



Agenda 21 de Saint-Marcellin

Dossier de demande de labellisation

1 – Projet d'agenda 21

Avril 2013

Sommaire

SOMMAIRE	2
AGENDA 21	3
1. STRATEGIE	3
1.1 ENJEUX DU TERRITOIRE	3
1.2 STRATEGIE.....	7
2. PLAN D’ACTIONS	28
2.1 LISTE D’ACTIONS.....	28
2.1 FICHES-ACTIONS COMPLETES.....	31

AGENDA 21

1. STRATEGIE

1.1 ENJEUX DU TERRITOIRE

Le diagnostic a fait ressortir de grandes caractéristiques, qui ont ensuite permis d'établir un certain nombre d'enjeux.

Une première liste d'enjeux a été proposée par Adret, réunissant à la fois :

- Des enjeux propres au territoire de St-Marcellin
- Des enjeux plus globaux, inhérents au développement durable.

Enjeux locaux :

1. Affirmation du rôle de centralité - déplacements accrus et services saturés

La question essentielle qui se pose dans cet enjeu est la suivante : comment s'adapter à cette arrivée massive de population sur un bassin de vie polarisé sur Saint-Marcellin ?

En effet, le diagnostic a fait apparaître que les emplois, services, commerces se concentrent dans la ville-centre, ce qui a pour effets :

- une augmentation des flux de déplacements, et donc de la pollution et des nuisances.
- une saturation des services (sports, culture, services à la personne...)

Ainsi, comment éviter l'augmentation des flux automobiles sur le territoire ? Et comment adapter les services pour qu'ils continuent de répondre aux besoins locaux ? La commune doit-elle gérer seule cette nouvelle donne ? Quid de l'intercommunalité ?

2. Augmentation des personnes âgées et de la dépendance

La commune de Saint-Marcellin connaît une augmentation importante de personnes âgées, et cette tendance se confirme encore.

Cela est dû au fait que la commune est la seule qui combine tous les atouts : services de santé (hôpital, professionnels), logements locatifs, services dispensés par le CCAS (repas, aides à domicile, foyer le Sans-Souci), maison de retraite, loisirs et commerces de proximité. En outre, c'est la seule commune qui développe les logements locatifs et de petite taille, alors que les maisons individuelles prédominent sur l'ensemble du pays sud Grésivaudan.

Pour autant, la commune reste inadaptée pour les personnes âgées qui souhaitent demeurer à domicile et les services du CCAS arrivent à saturation. Se pose donc la question de la gestion de la dépendance.

3. Creusement du déséquilibre intergénérationnel

En lien avec le paragraphe précédent, se pose la question du vieillissement de la population, sous l'effet conjoint de l'arrivée massive de populations âgées, l'augmentation de la durée de vie, et de l'incapacité des jeunes à rester sur le territoire, faute d'emplois (en effet, le chômage touche particulièrement les jeunes) et d'une accession au logement.

Cela contribue au vieillissement de la population et au déséquilibre intergénérationnel.

4. Concentration de la précarité à Saint-Marcellin

Le diagnostic a fait apparaître que Saint-Marcellin concentrait une population plus précaire qu'ailleurs. Cela est dû à la structure même de la population (un bassin ouvrier et agricole dominant), au fait que Saint-Marcellin concentre des logements sociaux (les ¾ du pays de Saint-Marcellin) et des services à la population, créant ainsi un appel d'air, et enfin, plus récemment, à la crise économique. En outre, les prix du foncier et de l'immobilier ont fortement augmenté avec la pression démographique.

Emplois précaires, chômage, précarité énergétique liée aux logements sont autant de problèmes à résoudre.

5. Remise en cause de la cohésion sociale par des mouvements de population

Le territoire de Saint-Marcellin et du pays Sud Grésivaudan connaissent un accroissement démographique sans précédent, et des changements dans la structure sociale (augmentation des cadres et des personnes âgées, au détriment des ouvriers) générant des mutations de population. A Saint-Marcellin, le renouvellement de population semble assez important (30% de population arrivée il y a 6 ans entre 1999 et 2006).

Les habitudes de vie actuelles, les nouvelles populations qui arrivent, bousculent les modes de vie d'il y a 15 ans. La cohésion sociale ne va donc pas de « soi ».

6. Chômage des jeunes - tertiarisation des emplois

Nous avons vu que le bassin de vie est majoritairement ouvrier et agricole.

Si le secteur industriel est dynamique et reste un moteur économique fort, il n'en est pas moins fragile du point de vue des emplois. La course à la compétitivité dans un contexte mondial nécessite une continuelle réactivité des investisseurs et rend ce secteur aléatoire.

L'agriculture est en perte de vitesse, et crée de nouveaux actifs sur le marché de l'emploi.

Les jeunes subissent le chômage de plein fouet et les emplois précaires sont plus fortement représentés qu'ailleurs en Isère.

On assiste progressivement à un glissement des emplois ouvriers et agricoles vers des emplois tertiaires.

Il faut noter que l'économie présente liée à la croissance démographique du bassin de vie permettra néanmoins de développer l'emploi localement, dans le secteur des services et de la construction, pour la décennie à venir.

7. Difficulté à faire venir des entreprises extérieures

L'offre en surfaces économiques est importante et de qualité (les zones d'activités économiques sont nombreuses), mais le territoire Sud Grésivaudan peine à faire venir des entreprises de l'extérieur.

Les investisseurs extérieurs sont frileux pour s'installer loin des pôles d'attractivité grenoblois ou valentinois.

Le SCOT auquel adhère le territoire via les communautés de communes, aura peut-être un impact positif en ce sens.

8. Agriculture de proximité relativement dynamique

Le bassin de vie dans lequel se situe Saint-Marcellin est très agricole. L'activité est dynamique et diversifiée et un vrai marché local semble se structurer, s'appuyant sur des spécificités fortes (la noix, le fromage...), et relayé par des institutions locales. En outre, le marché de Saint-Marcellin est très attractif.

Les aspirations actuelles à des modes de vie plus qualitatifs (consommation de produits de qualité, et a fortiori locaux) jouent d'ailleurs en faveur d'une agriculture de proximité.

9. Potentiel touristique impulsé par le futur Center Park

La ville de Saint-Marcellin sera la commune centre la plus proche du futur Center Park qui doit s'installer à Roybon.

Avec ses atouts locaux (patrimoine culturel et naturel, espaces ludiques, gastronomie), son positionnement comme ville porte du parc naturel du Vercors, et la récente création d'un office du tourisme intercommunal, la ville détient une opportunité de développer une offre touristique en son sein, ou de jouer un rôle dans une offre touristique globale à l'échelle du pays sud Grésivaudan.

10. Forte consommation énergétique globale

Le parc de bâtiments sur la commune est particulièrement ancien, et peu rénové, donc très énergivore. Cela touche à la fois les bâtiments publics et privés.

Un nombre important de logements sont vétustes, et par conséquent, aujourd'hui, 10% du parc est vacant, alors même qu'une forte demande de logements fait pression sur la ville.

Une OPAH intercommunale et un PLH permettent de réajuster le tir, mais les travaux sont longs et coûteux.

11. Grignotage des espaces naturels - obstacles aux corridors écologiques

Si la ville de Saint-Marcellin ne présente que peu de biodiversité sur son territoire, elle est néanmoins entourée de zones naturelles remarquables protégées (Isère, Chambarans, Vercors, Bourne), qui sont aussi des zones de reproduction d'espèces. Les corridors biologiques sont les espaces de transit de ces espèces d'une zone à une autre, par exemple la Cumane, qui relie le plateau des Chambarans à l'Isère. L'urbanisation, avec ses habitations, ses équipements et ses infrastructures de déplacements (notamment l'autoroute et la voie ferrée) sont autant d'obstacles à la bonne circulation des espèces. L'enjeu est de faciliter et non pas faire obstacle à ces corridors biologiques.

12. Paysages urbanisés

En tant que ville centre du pays sud Grésivaudan, mais aussi en tant que ville porte du Parc Naturel Régional du Vercors, la ville de Saint-Marcellin est un « passage obligé », et une sorte de porte d'entrée du bassin de vie.

Si la ville en elle-même est maillée de rangées d'arbres et d'un ensemble de parcs et placettes, ses entrées de ville demeurent peu attractives.

Comment donner une dimension esthétique valorisante aux entrées de ville ? Et d'une façon générale, comment favoriser une prise en compte systématique du paysage, en vue d'apporter une harmonie à la ville, en conciliant valorisation du patrimoine (architectural et naturel) et nouvelles constructions ?

13. Faible préoccupation de la population relative à l'écologie

Chacun doit être acteur d'un développement durable pour permettre de créer les conditions d'un changement inévitable.

A l'échelle de Saint-Marcellin, cette notion semble être plutôt impulsée par la municipalité : tarification incitative des déchets, régie d'eau et d'énergies, chaufferie bois dans la Plaine, distribution de composteurs, charte du sport pour un développement durable... On commence à voir émerger des dispositifs d'énergies renouvelables chez les particuliers, et les gestes de tri semblent peu à peu se mettre en place. Des écoles pratiquent l'initiation à l'environnement.

Cependant, il semblerait que les initiatives soient encore peu développées chez les habitants et les entreprises, sur la question écologique : déplacements alternatifs à la voiture

Enjeux globaux :

14. Inégalités sociales Nord-Sud

Les inégalités se creusent dans le monde, entre Nord et Sud ; 80 % des richesses appartiennent à 20 % de la population.

Au cours des trente dernières années, en Europe, les inégalités se sont globalement atténuées grâce aux effets de la redistribution (prestations et allocations sociales). Mais les problèmes ont gagné en intensité et affectent certaines catégories plus que les autres. Sans compter les inégalités Nord et Sud qui perdurent.

15. Montée des individualismes et perte de sens (Occident)

Si les Français se retrouvent autour de la famille (88%), du travail (69%) et des amis (50%), ils adhèrent bien moins qu'hier aux grands courants idéologiques ou religieux. De nouveaux vecteurs de cohésion existent toutefois. Des groupes se font et se défont à partir d'un choix de vie, d'une passion, d'une personnalité. L'individu semble l'emporter sur le collectif, ce qui a des conséquences sur les liens sociaux — plus librement choisis, ils sont aussi moins solides. On déplore ainsi un certain individualisme, et une perte de sens, entraînant un désintérêt pour la vie citoyenne, pour la solidarité.

16. Recherche et développement au service d'un changement de société

Le monde occidental développe des technologies de plus en plus puissantes, désormais en concurrence avec la nature. La science tend à être déconnectée des citoyens ; les citoyens se sentent même menacés par les innovations scientifiques : OGM, nucléaire...

Une recherche au service de qui ?

17. Réchauffement climatique global et changement climatique

En Rhône-Alpes, le climat va augmenter de 3 à 5 ° d'ici 2100. Le réchauffement climatique est plus fort en Rhône-Alpes qu'ailleurs.

En 2100, la végétation méditerranéenne aura envahi les plaines rhônalpines, la neige manquera (avec toutes les conséquences économiques que cela va engendrer pour le tourisme).

Les 4 principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre en France sont : les transports (26%), l'industrie (20%), le bâtiment (19%) et l'agriculture (19%).

Les états européens se sont fixés un objectif : le facteur 4 : diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serres des états d'ici 2050 (base 1990), repris dans le Grenelle de l'environnement.

L'enjeu est d'arriver à couvrir les besoins énergétiques sans augmenter les émissions de gaz à effet de serre ; il s'agit aussi de s'adapter au changement climatique désormais inéluctable.

1.2 STRATEGIE

Une réunion en conseil municipal le 13 février 2012 a permis aux élus de prioriser les objectifs et de valider la stratégie définitive, dont voici la structure :

A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan

- a. Se doter d'équipements publics performants sur le plan énergétique et répondant aux besoins d'une population de plus en plus nombreuse
- b. Remplir son rôle de moteur de l'animation locale et de l'action culturelle à l'échelle du bassin de vie

B. Participer au développement de l'économie locale

- a. Dynamiser le tissu économique local
- b. Soutenir les commerces de proximité du centre-ville

C. Favoriser le lien social

- a. Améliorer la qualité écologique et le confort de l'habitat
- b. Soutenir toujours plus la vie associative et encourager le bénévolat qui concourt à l'intégration de toutes les populations et à lutter contre l'isolement des personnes
- c. Soutenir et mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'écocitoyenneté auprès de tous publics

D. Construire un cadre de vie attractif

- a. Favoriser la mobilité douce, de façon à apaiser le trafic automobile dans le tissu urbain
- b. Préserver les espaces naturels et la biodiversité et sensibiliser les habitants à la richesse de leur environnement
- c. Valoriser le paysage, composante de l'attractivité de la ville et de son identité 5.

E. Saint-Marcellin, une administration exemplaire

- a. Des services acteurs d'une démarche interne de DD
- b. Conforter les missions des régies municipales en matière d'économie d'énergie et de qualité de l'eau
- c. Adopter une politique de commande publique responsable
- d. Enrichir le dispositif participatif dans l'action communale
- e. Evaluer les pratiques dans une démarche de qualité

--

La stratégie de l'agenda 21 de la ville a été conçue parallèlement à l'élaboration du PLU, et est donc cohérente avec le PADD. Alors que le PLU régit le droit des sols pour les années à venir, la stratégie de l'agenda 21 détermine de grandes orientations générales pour la ville dans sa globalité et ce, afin d'impulser une meilleure prise en compte du développement durable pour la prochaine décennie.

Elle intègre, d'une part, des objectifs pour le territoire, mais aussi des objectifs pour l'institution en interne, dans un souci de cohérence et d'exemplarité.

Ainsi, la stratégie se structure en 5 orientations et 15 objectifs. Ces derniers seront assortis d'indicateurs, qui permettront d'évaluer les objectifs de façon régulière et donc de réorienter le projet d'agenda 21 dans une optique d'amélioration continue.

La stratégie de développement durable de la ville est le fruit d'un constat général : la ville est en pleine évolution, au cœur d'un bassin de vie en forte croissance démographique. Son rôle de ville-centre tend à s'affirmer. Ainsi, tout en devant assumer ce rôle, la ville doit aussi établir les règles qui lui permettront de préserver une bonne qualité de vie.

Le développement durable apparaît donc comme une évidence dans une ville en pleine mutation. Plusieurs facteurs sont en jeu, comme le fait de pouvoir accueillir des emplois parallèlement à la croissance de population, ou de pouvoir accueillir tous types de population dans une ville concentrant jusque-là une population vieillissante et au niveau de vie plutôt bas ; et enfin, le fait de concilier croissance démographique et préservation de

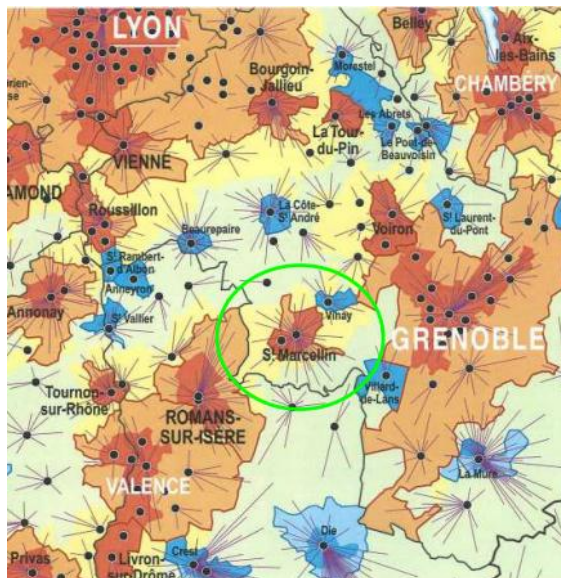
l'environnement et du cadre de vie. Il s'agit bien de trouver le juste équilibre entre économie, social et environnement, comme le préconise le développement durable.

La présente stratégie vise donc à insuffler une dynamique de développement durable pour Saint-Marcellin, grâce à des thèmes ciblés prioritaires par les élus, comme par exemple les déplacements alternatifs à l'automobile, la rénovation d'équipements publics, ou le dynamisme associatif et culturel.

Enfin, la mise en œuvre du projet de développement de la ville ne pourra se faire qu'en collaboration étroite avec les autres territoires et partenaires, en particulier les communautés de communes, les syndicats, le Pays, mais aussi le SCOT.

A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan

Le phénomène croissant de périurbanisation de l'aire urbaine grenobloise a entraîné une forte hausse de la population sur tout le bassin de vie du Sud Grésivaudan depuis 2000 (+12%).



LES TERRITOIRES VECUS [INSEE]

ESPACE A DOMINANTE URBAINE

Aires urbaines

■ Pôles urbains
Unités urbaines (agglomérations) comptant 5000 emplois ou plus

■ Couronnes périurbaines

Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs travaillent hors de la commune (ou unités urbaines) mais dans l'aire urbaine

Communes multipolarisées

■ Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre-elles

ESPACE A DOMINANTE RURALE

Aire d'emploi de l'espace rural

■ Pôles d'emploi de l'espace rural

Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1500 emplois ou plus

Diagnostic du territoire sud Grésivaudan, AURG, 2006

Cette arrivée de population a entraîné de nombreux mouvements internes, notamment une arrivée importante de population plutôt âgée issue de tout le bassin de vie. Ce phénomène d'accroissement démographique sans précédent a finalement eu pour effet de renforcer le rôle de ville centre joué par la ville de Saint-Marcellin au sein du territoire sud Grésivaudan.

La centralité s'affirme donc non seulement par l'arrivée de population dans la ville, mais aussi par la consommation de services, commerces, loisirs d'une population issue de toute l'aire urbaine environnante.

Enfin, le SCOT de l'aire urbaine grenobloise a identifié la ville de Saint-Marcellin comme l'une des 3 centralités majeures du territoire, avec Voiron et Grenoble.

La ville de Saint-Marcellin souhaite donc anticiper ces nouvelles tendances et assumer son rôle de ville centre.

2 objectifs ont donc été retenus par les élus dans cette orientation : la culture et les équipements.

a. Se doter d'équipements publics performants sur le plan énergétique et répondant aux besoins d'une population de plus en plus nombreuse

La ville de Saint-Marcellin concentre un fort taux d'équipements publics pour sa taille, par rapport à d'autres villes de taille équivalente : équipements sportifs et de loisirs, écoles, centres administratifs et techniques, hôpital....

Cependant, il se pose deux problématiques.

D'abord, certains établissements sont vieillissants et fortement énergivores, voire vétustes pour certains, notamment certains équipements sportifs qui datent de plus de 50 ans (piscine, stade, gymnase).

La ville, en lien avec la communauté de communes, a déjà entrepris une politique de rénovation d'équipements : nouvelle piscine (intercommunale), rénovation d'écoles, rénovation de l'ancienne manufacture de tabac, construction de nouveaux équipements culturels (Diapason) et sportifs (dojo et salle d'escrime)...

Les infrastructures sportives à Saint-Marcellin

Site	Installation	Année de mise en service
CARRIER	gymnase	1963
CARRIER	stade	1965
FORUM	boulodrome	1991
LE CHÂTEAU	salle de danse	1986
MANUFACTURE	DOJO	2003
MANUFACTURE	salle d'escrime	2003
PAUL PICARD	gymnastique	1998
PISCINE		1965
SAULAIE	gymnase	1981
SAULAIE	court de tennis	1985
SAULAIE	stade	1975
SKATE PARC		1999
SORANZO	stade	1985
VALLON	stade	1989

Services des sports, 2010

Ensuite, l'augmentation croissante de population sur le bassin de vie du Sud Grésivaudan va entraîner une augmentation de la fréquentation des équipements, notamment sportifs ou de loisirs.

Effectivement et à titre d'exemple, aujourd'hui déjà, la moitié des inscrits à des clubs de sports provient de l'extérieur de la ville.

La ville souhaite donc, d'une part, mener une réflexion avec ses partenaires sur les besoins en équipements compte tenu de l'accroissement de la population, et d'autre part, mener une politique de rénovation de ses propres équipements vieillissants, afin de les rendre plus modernes et écologiques.

En effet, la ville centre se doit d'être exemplaire en favorisant la prise en compte des impacts environnementaux et climatiques dans les bâtiments, afin de concourir à l'objectif national d'ici 2050, de diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre.

Cette donnée est reprise dans le « plan bâtiment Grenelle » : La loi Grenelle 1 précise en effet que tous ces devront engager une rénovation d'un tiers de leurs surfaces d'ici à 2012. L'objectif est de réduire d'au moins 40 % les consommations d'énergie et d'au moins 50 % les émissions de gaz à effet de serre de ces bâtiments dans un délai de huit ans. "C'est une obligation pour l'Etat et une recommandation pour les collectivités territoriales", souligne le plan bâtiment Grenelle.

Les résultats attendus dans ce thème :

- Moderniser les équipements publics actuels pour qu'ils soient plus grands, aux normes et écologiques.
- Intégrer systématiquement le développement durable dans les nouveaux bâtiments publics
- Etre une « ville pilote » en terme de développement durable dans les équipements, auprès des communes voisines.

b. Remplir son rôle de moteur de l'animation locale et de l'action culturelle à l'échelle du bassin de vie

La culture est un domaine où Saint-Marcellin est déjà fortement active : présence de nombreux équipements, événements de qualité, services divers pour un accès à la culture pour tous...

Avec la création du Diapason, la ville est devenue le centre culturel de tout le bassin de vie. En outre, la ville voit la culture comme un facteur d'ouverture sur le monde, et elle participe à de grands projets avec le Pays tous les 2 ans, en organisant un événement partenarial avec une ville étrangère.

La ville souhaite donc poursuivre cet élan, car la culture est non seulement un facteur d'attractivité du territoire, mais elle contribue aussi à favoriser la cohésion sociale, sur un territoire soumis à de nombreux mouvements de population. Ainsi, au-delà de son caractère divertissant et éducatif, la culture permet aussi de contribuer à l'intégration des nouveaux habitants.

Par ailleurs, Saint-Marcellin garde une taille humaine et un caractère que l'on peut qualifier de « rurbain », c'est-à-dire une ville « à la campagne ». Afin de pérenniser l'esprit de convivialité existant, élus et habitants souhaitent développer les « fêtes populaires » et intergénérationnelles : fête des associations, fête de Noël, fête des voisins...

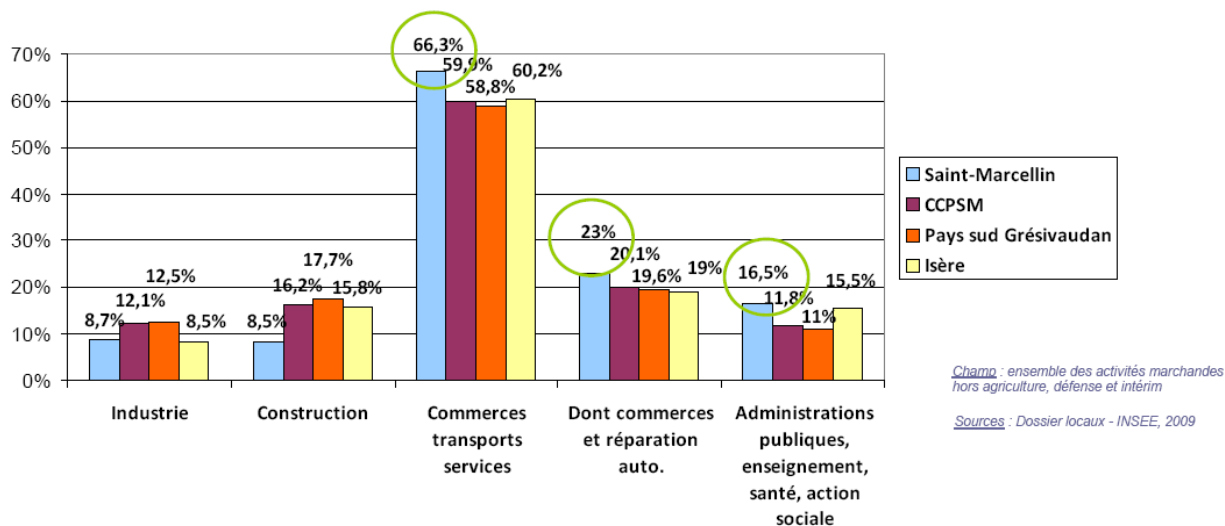
Les résultats attendus dans ce thème :

- Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants dans la vie locale saint-marcellinoise
- Développer la culture comme facteur d'épanouissement, d'ouverture aux autres et sur le monde
- Rendre la ville plus vivante, festive, attractive, et assumer le rôle de « ville centre » comme lieu de socialisation pour les communes voisines.

B. Participer au développement de l'économie locale

Le territoire du sud Grésivaudan reste encore un bassin industriel, qui représente l'une des spécificités du territoire; l'industrie agro-alimentaire en baisse a laissé la place à des technologies plus modernes : la plasturgie, la mécanique, l'électronique, la métallurgie et encore l'industrie du bois et papier. Si l'industrie ne représente que peu d'entreprises (9%), elle emploie néanmoins 30 % des actifs.

Part des différents secteurs d'activités selon les territoires (d'après le nombre d'entreprises en 2009)



Mais l'économie qui a tendance à se développer est l'économie résidentielle (construction, commerces, services), qui connaît une hausse liée à l'accroissement de population sur le territoire.

Pourtant, certains secteurs en lien avec cette sphère économique, semblent en difficulté : c'est le cas notamment des commerces du centre-ville.

Le souci de la ville, qui n'a cependant pas la compétence économique (dévolue à la communauté de communes), est de jouer un rôle dans le maintien des emplois et du dynamisme économique local avec ses propres outils. L'enjeu derrière cela est de maintenir un bon équilibre entre emplois locaux et population (qui a tendance à augmenter), pour parer au phénomène de cité dortoir...

L'agenda 21 se donne comme objectifs :

- De favoriser les liens avec les acteurs économiques locaux
- De maintenir les commerces en centre-ville, car ils sont aussi facteurs d'attractivité.

a. Dynamiser le tissu économique local

Malgré le fait que la ville n'a pas la compétence économique, elle a un rôle à jouer en tant que ville centre.

En effet elle se trouve au centre d'un bassin d'emploi que représente le bassin sud Grésivaudan.

Si elle ne veut pas tendre à être une cité dortoir des agglomérations proches, elle devra veiller à maintenir un certain dynamisme localement, tant économique que social.

La ville souhaite donc plus peser dans les relations économiques locales, en établissant plus de liens avec les entreprises et les citoyens. Cela passera d'une part, par une meilleure connaissance du tissu économique local (veille suivi...), et par le fait de favoriser les liens entre acteurs économiques et le territoire (portes ouvertes, système de parrainages de stages, développement de l'économie sociale et solidaire...).

Cela devra se faire en lien avec les acteurs déjà présents sur le territoire (pôle emploi, AISG, Pays, communauté de communes, SCOT...).

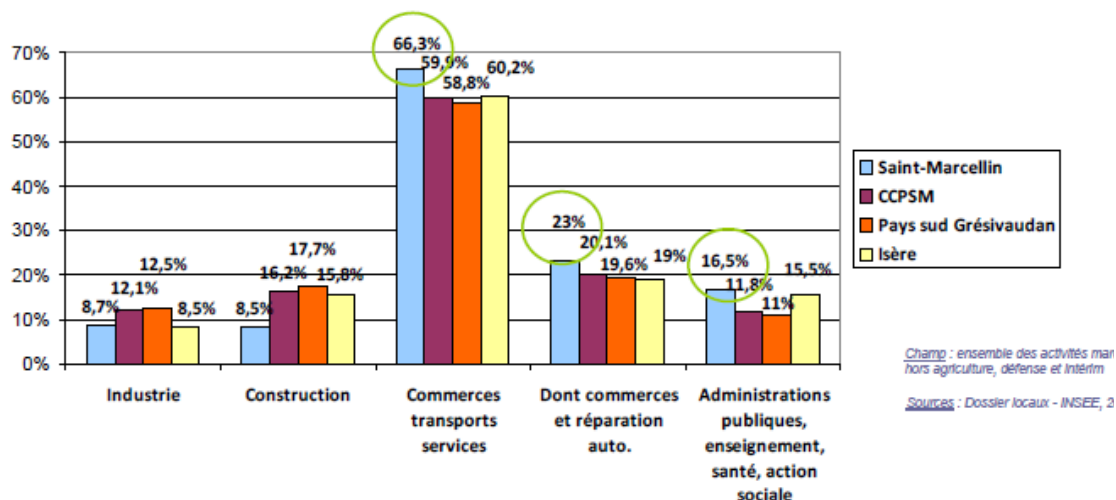
Les résultats attendus dans ce thème :

- Mieux connaître le tissu économique en place
- Améliorer l'ancrage économique local
- Favoriser l'insertion économique et l'ESS.

b. Soutenir les commerces de proximité du centre-ville

Les commerces contribuent souvent à l'attractivité d'un territoire et au dynamisme d'une ville. Dans la ville centre, le taux de commerces est particulièrement important :

Part des différents secteurs d'activités selon les territoires (d'après le nombre d'entreprises en 2009)



Les zones commerciales de Saint-Marcellin et de ses environs représentent effectivement 90% de l'ensemble des enseignes commerciales du pays sud Grésivaudan.

Cependant, le développement des zones commerciales périphériques a eu pour effet une baisse de la fréquentation des commerces du centre-ville. Seul le marché, notamment le week-end, connaît un succès grandissant.

Malgré le soutien de la ville et l'existence d'une association de commerçants, la ville peine à maintenir la fréquentation des commerces locaux.

Pourtant plusieurs arguments jouent en leur faveur.

D'abord, ils permettent de maintenir un dynamisme au centre-ville et de le rendre attractif.

Ils sont aussi utiles aux nombreuses personnes âgées qui viennent s'installer à Saint-Marcellin et qui ne disposent pas de moyens de locomotion.

Enfin, ils sont complémentaires du marché.

La ville souhaite renforcer son soutien aux commerces et pérenniser le succès du marché à travers l'agenda 21. L'idée est aussi de soutenir l'agriculture locale à travers les petits commerçants, tout en incitant à une consommation plus responsable.

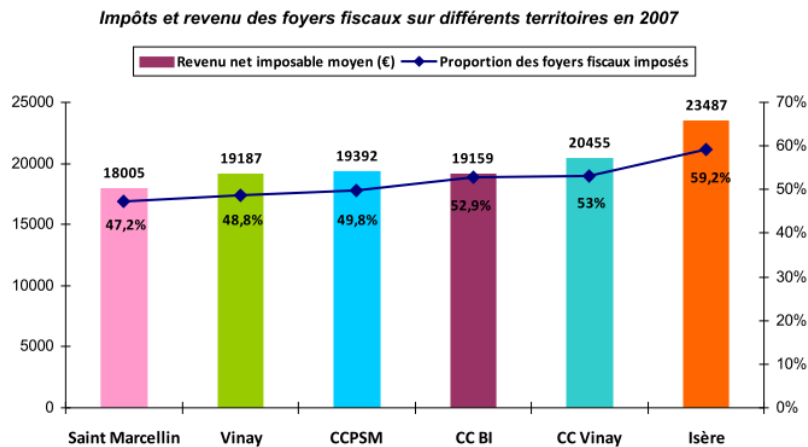
Les résultats attendus dans ce thème :

- Pérenniser les commerces, facteurs de vitalité du centre.
- Pérenniser le marché, vraie institution dans la ville.

C. Favoriser le lien social

Au niveau démographique, on peut faire 2 constats à Saint-Marcellin.

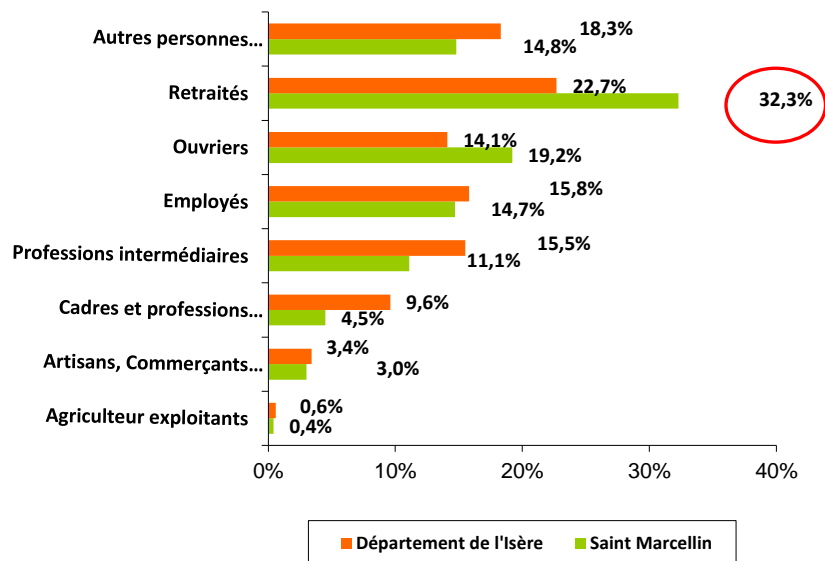
D'abord, la ville compte encore un niveau de vie nettement inférieur à la moyenne départementale.



Sources : *Dossiers locaux* - INSEE, 2009

Certaines personnes à faibles revenus éprouvent des difficultés dans la vie de tous les jours, dans toutes les sphères du quotidien.

Et ensuite, la ville compte un fort taux de personnes âgées, qui est encore en augmentation. En effet, 1/3 de la population saint-marcellinoise est retraitée contre moins d'un quart en Isère.



Ces constats demandent donc d'adapter les services à ces personnes, tout en anticipant l'avenir, à savoir la volonté de favoriser aussi la mixité sociale...

Il s'agit aussi de favoriser la prise en compte du développement durable dans la vie sociale, en aidant la population à développer les éco-gestes qui sont aussi plus économiques.

L'Agenda 21 met donc l'accent sur 3 objectifs afin de répondre aux besoins en services :

- Les logements
- La solidarité – le monde associatif
- La sensibilisation à l'éco-citoyenneté

a. Améliorer la qualité écologique et le confort de l'habitat

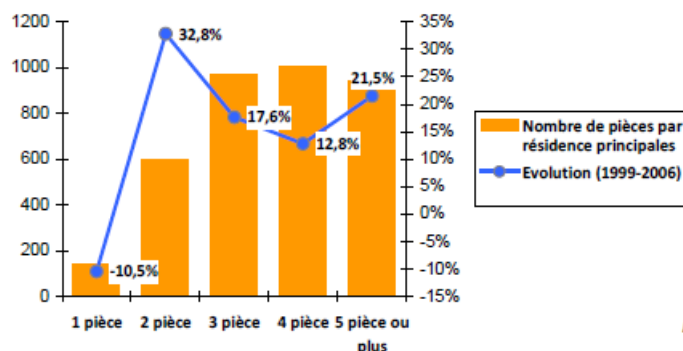
La problématique du logement à Saint-Marcellin repose sur plusieurs facteurs.

D'abord, le parc de logement est ancien et vieillissant. De nombreux logements vétustes sont en partie vacants (c'est le cas pour 10% du parc).

On a aussi pu constater que le parc locatif privé jouait souvent par défaut le rôle de parc social pour des personnes à faible revenu. En effet, des logements non rénovés sont loués peu chers. Mais en contrepartie, ils sont fortement énergivores, ce qui a pour effet d'accroître le phénomène de précarité de certaines populations.

Ensuite la problématique se pose en terme de taille des logements. Effectivement, la ville compte une majorité de grands logements de 3 à 5 pièces, alors qu'on assiste à une arrivée massive de personnes âgées sur le territoire. Ainsi la ville n'a pas la possibilité d'offrir un parcours résidentiel complet aux habitants, notamment de petits logements ou des logements adaptés.

La taille des logements à Saint Marcellin et leur évolution entre 1999 et 2006



La ville, via l'intercommunalité, a déjà pris en main le problème des logements.

En effet, le Plan Local de l'Habitat vise à résorber l'ensemble de ces problématiques et à mieux équilibrer la répartition des différents types d'habitat sur l'ensemble du territoire intercommunal. Notamment, une Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat a permis de rénover plusieurs tenements d'habitations, et devrait se poursuivre. Des bailleurs sociaux ont aussi entamé des chantiers de rénovation des logements sociaux.

L'agenda 21 prévoit donc prioritairement de soutenir et d'inciter les habitants à la rénovation, tout en promouvant un habitat écologique, c'est-à-dire à faible consommation énergétique.

Il vise aussi à ce que la ville participe activement à des chantiers de rénovation de l'habitat au sein de l'intercommunalité, afin de pouvoir offrir un parcours résidentiel complet aux habitants du territoire : création de petits logements, de logements adaptés, logements sociaux...

Les résultats attendus dans ce thème :

- Améliorer la qualité et le confort des logements (insalubrité)
- Réduire la précarité énergétique dans le logement
- Résorber la vacance
- Améliorer la mixité sociale à travers le logement
- Réduire l'impact environnemental des logements

b. Soutenir toujours plus la vie associative et encourager le bénévolat qui concourt à l'intégration de toutes les populations et à lutter contre l'isolement des personnes.

Les constats issus des ateliers et du diagnostic ont fait apparaître qu'il existait une certaine précarité au sein de la ville. Le nombre de RMIstes est important, le niveau de vie global de la population reste en-dessous de la moyenne départementale... La ville de Saint-Marcellin semble aussi concentrer la précarité au sein du bassin sud Grésivaudan ; en effet, les services, les logements sociaux, les emplois créent un appel d'air de personnes à faibles ressources.

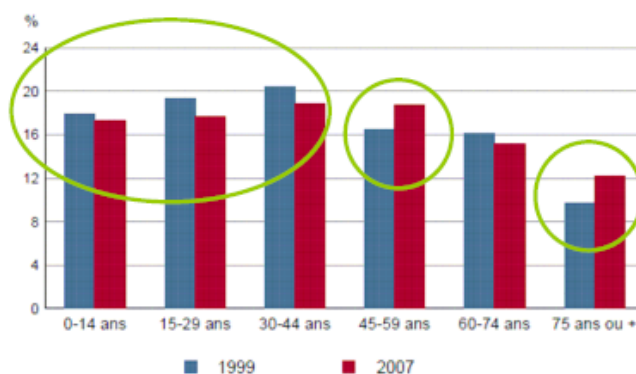
C'est pourquoi la ville s'est engagée dans une politique forte de solidarité, qui a déjà fait preuve de son efficacité, mais qui trouve aussi ses limites (saturation de certains services). La ville propose de nombreux services : un lieu d'accueil « Le petit à petit », le foyer « Le sans souci », les associations caritatives, les aides aux personnes âgées, la distribution de repas, le ticket sport, etc...

L'agenda 21 prévoit de pérenniser cette action communale auprès des plus démunis, dans le but, d'une part, de rompre l'isolement de ces personnes, mais aussi de les soutenir techniquement ou financièrement.

Actuellement, l'une des composantes majeure de la vie sociale saint-marcellinoise est la vie associative, qui agit à la fois dans les domaines des loisirs (sports, culture...) mais aussi dans le domaine social (associations caritatives...).

L'agenda 21 prévoit donc d'une part de soutenir la vie associative afin de renforcer les liens sociaux, mais aussi de favoriser une autre forme de soutien : le bénévolat. En effet, le nombre croissant de retraités à Saint-Marcellin peut présenter une manne importante en faveur de la solidarité. Les personnes âgées ne seraient donc plus vues comme une « charge », mais comme une « ressource ».

*Evolution de la population par tranche d'âge
De 1999 à 2007 sur Saint Marcellin*



Les résultats attendus dans ce thème :

- Prévenir l'isolement
- Accroître la cohésion sociale
- Accroître la solidarité entre habitants

c. Soutenir et mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'écocitoyenneté auprès de tous publics

Si la municipalité, en lien avec l'intercommunalité, est déjà très engagée dans des défis environnementaux, les habitants, eux, y semblent moins réceptifs.

La mairie a lancé plusieurs projets pour initier un changement vers un développement durable, comme par exemple : gestion différenciée des espaces verts, tarification incitative des déchets, distribution de composteurs, mise en place d'une chaufferie-bois (sur la ZAC Plaine), diagnostic énergétique des bâtiments communaux, réduction de l'éclairage public en cours d'étude...

De la part des citoyens cela semble moins facile à cause de plusieurs facteurs : des freins liés aux mentalités, peut-être en butte au changement, des freins économiques, car les citoyens sont aux prises avec des préoccupations plus proches (la précarité, le chômage...) et des freins structurels (comment se passer de la voiture s'il n'y a pas d'autre système en place...).

Mais quoi qu'il arrive, le changement vers un développement durable passera nécessairement par une sensibilisation des habitants.

L'Agenda 21 vise à promouvoir toute forme d'action de sensibilisation, qui permettra de toucher tous les publics, en utilisant autant que faire se peut les leviers propres au territoire : essayer de faire admettre l'idée écologique par la voie économique (faire des économies d'eau, d'énergie...), utiliser les projets mis en œuvre (développement du vélo et du train, les déchets...).

Les résultats attendus dans ce thème :

- Accroître la prise en compte du développement durable chez les habitants
- Permettre l'appropriation des dispositifs mis en place par la mairie (ex : vélo)

D. Construire un cadre de vie attractif

La ville de Saint-Marcellin bénéficie d'un cadre de vie attractif, qui, selon des chercheurs, cristalliserait toutes les composantes d'une qualité de vie « idéale ».

On compte parmi ces critères la « nature » (le paysage et l'environnement naturel), et l'aspect convivial propre à une ville à taille humaine et proche de la campagne.

En effet, espaces naturels/agricoles et espaces urbains représentent chacun la moitié de la surface communale.

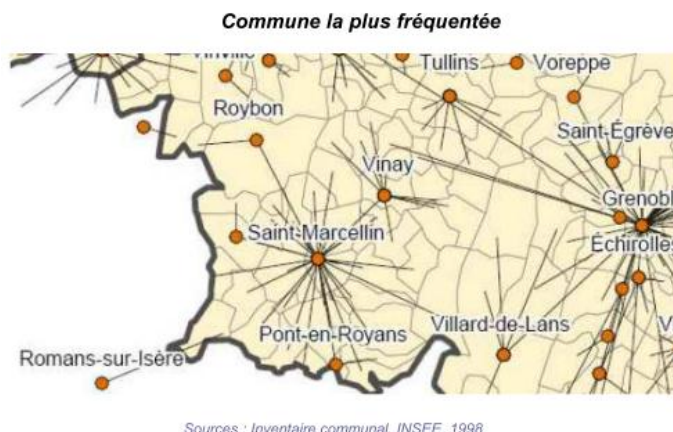
A travers le projet d'agenda 21, la ville souhaite préserver ces accents de nature et de convivialité, à travers l'urbanisme et l'espace public, ce qui permettra aussi d'assurer la cohérence avec le PLU.

Pour parvenir à cette orientation, les élus ont mis l'accent sur 3 objectifs :

- Une mobilité douce
- La préservation de l'environnement et des paysages
- Un espace public convivial

a. Favoriser la mobilité douce, de façon à apaiser le trafic automobile dans le tissu urbain

La ville centre de Saint-Marcellin polarise les déplacements des habitants de tout le pays sud Grésivaudan.



En effet, on a pu constater que 90 % des actifs du pays sud Grésivaudan travaillent sur place, et notamment sur le pays de Saint-Marcellin, ce qui génère des flux domicile-travail importants.

En outre, des flux de transit perturbent la ville ; ce sont 13 000 véhicules/jour qui traversent la ville chaque jour.

Par ailleurs, la ville est fortement contrainte dans son centre, par l'urbanisation dense qui la caractérise, ce qui génère des engorgements.

Enfin, la voiture reste fortement prédominante sur le pays Sud Grésivaudan, qui est un secteur à dominante rurale, où les transports en commun sont quasiment inexistantes.

La ville centre est donc fortement soumise aux flux de déplacements, sur un territoire où tout pousse à favoriser la voiture : desserte autoroutière directe, territoire rural, absence de transports en commun...

Plusieurs critères poussent néanmoins les élus à revoir les modes de déplacements dans la ville.

D'abord, les flux de déplacement en voiture génèrent de fortes émissions de gaz à effet de serre, qui contribuent au dérèglement climatique.

Ensuite, les déplacements en véhicules particuliers, même s'ils sont devenus indispensables à nos modes de vie actuels, sont onéreux, et notamment pour les personnes les plus démunies.

Enfin, la ville bénéficie d'un atout indéniable en terme de déplacements : le train, qui relie Saint-Marcellin à Grenoble et Valence. Les élus considèrent qu'il faut désormais compter avec ce nouveau mode de déplacement écologique et rapide, digne d'un pôle urbain.

La volonté des élus est donc tout d'abord de développer les modes de déplacements doux, pour limiter l'utilisation de la voiture individuelle en ville, via principalement le vélo et la marche à pied.

Cela touchera donc plusieurs sphères : l'école, les administrations, les lieux de loisirs (Diapason...), les déplacements dans un but d'agrément (lieux de promenade...), mais aussi les trajets domicile-travail, en reliant les villes voisines entre elles par les axes principaux.

Parallèlement, les élus souhaitent développer la multimodalité, notamment le train / vélo ou le train / marche, en facilitant l'accès à la gare, dont la fréquentation tend à augmenter.

En outre, le développement de parkings-relais devrait aussi permettre d'alléger le centre bourg en voitures, et d'améliorer l'attractivité du centre-ville.

Enfin, l'amélioration de la signalétique routière sera aussi un aspect à développer pour fluidifier le trafic en centre-ville.

Les résultats attendus dans ce thème :

- Réduire les engorgements et les nuisances, fluidifier le trafic
- Réduire les impacts climatiques (diminution des gaz à effet de serre)
- Réduire la dépendance à la voiture, dont le coût devient trop onéreux pour les plus démunis.

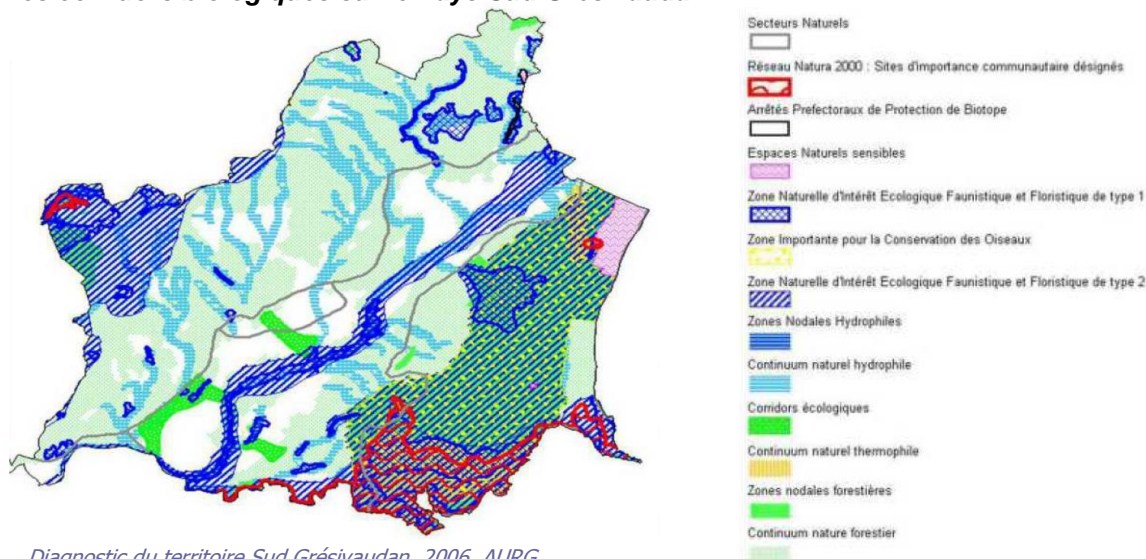
b. Préserver les espaces naturels et la biodiversité et sensibiliser les habitants à la richesse de leur environnement

Les espaces naturels (et agricoles) occupent 50% de la surface communale et sont un facteur d'attractivité important du territoire.

En effet, la ville bénéficie d'espaces naturels et agricoles divers : les coteaux au nord, espaces cultivés et naturels ouverts à la promenade, le ruisseau de la Cumane, un ensemble d'espaces naturels urbains composés de rangées d'arbres (11 ha d'espaces boisés classés ou alignements d'arbres préservés), de places ou de parcs publics, mais aussi de jardins individuels ou familiaux (notamment au pied de la colline de Joud).

En terme de biodiversité, le territoire en lui-même ne compte pas des espèces « rares », mais est constitué d'un maillage de ruisseaux et rivières, et de zones naturelles agricoles et forestières protégées car ce sont des corridors biologiques, zones de transit d'espèces entre grands espaces de reproduction.

Les corridors biologiques sur le Pays Sud Grésivaudan



Les élus souhaitent préserver l'atout environnemental, d'une part, pour favoriser la biodiversité sur le territoire, et d'autre part, pour protéger la qualité du cadre de vie. Le PLU est cohérent avec cette notion : il vise à réduire l'étalement urbain en favorisant le renouvellement urbain ; ainsi, cela permet de maintenir une ceinture verte dans la ville.

Différentes actions déjà lancées témoignent de la volonté de la ville de réduire ses impacts environnementaux et favoriser la biodiversité :

- gestion raisonnée des espaces verts
- projet de revalorisation de la Cumane
- promenade de Joud
- gestion des déchets
- travail de sensibilisation avec les écoles...

Les élus souhaitent pérenniser leur action de préservation de l'environnement, et faire de la nature un élément structurant du paysage urbain.

Les résultats attendus dans ce thème :

- Maintenir une qualité écologique des milieux naturels, et la biodiversité
- Maintenir les corridors écologiques traversant la ville
- Faire connaître les zones naturelles et leur richesse auprès de tous, pour garantir leur appropriation

c. Valoriser le paysage, composante de l'attractivité de la ville et de son identité

Le cadre de vie saint-marcellinois est attractif à plus d'un titre :

- Tout d'abord l'atout paysager :

La ville, de par sa position géographique, s'ouvre à des vues remarquables, notamment sur le Vercors et sur les Chambarans ; les immeubles sont de petite taille, favorisant l'ouverture vers ces vues.

La ville en elle-même bénéficie d'espaces naturels et agricoles : les coteaux au nord, espaces cultivés et naturels ouverts à la promenade ; le ruisseau de la Cumane, qui fait office de frontière naturelle à l'est de la commune et l'objet d'un projet de valorisation ; un ensemble d'espaces naturels urbains composés de rangées d'arbres (11 ha d'espaces boisés classés ou alignements d'arbres préservés), de places ou de parcs publics, mais aussi de jardins individuels ou familiaux (notamment au pied de la colline de Joud).

- Ensuite l'atout patrimonial :

La présence d'un centre-ville historique, les éléments du patrimoine architectural hérités de l'histoire : les remparts, des maisons datant du XVIème au XIXème s, le château du Mollard...

- Enfin, l'animation sur l'espace public : et notamment le marché, qui favorise les liens entre habitants.

Le diagnostic a montré que Saint-Marcellin, en tant que ville centre, devait mettre en valeur ses atouts et développer sur l'espace urbain des espaces de rencontres.

Plusieurs facteurs jouent en faveur de cela.

D'abord, il s'agit de favoriser au maximum l'attractivité du territoire. Les élus souhaitent améliorer encore l'espace urbain et paysager, notamment les entrées de ville qui ne sont pas assez valorisées (sortie d'autoroute, zones commerciales...), mais aussi continuer à valoriser la ville dans son ensemble : espaces de promenade le long de la Cumane, mise en valeur du patrimoine, rénovation des espaces publics...

Ensuite, l'aménagement de l'espace public a aussi vocation à favoriser la rencontre entre les habitants et donc à renforcer la cohésion sociale : que ce soit entre les gens en général (le marché, les bancs, les places, les espaces de promenade, les aires de jeux...) ou entre les quartiers (favoriser les liens centre bourg – quartier Plaine par des liaisons douces...).

Cela peut tout autant concerner le mobilier urbain (bancs, etc.) que l'organisation de l'espace (cheminements piétons pour la promenade, espaces de jeux ou parcs...).

Les résultats attendus dans ce thème :

- Accroître l'esthétique urbaine de la ville
- Accroître l'attractivité de la ville
- Favoriser les liens sociaux

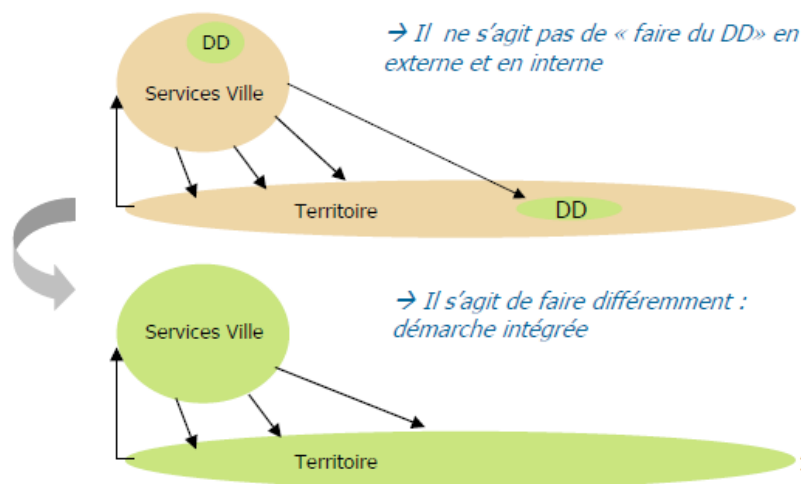
E. Etre une administration exemplaire

Le Cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable incite les collectivités locales à engager des démarches en interne lorsqu'elles lancent un agenda 21 :

« Les collectivités territoriales ont à faire preuve d'exemplarité en interne, si elles entendent avoir une légitimité à promouvoir le Développement Durable auprès de leurs citoyens et partenaires. »

La démarche interne fait partie de l'agenda 21 global. Elle vise à immiscer progressivement les principes du développement durable au sein de la ville en tant qu'institution, pour que celle-ci soit à même de l'appliquer ensuite dans ses projets et politiques.

Il ne s'agit pas de « faire ponctuellement du développement durable », mais de travailler différemment selon une démarche intégrée de développement durable :



5 objectifs ont été retenus par les élus pour mieux appréhender le développement durable en interne :

- mettre en place une démarche d'éco-responsabilité avec les services
- poursuivre le travail des régies
- développer la commande publique responsable
- favoriser la concertation citoyenne
- mettre en place une démarche d'évaluation

a. Des services acteurs d'une démarche interne de DD

La démarche interne de développement durable est menée par les référents agenda 21 regroupés au sein du groupe qualité.

Ceux-ci réfléchissent à des axes d'amélioration dans la prise en compte interne du développement durable, que ce soit en terme d'éco-responsabilité (déchets, énergie, déplacements, eau, biodiversité...) ou en terme d'organisation interne : comment accroître la transversalité des projets ? Comment travailler en calculant le coût global des projets ? (→ basé sur les 5 éléments de démarche du Cadre de référence national).

L'objectif est d'une part que le développement durable devienne un réflexe dans tout nouveau projet, et d'autre part, que les agents du groupe qualité produisent des actions concrètes dans les domaines évoqués ci-dessus.

Les résultats attendus dans ce thème :

- Améliorer la performance de l'administration en vue de la mise en place d'un développement durable
- Réduire ses consommations de ressources et impacts sur l'environnement.

b. Conforter les missions des régies municipales en matière d'économie d'énergie et de qualité de l'eau

Deux régies sont actuellement en place à Saint-Marcellin :

- La régie municipale d'eau pour la production et la distribution de l'eau potable et pour l'assainissement des eaux usées
- La régie municipale d'électricité : achat de l'électricité à EDF et revente aux usagers

Ces deux régies permettent à la ville d'avoir une mainmise sur les projets et la tarification des services. Cela permet aussi de favoriser le développement durable dans ces domaines.

Notamment, la régie municipale d'énergie de Saint Marcellin gère une chaufferie bois située dans la zone des Echavagnes. Cette chaufferie qui s'approvisionne en bois issus des forêts de Chambaran, toutes proches, alimente un réseau de chaleur desservant l'hôpital, le tribunal, les écoles du centre-ville, des logements, et la totalité des bureaux construits dans les bâtiments de l'ancienne manufacture des tabacs.

Une extension de la chaufferie bois par la création d'une nouvelle chaudière est en projet.

Par ailleurs, la régie d'eau souhaite mettre en place une filière de retraitement des boues de la station d'épuration pour développer le biogaz.

La collectivité souhaite, à travers l'agenda 21, développer ces projets qui s'inscrivent totalement dans un développement durable, mais aussi mieux communiquer aux usagers ces projets et l'utilité d'avoir des régies.

Les résultats attendus dans ce thème :

- Réduire les consommations énergétiques
- Utiliser de plus en plus d'énergies renouvelables
- Communiquer et faire adhérer les consommateurs aux projets de développement des régies

c. Adopter une politique de commande publique responsable

La commande publique représente 15% du PIB de la France. En raison de ce poids économique, la prise en compte des principes du développement durable dans les marchés par les acheteurs publics constitue un important levier d'action pour faciliter l'accès à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion ou limiter la consommation de ressources naturelles et les pollutions. C'est tout l'enjeu de la mise en œuvre d'une commande publique responsable qui concerne un vaste champ : construction ou rénovation de bâtiments, achat de véhicules, de consommables, de mobilier ou encore restauration collective, etc.

La Stratégie Nationale du développement durable, le Plan National d'action pour des achats publics responsables, mais aussi le nouveau Code des Marchés Publics encouragent et facilitent la prise en compte de critères environnementaux et sociaux dans la commande publique.

La ville de Saint-Marcellin, elle-même déjà engagée dans cette voie, souhaite mieux appréhender cela à travers ses achats, d'une part, et les marchés publics, d'autre part. En effet, tous les services peuvent mieux prendre en compte la question du développement durable, par exemple par le choix de produits labellisés (Ecolabel, label bio...) ou encore en tenant à jour une veille scientifique dans les domaines dont chacun est responsable.

Les résultats attendus dans ce thème :

- Optimiser la commande publique, réduire le bilan carbone des achats.
- Réduire son empreinte écologique à travers la commande publique
- Contribuer à l'insertion de personnes en difficulté à travers la commande publique

d. Enrichir le dispositif participatif dans l'action communale

Le développement durable implique souvent un changement de pratiques de la part des acteurs d'un territoire. C'est pourquoi la concertation s'avère nécessaire pour sensibiliser, faire adhérer et agir.

Le Cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable évoque cela de la façon suivante :

« Une participation réelle des habitants et des acteurs du territoire, dans leur diversité, est en effet nécessaire pour rendre compte de la complexité du système local. »

Mais aussi :

« Un projet local de développement durable ne sera viable que si les acteurs et habitants se l'approprient, interrogent leurs actes, prennent leurs responsabilités et concourent à l'élaboration des choix faits sur le ou les territoires qu'ils utilisent ou qu'ils habitent ».

Actuellement, sur la commune de Saint-Marcellin, la concertation du public est assurée par :

- le soutien financier au groupe de réflexion intitulé « groupe PLD » ; ce groupe a été créé à l'occasion d'une réflexion globale sur les déplacements « modes doux » sur la ville. Ce groupe se réunit régulièrement, propose des aménagements d'amélioration des déplacements en ville et valide les projets techniques préparés par les services techniques et/ou par les maîtres d'œuvre spécifiquement désignés par opération.
- Le soutien au groupe remparts
- La tenue de réunions publiques avec les riverains des projets d'aménagement, en amont pour recueillir l'expression de leurs besoins et avant travaux pour la validation des projets
- Et depuis le début de l'agenda 21, la tenue de réunions de concertation en vue de la co-construction du projet de développement durable avec les citoyens saint-marcellinois.

Les élus souhaitent voir se pérenniser toutes ces instances ou tous ces dispositifs, qui représentent une vraie richesse en terme de gouvernance.

De façon générale, la mairie souhaite généraliser la concertation des habitants en amont des projets, dans une optique d'amélioration du service public et dans un esprit de dialogue.

Enfin, l'instance mise en place durant la construction de l'agenda 21 et qui compte une cinquantaine de personnes sera pérennisée durant la phase de mise en œuvre.

Les résultats attendus dans ce thème :

- Faire adhérer les habitants à la cause et au projet de développement durable
- Améliorer la lisibilité du service public.

e. Evaluer les pratiques dans une démarche de qualité

L'évaluation fait partie des 5 éléments prérequis dans une démarche de développement durable. Elle permet de réinterroger tous les 3 à 5 ans les politiques menées dans une optique d'amélioration continue des pratiques de développement durable.

Cela a d'autant plus de sens d'évaluer lorsqu'on parle de développement durable, car les ressources de notre planète sont finies et que l'on est déjà soumis actuellement à des seuils d'irréversibilité.

La mairie en est à ses débuts sur la question de l'évaluation des politiques publiques.

Le projet d'agenda 21 prévoit de mettre en place un dispositif d'évaluation ex ante permettant de définir :

- Les outils : tableau de bord et indicateurs, grille OQADD
- Les acteurs
- Les temps
- Le fonctionnement global

Pour cela un groupe d'évaluation participative sera mis en place réunissant des élus, des techniciens, des habitants.

Parallèlement et dans la même optique d'amélioration continue, le groupe qualité réfléchit également à améliorer la notion de services rendus au public.

Les résultats attendus dans ce thème :

- Permettre une amélioration continue de la démarche d'agenda 21
- Permettre de rendre compte des progrès réalisés.
- Améliorer les services publics

2. PLAN D' ACTIONS

2.1 LISTE D' ACTIONS

Le programme d'actions comporte 116 actions, dont 44 dédiées à la démarche interne. Il est prévu pour s'échelonner sur 3 ans (2013-2015).

A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan (20)

- 1 Rénover les équipements publics suivant un mode écologique
- 2 Créer une charte des équipements publics
- 3 Réduire les consommations électriques liées à l'éclairage
- 4 Innover dans la distribution de l'eau pour réduire les fuites
- 5 Etudier la possibilité de récupérer les eaux pluviales
- 6 Construire un tennis couvert au petit gymnase multisports
- 7 Créer un city stade et un terrain de beach volley
- 8 Adapter les gymnases pour le handisport
- 9 Continuer à soutenir la Semaine de la Solidarité Internationale
- 10 Créer une école de musique intercommunale
- 11 Favoriser l'accès à la culture pour tous les publics par des tarifs préférentiels, notamment via la carte "Culture pour tous"
- 12 Soutenir les jeunes artistes locaux en les impliquant dans les actions culturelles locales
- 13 Faciliter l'accès de tous aux salles de spectacle
- 14 Organiser un festival de musique dédié aux jeunes talents
- 15 Pérenniser la fête de la ville, en développant son caractère typique et populaire.
- 16 Relayer la fête des voisins
- 17 Réactiver les panneaux interactifs pour signaler les événements
- 18 Pérenniser la création de comédies musicales sur Saint-Marcellin
- 19 Organiser des cafés philosophiques, cafés lecture, cafés citoyens
- 20 Restaurer et agrandir la Maison des Jeunes et de la Culture

B. Participer au développement de l'économie locale (4 actions)

- 21 Créer des échanges entre les entreprises et les élèves du collège pour faire connaître les métiers locaux
- 22 Faire du Saint-Marcellin (fromage) un facteur d'attractivité
- 23 Soutenir les porteurs de projets via la plate-forme d'initiative locale
- 24 Mener une réflexion pour dynamiser les commerces du centre-ville

C. Favoriser le lien social (24 actions)

- 25 Réhabiliter les logements sociaux avec les bailleurs
- 26 Réaliser un bilan énergétique des logements de la commune (thermographie aérienne)
- 27 Apporter un soutien aux habitants et copropriétaires dans la réhabilitation de leur logement
- 28 Sensibiliser les constructeurs à l'écoconstruction
- 29 Etudier les potentialités de la commune en terme d'énergies renouvelables dans le logement
- 30 Faire connaître les associations et leurs activités
- 31 Favoriser les échanges entre associations
- 32 Développer des formations pour les membres associatifs
- 33 Réaliser une charte associative
- 34 Mettre en place un plan de lutte contre les discriminations

- 35 Créer un réseau d'échanges de savoirs
- 36 Développer les conseils de quartiers
- 37 Pérenniser les chantiers jeunes citoyens
- 38 Favoriser les activités auprès des enfants porteurs de handicaps
- 39 Valoriser les jardins privés et organiser des rencontres liées au jardinage
- 40 Créer et animer de nouveaux jardins collectifs
- 41 Pérenniser les échanges de services intergénérationnels
- 42 Développer la colocation intergénérationnelle
- 43 Réaliser des sessions de formations sur les éco-gestes à la maison en partenariat avec les bailleurs
- 44 Créer un guide des bonnes pratiques écologiques adaptées à la ville de Saint-Marcellin
- 45 Organiser des balades d'observation de la faune et la flore
- 46 Organiser un évènement annuel sur l'environnement
- 47 Sensibiliser les écoles à la préservation de l'environnement
- 48 Développer les produits locaux dans les cantines
- 49 Accompagner les établissements scolaires primaires et secondaires dans la mise en œuvre d'agenda 21 scolaires

D. Construire un cadre de vie attractif (31 actions)

- 50 Améliorer l'accès des personnes à mobilité réduite et des poussettes en ville, notamment les trottoirs
- 51 Réaliser des campagnes de sensibilisation en faveur des personnes à mobilité réduite
- 52 Développer un atelier de réparation des vélos, selon un mode associatif ou atelier d'insertion
- 53 Mailler le territoire de pistes cyclables sécurisées
- 54 Développer les arcs, parkings ou abris vélos gratuits dans toute la ville
- 55 Sensibiliser les jeunes cyclistes à la sécurité
- 56 Mettre en place un minibus pour le transport en ville
- 57 Favoriser les véhicules électriques dans la ville
- 58 Développer le covoiturage
- 59 Créer des pédibus et des cheminements piétons autour des écoles
- 60 Créer des cheminements piétons intra-ville
- 61 Piétonner certains lieux de la ville actuellement dédiés à des parkings.
- 62 Réorganiser le stationnement et faire respecter les règles en vigueur
- 63 Développer les systèmes de parkings-relais en périphérie de la ville
- 64 Améliorer la signalétique en ville
- 65 Intégrer la prise en compte de l'écologie dans la construction et l'aménagement urbain
- 66 Développer les haies fleuries dans la ville
- 67 Développer le compostage individuel et collectif
- 68 Etudier les possibilités existantes pour réduire l'incivisme lié aux déchets dans la ville
- 69 Créer des cheminements piétons ou promenades pédagogiques dans la ville
- 70 Réglementer les panneaux publicitaires dans la ville
- 71 Inciter les copropriétaires à réduire les paraboles en façade
- 72 Mettre en valeur le patrimoine saint-marcellinois
- 73 Valoriser les entrées de la ville centre
- 74 Rendre les espaces publics propices à la flânerie par des aménagements adaptés
- 75 Réaliser une étude des espaces de jeux pour enfants dans la ville
- 76 Réaliser un parc urbain sur la place du Champ de Mars
- 77 Aménager l'avenue de Romans, la Saulaie jusqu'à Saint-Vérand
- 78 Créer des sanitaires publics gratuits en ville
- 79 Aménager le site de la piscine municipale
- 80 Créer un jardin à thème Parc Saint-Laurent

E. Etre une administration exemplaire (44 actions)

- 81 Optimiser les déplacements domicile-travail et rationaliser les déplacements en interne

- 82 Tester la mise à disposition de vélos auprès des agents dans le cadre de leur travail
- 83 Trouver des solutions techniques et pédagogiques pour résorber le gaspillage de l'eau
- 84 Mettre en place une gestion raisonnée de l'eau dans les espaces verts
- 85 Sensibiliser les agents sur la réduction des consommations énergétiques
- 86 Trouver des systèmes pour réduire les consommations électriques liées à l'éclairage des bureaux
- 87 Trouver des systèmes favorisant l'extinction des appareils électriques le soir et le week-end
- 88 Mettre en place un système efficace de tri des déchets au sein de tous les bâtiments communaux afin de les recycler
- 89 Mettre en place des solutions pour réduire l'utilisation du papier
- 90 Trouver des partenaires permettant de donner une seconde vie aux produits
- 91 Dématérialiser les informations
- 92 Réduire les consommables "à usage unique"
- 93 Organiser un programme de formations sur le développement durable
- 94 Créer une charte des savoirs et pratiques écoresponsables
- 95 Inscrire des slogans écologiques dans les endroits stratégiques
- 96 Réduire les intrants dans la gestion des espaces verts
- 97 Innover pour développer la biodiversité dans les espaces verts
- 98 Travailler avec les régies sur les nouvelles énergies et les nouveaux équipements respectueux de l'environnement et de la santé des habitants
- 99 Rénover le système de chauffage des bâtiments publics
- 100 Développer le chauffage urbain (chaufferie bois)
- 101 Mettre en place un réseau de communication entre les bâtiments publics pour une télégestion centralisée
- 102 Continuer le suivi des consommations énergétiques pour une meilleure visibilité des bâtiments communaux énergivores
- 103 Inclure dans les marchés publics des clauses environnementales et d'insertion sociale à chaque fois que cela est possible
- 104 Mutualiser les commandes publiques pour réduire les déplacements liés à la livraison des produits
- 105 Améliorer la concertation avec les habitants sur les différents projets de la commune
- 106 Moderniser et mettre à jour le site internet sur les informations concernant les projets de la ville
- 107 Interroger les usagers sur la qualité du service public
- 108 Accueillir les nouveaux arrivants et rédiger une charte de l'agent pour favoriser leur intégration en mairie
- 109 Favoriser les bonnes conditions de travail des agents
- 110 Créer une plateforme libre d'expression des agents
- 111 Rendre possible la formation aux agents tout au long de leur vie
- 112 Rendre lisible les différents services et bâtiments de la ville par une signalétique adaptée et attractive
- 113 Mettre aux normes l'accessibilité des différents services et bureaux conformément à la loi
- 114 Réaménager les espaces d'accueil pour assurer aux usagers un accueil adapté et confidentiel
- 115 Fixer des réunions périodiques entre les agents du groupe Démarche Qualité
- 116 Organiser un programme et des indicateurs d'évaluation des différents projets

2.1 FICHES-ACTIONS COMPLETES

→ Page suivante

ACTION n° 1 – Rénover les équipements publics suivant un mode écologique

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan

Objectifs : Se doter d'équipements publics performants sur le plan énergétique et répondant aux besoins d'une population de plus en plus nombreuse

Sous-objectif : Déterminer une politique de rénovation pour réduire les flux (énergie, eau, déchets) dans les bâtiments publics

Elu référent : M. Muet

Pilote de l'action : Service technique

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Le bâtiment, avec environ 30% des émissions de gaz à effet de serre, figure parmi les plus gros émetteurs du territoire français. C'est le seul secteur n'ayant pas vu ses émissions diminuer depuis 20 ans. La Réglementation Thermique 2012 a vu une nette amélioration des performances énergétiques des bâtiments neufs. Mais au niveau du tertiaire, le parc ne se renouvelle pas si rapidement et la majorité de bâtiment datent des années 70. La ville de Saint-Marcellin concentre un fort taux d'équipements publics pour sa taille, par rapport à d'autres villes de taille équivalente : équipements sportifs et de loisirs, écoles, centres administratifs et techniques, hôpital... Cependant, de nombreux équipements sont anciens, voire vétustes et énergivores, datant de + de 50 ans pour certains. Cette politique de rénovation est déjà en marche, portée par la ville (Diapason) ou par la communauté de communes (piscine). La régie a réalisé un diagnostic énergétique de tous les bâtiments communaux, définissant une trame de travaux par priorité. La ville souhaite donc poursuivre sa politique de rénovation de ses propres équipements vieillissants, afin de les rendre plus modernes et fonctionnels, mais aussi pour en réduire la consommation énergétique globale, en cohérence avec le "Plan bâtiment Grenelle". La loi Grenelle I fixe comme objectif de réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants (résidentiels et tertiaires) d'au moins 38 % d'ici à 2020.

Descriptif du projet par étapes :

- Définir un planning strict et des objectifs de travaux, ainsi que des indicateurs permettant d'évaluer les avancées.
- Etudier les possibilités de favoriser des matériaux les plus écologiques possibles, ainsi que les énergies renouvelables, en calculant les retours sur investissements.
- Réaliser une veille technologique des matériaux et dispositifs écologiques innovants et un benchmarking des pratiques sur d'autres collectivités.

Objectifs globaux :

- Moderniser les équipements publics et améliorer leur confort
- Etre digne d'une ville centre de par les bâtiments publics
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics
- Réaliser des économies sur la facture énergétique des bâtiments
- Développer l'exemplarité sur des réalisations "visibles" de tous (permettant une sensibilisation)

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, Régies municipales, bureaux d'études, Etat, Conseil Général

Planning / début de l'action en : Déjà en cours

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Définition des objectifs	x	x	x	x								
Etudes	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Réalisation de la veille technologique		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Echanges, partenariat	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Communication				x	x	x	x	x	x	x	x	x
Evaluation						x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Travail en interne avec les services, pour les réalisations. De plus, une enveloppe budgétaire est prévue chaque année pour ce type d'intervention.		Auto-financement Co-financement / partenaires Etat, Conseil Général	En grande partie

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Evaluation de la consommation énergétique		Baisse
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de bâtiments rénovés et améliorés	5	Encore 8

ACTION n° 2 – Créer une charte des équipements publics

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan

Objectifs : Se doter d'équipements publics performants sur le plan énergétique et répondant aux besoins d'une population de plus en plus nombreuse
Sous-objectif : Déterminer une politique de rénovation pour réduire les flux (énergie, eau, déchets) dans les bâtiments publics

Elu référent : M. Muet

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

La prise en compte de l'environnement et du climat dans les bâtiments publics ne va pas de soi. Aussi, et pour compléter l'action 1, la ville souhaite se positionner sur des engagements clairs et partagés par tous sur ces questions.

Exemples :

<http://www.creches123soleil.fr/ecologie/construction-ecologique/>

http://www.ivry94.fr/fileadmin/MEDIA/environnement_urbanisme/CharteHQE-light.pdf

http://www.sicoval.fr/documents/Charte_Qualite_Habitat_Sicoval.pdf

Descriptif du projet par étapes :

- Créer une commission dédiée à la définition de la charte.
- Définir une charte d'engagements relative aux bâtiments publics pour Saint-Marcellin : qualité, esthétique, performance énergétique, accessibilité, respect de l'environnement durant les travaux, intégration paysagère, sensibilisation des usagers...
- Communiquer cette charte à tous les services, aux partenaires...

Objectifs globaux :

- Favoriser l'appropriation par les services d'une ligne de conduite générale relative aux équipements publics
- Améliorer la prise en compte de l'environnement et du climat dans les équipements publics
- Permettre de communiquer sur l'exemplarité de la commune.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, Régies municipales, ensemble des services municipaux

Planning / début de l'action en : 2014

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Création de la commission					x	x						
Création de la charte					x	x	x	x				
Echanges						x	x					
Communication							x	x	x	x		
Evaluation									x	x		

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne.		Auto-financement	100%
		Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 3 – Réduire les consommations électriques liées à l'éclairage

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan

Objectifs : Se doter d'équipements publics performants sur le plan énergétique et répondant aux besoins d'une population de plus en plus nombreuse
Sous-objectif : Déterminer une politique de rénovation pour réduire les flux (énergie, eau, déchets) dans les bâtiments publics

Elu référent : M. Muet

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

En France, l'éclairage public et les enseignes publicitaires représentent 1 à 2% de la consommation électrique soit 4% des émissions de gaz à effet de serre. L'éclairage public constitue pour les communes 23 % de la facture globale d'énergie et 38 % de la facture d'électricité. Les impacts du sur-éclairage sont multiples : coûts, impacts sur la faune et la flore liés à un éclairage nocturne artificiel, émissions de gaz à effet de serre... L'enjeu est donc de réduire le coût en essayant de mieux éclairer, sans compromettre la sécurité des riverains.

La ville travaille en partenariat avec la régie pour le changement des ampoules des lampadaires et des éclairages internes aux bâtiments publics en vue de réduire la consommation. La régie a déjà réalisé un diagnostic, et un plan d'actions est en cours de réalisation.

En outre, les enseignes lumineuses ont aussi un impact et un coût ; un décret datant de 2012 issu du Grenelle vise à en réduire l'utilisation (notamment éteindre entre 1h et 6h du matin) :

http://www.themavision.fr/upload/docs/application/pdf/2012-03/decret_2012-118_du_31_janvier_2012.pdf

Descriptif du projet par étapes :

- Réaliser un plan d'actions pluriannuel visant à réduire l'éclairage public
- Faire appliquer la loi sur les enseignes lumineuses
- Installer des sites pilotes pour tester des dispositifs dans la ville.
- Réfléchir à des illuminations de Noël moins consommatrices d'énergie.
- Réaliser une veille technologique des procédés et techniques existants : réducteurs de puissance, ballasts électroniques, lampadaires éoliens-solaires, mâts en bois..., et un benchmarking des bonnes pratiques d'autres collectivités.

Objectifs globaux :

- Réduire la facture énergétique liée à l'éclairage public
- Réduire les impacts environnementaux liés à l'éclairage
- Réduire la pollution lumineuse liée aux enseignes publicitaires
- Contribuer à l'exemplarité et favoriser la sensibilisation des acteurs.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, Régies municipales

Planning / début de l'action en : Déjà en cours

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Etudes d'éclairages			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Rénovation de l'éclairage public			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Rénovation des illuminations de Noël			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Veille technologique			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Optimisation des comptages			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
50.000€ par an		Auto-financement	100%
		Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Consommation énergétique		Baisse
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de foyers lumineux		100 des foyers consommateurs

ACTION n° 4 – Innover dans la distribution de l'eau pour réduire les fuites

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan

Objectifs : Se doter d'équipements publics performants sur le plan énergétique et répondant aux besoins d'une population de plus en plus nombreuse
Sous-objectif : Déterminer une politique de rénovation pour réduire les flux (énergie, eau, déchets) dans les bâtiments publics

Elu référent : M. Balestas

Pilote de l'action : Régies Municipales

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Les fuites provoquent une diminution des rendements des réseaux ; elles proviennent essentiellement d'une mauvaise étanchéité des canalisations et de leurs accessoires.

A Saint-Marcellin, depuis 2006, les consommations d'eau ont régulièrement baissé, mais la détection des fuites reste un enjeu fort, pour améliorer encore le rendement des canalisations de distribution.

Descriptif du projet par étapes :

- Réaliser une étude des technologies innovantes existantes.
- Mise en place d'un programme
- Mettre en place des détecteurs de fuites efficaces.

Objectifs globaux :

- Réduire la consommation d'eau ayant pour cause les fuites sur le réseau de distribution.
- Atteindre en 5 ans le rendement de 65 % du réseau

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Régies municipales, services techniques

Planning / début de l'action en : En cours

Principales étapes du projet	2013				2014				2015				
Mise en place programme par la régie Municipale en 2012	x												
Mise en place mesurage complet et rénovation des comptages en place	x	x	x										
Sectorisation de la commune pour une recherche de fuite efficace	x	X											
Formation d'un fontainier aux métiers de recherche de fuite	X												
Réparations systématiques fuite	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	X	

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Phase actuelle de réparation ouvrages	150 k€/an	Auto-financement Co-financement / partenaires Appui année 1 agence de l'eau Financement régie et ajustement éventuel prix	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Evaluation de la consommation en eau	Rendement actuel réseau : 34%	65 %
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de fuites repérés		

Actions	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin
installation comptage de tête	2011	2012
Installations de vanne de sectionnement	2012	2012
Campagne de recherche de fuite	2012	2014
Réparation immédiate	2012	2014
Renouvellement de réseaux fuyards	2012	2018
Budget prévisionnel du projet		
	Nature de l'investissement	Montant prévisionnel en € HT
Dépenses matérielles		
<i>Exemple 2012</i>	<i>Travaux de réparation des fuites détectées : trocon fonte cassante, réparations systématique petits trous , réparation suite recherche de fuite petit trou</i>	150 K€ HT
	<i>Equipements de mesure et de gestion (compteurs, télégestion, télésurveillance)</i>	20 K€ HT
	<i>Equipements économes en eau</i>	
	<i>Remplacement de vannes de réseaux</i>	26 K€ HT
Dépenses immatérielles		
<i>Exemple</i>	<i>Inventaire du patrimoine, mise à jour des plans de réseaux</i>	fait Patrimoine
	<i>Diagnostic de réseaux</i>	5 K€ HT
	<i>Définition du programme d'actions</i>	fait
	<i>Formation Agents de l'eau OIE</i>	3 K€ HT
Total en € HT	<i>estimation Année 2012</i>	204K€ HT

ACTION n° 5 – Étudier la possibilité de récupérer les eaux pluviales

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan

Objectifs : Se doter d'équipements publics performants sur le plan énergétique et répondant aux besoins d'une population de plus en plus nombreuse
Sous-objectif : Déterminer une politique de rénovation pour réduire les flux (énergie, eau, déchets) dans les bâtiments publics

Elu référent : M. Muet

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Dans l'optique du développement durable et d'une gestion plus rationnelle des ressources en eau, une idée gagne du terrain en France : la récupération d'eau pluviale pour son utilisation pour des usages ne requérant pas la qualité d'eau potable. Si cette idée semble guidée par le bon sens, elle se heurte sur le terrain à un certain nombre de difficultés d'ordre réglementaire, économique, technique, organisationnel. La mairie souhaite étudier les possibilités qui existent pour la récupération et l'utilisation de l'eau pluviale, en vue de réaliser des économies sur sa consommation propre.

Descriptif du projet par étapes :

- Etudier la faisabilité technique et financière pour la mise en place de dispositifs de récupération des eaux pluviales à usage sanitaire ou pour le nettoyage des voiries et des véhicules.
- Etudier la possibilité d'utiliser des bassins d'infiltration.
- Réaliser une veille technologique et un benchmarking des pratiques d'autres collectivités.

Objectifs globaux :

- Réduire la consommation d'eau
- Réaliser des économies sur la consommation d'eau.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, régies municipales

Planning / début de l'action en : 2014

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Etudes de faisabilité					x	x	x	x	x	x	x	x
Réalisation de citernes					x	x	x	x	x	x	x	x
Réalisation d'une veille technologique							x	x	x	x	x	x
Communication							x	x	x	x	x	x
Evaluations						x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Au cas par cas. Travail en interne avec les services, pour les réalisations. De plus, une enveloppe budgétaire est prévue chaque année pour ce type d'intervention.		Auto-financement Co-financement / partenaires	100%

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de bassins		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Evaluation de la consommation d'eau		

ACTION n° 6 – Construire un tennis couvert ou petit gymnase multisports

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan

Objectifs : Se doter d'équipements publics performants sur le plan énergétique et répondant aux besoins d'une population de plus en plus nombreuse
Sous-objectif : Déterminer une politique de mutualisation des équipements culturels et sportifs à l'échelle intercommunale

Elu référent : Mme Pellini

Pilote de l'action : Service scolaire

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

La ville souhaite se doter des équipements sportifs adaptés et notamment en matière de sports. Le tennis couvert (ou un petit gymnase multisports) doit répondre à plusieurs objectifs à la fois

- performance énergétique
- Equipement adapté aux besoins démographiques
- Accessibilité
- Envergure, mutualisation
- Diversification des activités sportifs, usage par les scolaires

Descriptif du projet par étapes :

- Définition du lieu
- Etablir un diagnostic
- Définir le programme et réaliser des études
- Réaliser la construction (travaux)

Objectifs globaux :

- Réduire la consommation énergétique

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service des sports, services techniques

Planning / début de l'action en : 2014

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Identification des lieux						x	x					
Diagnostic						x	x					
Programme et études						x	x					
Etude de faisabilité						x	x					
Présentation budgétaire								x	x			
Construction de l'équipement											x	x
Evaluation												x
Sensibilisation												x
Entretien												x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
De 400 000 à 600 000 €		Auto-financement	80%
		Co-financement / partenaires	
		Fédération Tennis	10%
		Conseil Général	10%

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Fréquentation		

Remarques sur cette action :

Services associés : Services Techniques, Direction Générale

Partenaires : associations, Conseil Général, Région, Fédérations.

ACTION n° 7 – Créer un city stade et un terrain de beach volley

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan

Objectifs : Se doter d'équipements publics performants sur le plan énergétique et répondant aux besoins d'une population de plus en plus nombreuse
Sous-objectif : Déterminer une politique de mutualisation des équipements culturels et sportifs à l'échelle intercommunale

Elu référent : Mme Aloui

Pilote de l'action : Service scolaire

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

La ville de Saint-Marcellin a un taux d'équipements sportifs relativement important compte tenu de sa taille. Mais ils sont plutôt anciens et les habitants ont fait valoir qu'il manquait d'équipements de type "terrains de jeux" ouverts pour les jeunes.

La ville centre souhaite donc étudier la possibilité d'offrir à ses jeunes des espaces de loisirs ouverts et répondant à un besoin réel.

Descriptif du projet par étapes :

- Etudier la pertinence de réaliser un nouveau terrain multisports comprenant un terrain de beach volley --> diagnostic des besoins des jeunes.
- Concerter les habitants, qui ont proposé cette action.

Objectifs globaux :

- Offrir des espaces de loisirs pour les jeunes
- Réduire la spirale de l'inactivité, donc du désœuvrement des jeunes...

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service des sports, services techniques

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Diagnostic				x	x							
Prestation budgétaire					x	x						
Réalisation du projet							x	x				

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
100 000 €		Auto-financement	90 %
		Co-financement / partenaires Conseil Général	10 %

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Taux de fréquentation		

Remarques sur cette action :

Services associés : Services Techniques

Partenaires : Association, Fédérations, CMT, Direction Départementale de la Cohésion sociale.

ACTION n° 8 – Adapter les gymnases pour le handisport

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan

Objectifs : Se doter d'équipements publics performants sur le plan énergétique et répondant aux besoins d'une population de plus en plus nombreuse
Sous-objectif : Déterminer une politique de mutualisation des équipements culturels et sportifs à l'échelle intercommunale

Elu référent : M. Muet

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

La réglementation prévoit la mise en accessibilité de tous les bâtiments publics d'ici 2015. Il est nécessaire pour les communes de réaliser un schéma directeur d'accessibilité.

La commune de Saint-Marcellin œuvre dans ce sens, et souhaite donc poursuivre à travers cette action. Rendre accessibles les gymnases permettra aussi de développer le handisport, qui n'existe pas pour l'instant à Saint-Marcellin.

Descriptif du projet par étapes :

- Etablir un programme pluriannuel de travaux.

Objectifs globaux :

- Réduire les inégalités d'accès aux loisirs et notamment le sport pour les personnes à mobilité réduite.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, service sports, ensemble des services de la ville

Planning / début de l'action en : 2013 (en cours)

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Etude			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Réalisation			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Echanges			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Communication			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Au cas par cas. Une enveloppe budgétaire est prévue chaque année pour ce type d'intervention.		Auto-financement	70%
		Co-financement / partenaires Etat, Régions, Conseil Général	30%

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de bâtiments concernés	1	Encore 1
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 9 – Continuer à soutenir la Semaine de la Solidarité Internationale

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan

Objectifs : Remplir son rôle de moteur de l' animation locale et de l' action culturelle à l' échelle du bassin de vie
Sous-objectif : Développer les échanges culturels à l' international

Elu référent : Mme Rey

Pilote de l' action : Service culturel

2 - LE PROJET :

Contexte de l' action :

Depuis 1998, la 3e semaine de novembre est consacrée à la Solidarité internationale, rendez-vous national de sensibilisation à la solidarité internationale et au Développement Durable, sur des thèmes tels que : Défendre les droits humains, mieux vivre ensemble, partager nos cultures et promouvoir la paix, consommer équitable, épargner et voyager solidaire, s'engager comme volontaire ou bénévole, interpeller les entreprises et les dirigeants, mener des projets humanitaires et de développement, respecter l' environnement...

A Saint-Marcellin, un collectif associatif porte cette action, en lançant des appels à projets auprès d' associations locales. La ville soutient déjà cette initiative, notamment à travers la biennale de Nord en Sud et l' aide aux associations. La dimension du développement durable et de la solidarité prônés dans cette action s' inscrivent dans la droite ligne de l' agenda 21. La mairie souhaite donc pérenniser cette action.

Qui plus est, c' est aussi un levier pour favoriser les échanges multiculturels au sein même de la ville, mais aussi entre la ville et les pays en voie de développement.

Descriptif du projet par étapes :

- Apporter un soutien financier et logistique à cette Semaine de la solidarité internationale.
- Communiquer sur cette semaine auprès de tous les publics.

Objectifs globaux :

- Permettre de communiquer sur le développement durable
- Favoriser les échanges multiculturels.

Cohérence de l' action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service culturel, CCAS, Service associations, service communication, Conseil Général, associations

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013			2014			2015		
Organiser une réunion pour identifier les partenaires potentiels et les actions possibles		x							
Etablir un pré-programme			x						
Coordonner les actions et communiquer			x						
Pour le service culturel, il s'agira de programmer un spectacle et d'organiser une rencontre avec les lycéens sur le thème du droit des femmes dans le monde et de la naturalisation			x						

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Le budget artistique est inclus dans la programmation mais il faut prévoir un budget pour la communication de la SSI. Quant au soutien financier direct éventuel, nous n'avons à ce jour aucune demande et aucune visibilité		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de partenaires participant au projet		3 partenaires a minima
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Mise en place de la SSI		Réalisation d'un programme commun aux organisateurs

ACTION n° 10 – Accompagner la création d'une école de musique intercommunale

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan

Objectifs : Remplir son rôle de moteur de l'animation locale et de l'action culturelle à l'échelle du bassin de vie
Sous-objectif : Développer les échanges culturels à l'échelle du Pays Sud Grésivaudan

Elu référent : Mme Rey

Pilote de l'action : Service culturel

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

L'école de musique actuelle est saturée, car elle accueille des personnes de tout le Pays. Actuellement portée uniquement par la ville, la structure pourrait être portée à l'échelle intercommunale. Cela aura d'autant plus de sens que la population du bassin de vie est en constante augmentation, donc les demandes en services et loisirs de la part des citoyens le seront d'autant.

Descriptif du projet par étapes :

- Travailler en lien avec l'intercommunalité pour accompagner la création d'une école de musique intercommunale.

Objectifs globaux :

- Permettre un déploiement plus important de l'école de musique
- Rééquilibrer les compétences pour un équipement déjà largement intercommunal "dans la pratique".

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Ecole de musique avec l'appui du service culturel et du service scolaire. Les élus seront fortement mobilisés

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Participer aux réunions de concertation sur le projet			x	x			x	x	x	x	x	x
Soutenir les actions de l'école en faveur du rapprochement des publics (ex : accueillir un concert de la Lyre en ouvrant pour partie la représentation aux élèves non St-Marcellinois)				x								

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
<p>Le service culturel prendra en charge une partie du matériel pour le concert de la Lyre à destination des élèves du territoire.</p> <p>Une étude de faisabilité doit être menée quant au devenir de la subvention ville, la mise à disposition des locaux notamment (service juridique de la DGS)</p>	2 500 € de matériel + mise à disposition de personnel	<p>Auto-financement</p> <p>Co-financement / partenaires</p>	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre d'élèves participants au concert de la Lyre en décembre		Accueillir au moins 100 élèves du territoire en plus des élèves St Marcellinois
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Fréquence des réunions de concertation et de préparation		Une par trimestre a minima

ACTION n° 11 – Favoriser l'accès à la culture pour tous les publics par des tarifs préférentiels, notamment via la carte "Culture pour tous"

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan

Objectifs : Remplir son rôle de moteur de l'animation locale et de l'action culturelle à l'échelle du bassin de vie
Sous-objectif : *Rendre la culture et les loisirs accessibles pour tous*

Elu référent : Mme Rey

Pilote de l'action : Service culturel

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Depuis 3 ans, la ville de Saint-Marcellin propose une tarification exceptionnelle aux détenteurs de la carte "Culture pour tous", par exemple jusqu'à 60 % de réduction au Diapason. Cette carte a été créée pour faciliter l'accès à la vie culturelle du plus grand nombre, notamment les personnes disposant de faibles ressources.

La mairie souhaite développer, améliorer et promouvoir ce dispositif.

Descriptif du projet par étapes :

- Evaluer le dispositif "Culture pour tous" pour l'adapter au mieux aux besoins des citoyens
- Favoriser la collaboration entre acteurs sociaux autour de ce dispositif
- Promouvoir ce dispositif auprès des citoyens.

Objectifs globaux :

- Rendre la culture accessible pour tous, notamment les plus démunis.
- Rendre lisible l'offre relative à la carte "culture pour tous"

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : service culturel en lien avec la médiathèque, le CCAS, le CG38 et le service communication
 Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Acceptation de la carte culture pour tous par la médiathèque			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Etablir une communication ciblée avec le CCAS et via Trait d'Union			x									

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Un budget sera défini pour la communication.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de cartes culture pour tous délivrées		Dépasser le nb actuel (cf chiffres disponibles au CCAS)
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de places vendues au tarif Culture pour tous		Saison en cours, chiffres disponibles en juin 2013

ACTION n° 12 – Soutenir les jeunes artistes locaux en les impliquant dans les actions culturelles locales

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan

Objectifs : Remplir son rôle de moteur de l'animation locale et de l'action culturelle à l'échelle du bassin de vie
Sous-objectif : Rendre la culture et les loisirs accessibles pour tous

Elu référent : Mme Rey

Pilote de l'action : Service culturel

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

La culture est aussi un moyen d'expression. La ville souhaite, d'une part, soutenir la créativité des jeunes, et d'autre part, impliquer les jeunes artistes locaux dans les événements locaux. Elle le fait déjà partiellement, à travers divers dispositifs culturels :

- Les artistes locaux sont impliqués dans Sept'en Fête
- Le Diapason a une résidence d'artistes pour les jeunes.
- Un tremplin coup de pouce existe dans le cadre du Festival Barbara
- La fête de la musique offre une scène pour les artistes.

L'objectif est de soutenir et de développer un programme pour aider les jeunes à se lancer.

Descriptif du projet par étapes :

- Développer un programme annuel de soutien aux jeunes artistes locaux, en mettant en place une stratégie, un plan d'actions et des indicateurs pour évaluer.
- Mettre en œuvre les actions.

Objectifs globaux :

- Favoriser l'expression des jeunes.
- Créer des opportunités pour les jeunes artistes de se produire localement.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : service culturel en lien avec le service scolaire, le service communication,
 Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Accueil d'artistes locaux sur le festival Barbara					x	x	x	x	x	x	x	x
Lancement d'un appel à projet sur la fête de la musique						x				x		
Etablissement d'un tableau de bord récapitulant la provenance des artistes					x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
S'il n'y a pas de nouvelles actions, le budget sera uniquement de la communication et du personnel interne.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Pourcentage d'artistes locaux participant aux événements ville (fête de la musique, apéros musicaux du festival Barbara)		Plus de 50% des artistes de St Marcellin et alentours
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 13 – Faciliter l'accès de tous aux salles de spectacle

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan

Objectifs : Remplir son rôle de moteur de l'animation locale et de l'action culturelle à l'échelle du bassin de vie
Sous-objectif : Rendre la culture et les loisirs accessibles pour tous

Elu référent : Mme Rey

Pilote de l'action : Service culturel

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

La ville de Saint-Marcellin concentre une population âgée importante. En outre, la ville se scinde en 2 zones : ville ancienne et Plaine. Plusieurs habitants ont souhaité voir se développer un système de ramassage lors d'évènements ou spectacles, notamment pour se rendre au Diapason. Des ramassages existent pour les spectacles "hors les murs" et une première expérience a été réalisée par le service autonomie pour accompagner des personnes âgées.

La ville souhaite néanmoins trouver une solution pérenne pour les personnes à mobilité réduite ou les personnes âgées non motorisées pour les soirées. Cela pourrait se faire en partenariat avec Aria 38. Cela pourrait aussi se faire au moyen d'un minibus.

L'objectif est de réfléchir à une stratégie optimale en terme d'efficacité et de coût.

Descriptif du projet par étapes :

- Organiser un système de ramassage pour se rendre aux spectacles
- Promouvoir cet outil
- Réaliser un test pour un spectacle.

Objectifs globaux :

- Favoriser les sorties des personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et les personnes isolées.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : territoire Sud-Grésivaudan, Aria 38, Club « le Rondel »,
 Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013			2014				2015			
	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Animer un réseau d'acteurs	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Réaliser une enquête auprès des usagers		x	x								
Organiser le service d'accompagnement			x	x	x						
Communiquer sur le projet	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Le coût du ramassage pérenne sera évalué par le CCAS. Un budget de communication sera également évalué.		Auto-financement Co-financement / partenaires	100%

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de comité de pilotage		5
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de personnes utilisatrice du service		30

ACTION n° 14 – Pérenniser le festival de musique dédié aux jeunes talents

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan

Objectifs : Remplir son rôle de moteur de l' animation locale et de l' action culturelle à l' échelle du bassin de vie
Sous-objectif : Animer la ville par des évènements tous publics valorisant la culture locale

Elu référent : Mme Rey

Pilote de l' action : Service culturel

2 - LE PROJET :

Contexte de l' action :

Les Tremplins de l'Isère rentrent dans leur 7ème édition cette année et sont organisés par l'association Dérapage.

Il s'agit d'un concours musical, ouvert à tous dans plusieurs catégories de styles musicaux. Les sélections se déroulent dans plusieurs villes du département de l'Isère, dont Saint-Marcellin. Les prestations se font en live pour les groupes et chanteurs.

La ville organise un tremplin pour les jeunes talents dans le cadre du tremplin coup de pouce. Il est important de valoriser cette action de la ville qui représente une vraie opportunité de se lancer pour les jeunes artistes.

Descriptif du projet par étapes :

- Relayer localement les tremplins de l'Isère, concours musical : support logistique, communication, promotion...
- Valoriser le tremplin coup de pouce

Objectifs globaux :

- Promouvoir les jeunes artistes locaux

Cohérence de l' action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service culturel
 Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013			2014				2015		
	x	x	x	x	x	x	x		x	x
Valoriser le tremplin coup de pouce	x	x	x	x	x	x	x		x	x
Relayer l'information des tremplins de l'Isère ainsi que d'autres tremplins régionaux	x	x	x	x	x	x	x		x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Le financement s'effectuera en grande partie en interne. En plus, un budget sera prévu pour la communication (flyers, affiches, etc.)		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Public présent au tremplin coup de pouce		Dépasser la jauge passée à savoir 120 personnes
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 15 – Pérenniser la fête du Saint-Marcellin, en développant son caractère typique et populaire.

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan

Objectifs : Remplir son rôle de moteur de l'animation locale et de l'action culturelle à l'échelle du bassin de vie
Sous-objectif : Animer la ville par des événements tous publics valorisant la culture locale

Elu référent : Mme Rey

Pilote de l'action : Service culturel

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

La Fête du St Marcellin a connu un succès majeur à une époque et il conviendrait de redynamiser cette fête en y impliquant de nouveaux acteurs et partenaires.

Pour cela, diverses idées existent :

- Inviter les AOC et AOP du territoire.
- Inviter les villes jumelées et producteurs de ces territoires
- Mettre en place des ateliers cuisine
- Créer une semaine des restaurateurs à base de produits de Saint-Marcellin
- Trouver un parrain/marraine du fromage
- Créer une confrérie du Saint-Marcellin
- Réaliser une tomme géante de Saint-Marcellin

Descriptif du projet par étapes :

- Pérenniser la fête du St Marcellin.
- Développer des animations et stands pour les familles et les enfants à l'instar de Vassieux en Vercors.
- Développer des animations autour du fromage de Saint-Marcellin, et des produits du terroir.

Objectifs globaux :

- Animer la ville
- Favoriser la convivialité et la cohésion sociale, grâce à une fête populaire
- Redonner au fromage de Saint-Marcellin ses titres de noblesse, et pour la ville redonner vie à son "emblème".

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Le service culturel coordonnera les acteurs et impulsera une dynamique

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015				
Accompagnement des évènements culturels			x				x					x	
Réunions de concertation			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Le budget alloué à la fête du St-Marcellin dépend de St Marcellin Animation. La ville organisera également certaines actions directement.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Remise en place de réunions de concertation en présence a minima de St Marcellin Animation et de l'Office de Tourisme		1 réunion par trimestre
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 16 – Relayer la fête des voisins

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan

Objectifs : Remplir son rôle de moteur de l' animation locale et de l' action culturelle à l' échelle du bassin de vie
Sous-objectif : Animer la ville par des évènements tous publics valorisant la culture locale

Elu référent : Mme Paym

Pilote de l' action : CCAS

2 - LE PROJET :

Contexte de l' action :

La fête des voisins favorise la convivialité et est désormais largement relayée au niveau national. De plus depuis plusieurs années, elle doit être relançée cette année auprès de tous les bailleurs.

L' idée est de promouvoir cette fête et d' envisager un soutien logistique auprès des collectifs d' habitants.

Descriptif du projet par étapes :

- Promouvoir la fête des voisins
- Apporter un soutien logistique auprès de collectifs d' habitants
- Encourager les bailleurs à relayer la fête.

Objectifs globaux :

- Favoriser la convivialité dans la ville.
- Permettre une intégration des nouveaux arrivants.

Cohérence de l' action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Immeubles en Fête, bailleurs sociaux, service culturel

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013			2014			2015		
		x			x			x	
Communication dans la presse locale en direction des habitants		x			x			x	
Réunir les bailleurs sociaux pour promouvoir cet évènement		x			x			x	
Distribution de supports de communication auprès des habitants souhaitant organiser cette fête dans leur quartier		x			x			x	
Proposer une « animation » lors de la visite des élus dans les quartiers		x			x			x	

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Adhésion à Immeuble en fête « Animation » des quartiers visités	600€ 400€	Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de quartier organisant cet évènement	13 quartiers	20 quartiers
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 17 – Réactiver les panneaux interactifs pour signaler les évènements

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan

Objectifs : Remplir son rôle de moteur de l'animation locale et de l'action culturelle à l'échelle du bassin de vie
Sous-objectif : Animer la ville par des évènements tous publics valorisant la culture locale

Elu référent : M. le Maire

Pilote de l'action : Service communication

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Les panneaux lumineux sont fortement mobilisateurs pour informer.
La ville souhaite remplacer et disposer de nouveaux panneaux lumineux dans la ville.

Descriptif du projet par étapes :

- Remplacer le panneau défectueux du rond-point de l'Europe
- Placer plusieurs panneaux en des lieux stratégiques à définir

Objectifs globaux :

- Améliorer l'information sur les évènements de la ville.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service communication, services techniques

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Choix des sites stratégiques		x				x				x		
Installation des supports		x				x				x		
Communication (habitants et associations)		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de messages diffusés		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de demandes associatives		

ACTION n° 18 – Pérenniser la création de comédies musicales sur Saint-Marcellin

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan

Objectifs : Remplir son rôle de moteur de l'animation locale et de l'action culturelle à l'échelle du bassin de vie
Sous-objectif : Animer la ville par des événements tous publics valorisant la culture locale

Elu référent : Mme Pellini

Pilote de l'action : Service scolaire

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Une comédie musicale est créée chaque année dans le cadre du festival Barbara par MVBeck. La ville souhaite pérenniser cette action.

Descriptif du projet par étapes :

- soutenir la création d'une comédie musicale dans le cadre du festival Barbara.
- Promouvoir cette création ensuite localement.

Objectifs globaux :

- Développer la création artistique locale

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service scolaire, service culturel, service communication

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013			2014					2015			
Réalisation de la comédie	x									x		
Préparation de la comédie			x	x	x	x	x	x	x			

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Personnels Prestataires Matériels	30 000 € 5 000 € 3 000 €	Auto-financement Co-financement / partenaires	100 %

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Maintien des comédies musicales		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de participants		

Remarques sur cette action :

Services Associés : Service culturel, Service communication.

Partenaires : DRAC, Education nationale, associations.

ACTION n° 19 – Soutenir l'organisation de cafés philosophiques, cafés lecture, cafés citoyens

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan

Objectifs : Remplir son rôle de moteur de l'animation locale et de l'action culturelle à l'échelle du bassin de vie
Sous-objectif : Créer des espaces de débat et d'échange entre citoyens

Elu référent : Mme Rey

Pilote de l'action : Service culturel

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Les habitants ayant participé aux ateliers de concertation de l'agenda 21 ont souhaité pérenniser les débats citoyens. L'idée est de réaliser des cafés lecture ou des cafés philosophiques à la médiathèque, en lien avec le réseau national associatif et l'association UIAD déjà active à Saint-Marcellin. Il serait aussi intéressant de débattre de sujets propres à la ville : la ville centre, le développement durable, etc. Parallèlement, la possibilité existe pour les habitants d'organiser eux-mêmes des cafés citoyens à la MJC. L'objectif de cette action est d'accompagner la réalisation de ces cafés débat (MJC et Mme Galacioto).

Descriptif du projet par étapes :

- Définir un projet, des thèmes en lien avec les acteurs locaux.
- Promouvoir ces débats par une communication adaptée.

Objectifs globaux :

- Favoriser l'expression de tous par le débat.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : : Service culturel, acteurs locaux

Planning / début de l'action en : 2014

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Contacter les acteurs des projets (MJC, Galacioto)					x	x	x	x	x	x	x	x
Support à l'établissement des thèmes					x	x	x	x	x	x	x	x
Valoriser les actions					x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Si les actions ne sont pas pilotées par la ville mais par des acteurs locaux, il s'agira uniquement de valorisation et donc de communication		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de participants aux cafés débat		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 20 – Restaurer et agrandir la Maison des Jeunes et de la Culture

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan

Objectifs : Remplir son rôle de moteur de l'animation locale et de l'action culturelle à l'échelle du bassin de vie
Sous-objectif : Créer des espaces de débat et d'échange entre citoyens

Elu référent : Mme Aloui

Pilote de l'action : Service vie associative

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Vrai vecteur de cohésion sociale, la MJC de Saint-Marcellin est une institution, car elle draine plusieurs associations locales.

Son emplacement est intéressant, situé dans un secteur de renouvellement urbain et social.

Néanmoins, le bâtiment est vieillissant et nécessite certains réaménagements. En outre, il peut éventuellement représenter un doublon avec la nouvelle maison des associations située dans l'ancienne Manufacture.

L'action vise donc à évaluer les besoins de la MJC et à agir en conséquence.

Descriptif du projet par étapes :

- Définir les besoins réels de l'association.
- Réaménager le lieu.

Objectifs globaux :

- Soutenir le monde associatif, vecteur de cohésion sociale.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service vie associative, service culturel, CCAS

Planning / début de l'action en : 2014

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Réalisation											X	X
Etat des lieux / Diagnostic					X							
Esquisses / Estimations						X						
Prestations Budgétaires							X	X				

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Le budget sera chiffré.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Phase de concertation		Nombre d'acteurs intégrés
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Réalisation des travaux		

Remarques sur cette action :

Partenaires extérieurs :

- Communauté de Communes du Pays de Saint-Marcellin
- SMSG
- CAF
- DDCS
- Conseil Général

Services Associés :

- Service Technique
- Service Culturel

ACTION n° 21 – Créer des échanges entre les entreprises et les élèves du collège pour faire connaître les métiers locaux

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : B. Participer au développement de l'économie locale

Objectifs : Dynamiser le tissu économique local
Sous-objectif : Ancrer le monde économique dans la vie locale

Elu référent : M. Praz

Pilote de l'action : Direction générale

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Le diagnostic a fait apparaître une importante dissociation entre le monde économique et les territoires. L'enjeu est de rapprocher ces deux mondes en accroissant les liens. Plusieurs dispositifs existent déjà pour cela, relayés à l'échelle du Pays sud Grésivaudan, notamment via le Syndicat Mixte ou l' AISG (Association des Industriels du Sud Grésivaudan).

La mairie souhaite plus particulièrement permettre aux jeunes de mieux connaître le monde économique : les métiers, les technologies, le monde de l'entreprise sous toutes ses formes... Actuellement, des dispositifs existent, notamment mis en place par l' AISG , comme par exemple le concours "des jeunes talents" ou les projets "passerelle vers l'emploi". Par ailleurs, la régie emploie régulièrement des stagiaires et apprentis, et le conseil général aide les initiatives des projets pédagogiques pour faire connaître les métiers locaux et internationaux.

L'action consiste à développer un programme d'échanges entre classes et entreprises (soit faire venir un intervenant d'une entreprise, soit organiser des visites d'entreprises avec des classes).

Descriptif du projet par étapes :

- Relayer les projets déjà existants
- Mettre en place un programme d'échanges entre établissements scolaires et entreprises/artisans
- Mettre cela en pratique.

Objectifs globaux :

- Améliorer la connaissance qu'ont les jeunes du monde de l'entreprise
- Augmenter les liens entreprises-territoire

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Direction générale, services scolaire, jeunesse

Planning / début de l'action en : 2014

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Communiquer avec les entreprises					X							
Communiquer avec le collège						X						
Rédiger un programme d'actions en concertation							X					
Programmer les actions								X				
Réalisation des actions									x	x		

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne.		Auto-financement Co-financement / partenaires Le collège : pour la prise en charge des transports pour visites d'entreprises, si nécessaire	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre d'entreprise impliqué		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de classe impliquée		

ACTION n° 22 – Faire du Saint-Marcellin (fromage) un facteur d'attractivité

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : B. Participer au développement de l'économie locale

Objectifs : Dynamiser le tissu économique local
Sous-objectif : Utiliser les atouts locaux pour développer l'économie

Elu référent : M. le Maire

Pilote de l'action : Service communication

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Actuellement, le fromage de Saint-Marcellin n'est plus utilisé comme image de marque de la ville, n'étant plus fabriqué sur place. L'enjeu est d'utiliser la renommée du fromage pour promouvoir le tourisme et l'attractivité du territoire.

Actuellement, la ville mène une réflexion avec la mission tourisme de pays Sud Grésivaudan pour créer une maison du Saint-Marcellin sur le territoire.

Descriptif du projet par étapes :

- Créer une étude d'image
- Promouvoir la renommée du Saint-Marcellin dans tous les documents de communication de la ville, notamment à visée touristique.
- Mener une réflexion avec le pays sud Grésivaudan pour créer une maison du fromage

Objectifs globaux :

- Valoriser l'image de la ville
- Favoriser l'attractivité de la ville
- Développer le tourisme

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service communication, service culturel, services financier, acteurs économiques
 Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015				
			x	x	x								
Etude de marché (notoriété, image)			x	x	x								
Partenariat avec les acteurs économiques					x	x	x	x					
Communication, promotion					x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Le budget sera chiffré.		Auto-financement	70
		Co-financement / partenaires Acteurs locaux, Chambres consulaires Fédérations professionnelles locales	30

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 23 – Soutenir les porteurs de projets via la plate-forme d'initiative locale

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : B. Participer au développement de l'économie locale

Objectifs : Dynamiser le tissu économique local
Sous-objectif : Utiliser les atouts locaux pour développer l'économie

Elu référent : M. Praz

Pilote de l'action : CCAS

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

L'emploi est un enjeu phare sur le territoire Sud Grésivaudan, d'autant plus que le Pays est fortement impacté par la crise économique (un secteur industriel fortement soumis aux aléas du marché).

Les acteurs de l'industrie sont regroupés en association (AISG) et sont actifs sur le territoire. Le Pays Sud Grésivaudan porte aussi de façon dynamique le secteur économique par de nombreuses actions. Notamment, le syndicat a mis en place la plate-forme d'initiative locale, qui appuie les porteurs des projets de création, de reprise ou d'implantation des petites entreprises, et les aide à se positionner sur le marché, à innover en fonction de leurs compétences et leurs atouts.

La mairie souhaite être un relais de cette initiative auprès des habitants.

Descriptif du projet par étapes :

- Déterminer un mode de fonctionnement pour faciliter l'orientation des porteurs de projets.
- Créer une communication adéquate.

Objectifs globaux :

- Faciliter la création d'emplois sur le territoire

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Syndicat Mixte, Service Accueil

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Se rapprocher du Syndicat Mixte pour connaître les modalités de soutien auprès des porteurs de projets				x								
Communiquer auprès des porteurs de projet par affichage à l'accueil du CCAS + Mairie					x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de personnes se déplaçant au syndicat mixte pour un entretien	0	5
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 24 – Mener une réflexion pour dynamiser les commerces du centre ville

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : B. Participer au développement de l'économie locale

Objectifs : Soutenir les commerces de proximité du centre-ville
Sous-objectif : Mettre en valeur les commerces du centre ville

Elu référent : M. Praz

Pilote de l'action : Service communication

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

A Saint-Marcellin, les commerces tendent à souffrir du développement important des grandes surfaces commerciales de la périphérie. Pourtant, les commerces sont facteur de dynamisme du centre ville. Par ailleurs, ils permettent aux personnes âgées nombreuses de bénéficier d'un service de proximité. L'enjeu est d'arriver à maintenir et valoriser les commerces locaux par des actions adaptées : actions de communication, réflexion sur les horaires, signalétique... en s'appuyant sur les acteurs en place. Actuellement l'Union Commerciale réunissant les commerçants du centre ville est peu active.

A travers l'OCMMR (Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural), le syndicat mixte du Pays Sud Grésivaudan vise à préserver les petits commerces de proximité.

Descriptif du projet par étapes :

- Organiser une commission "commerces" avec l'ensemble des acteurs concernés et mener des ateliers de réflexion sur la façon de redynamiser les commerces.
- Promouvoir les commerces et l'artisanat, à travers une journée portes ouvertes
- Organiser un concours des plus belles vitrines
- Etudier la pertinence de varier les horaires d'ouverture des commerces et envisager des pistes d'amélioration
- Améliorer la signalétique en ville pour mieux indiquer les commerces.

Objectifs globaux :

- Améliorer l'attractivité des commerces

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service communication, service urbanisme, service finances, acteurs locaux, Chambres consulaires

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Création de la commission			x	x								
Etude					x	x	x	x	x	x	x	x
Communication			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Promotion								x	x	x	x	x
Signalétique									x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Le budget sera chifré.		Auto-financement	80
		Co-financement / partenaires Acteurs locaux Chambres consulaires	20

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Implantation de nouveaux commerces (nombre, évolution du chiffre d'affaire)		

ACTION n° 25 – Réhabiliter les logements sociaux avec les bailleurs

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : C. Favoriser le lien social

Objectifs : Améliorer la qualité écologique et le confort de l'habitat
Sous-objectif : Réhabiliter les logements sociaux

Elu référent : M. Cipriani

Pilote de l'action : CCAS

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Saint-Marcellin concentre actuellement les 3/4 des logements HLM de la communauté de communes, ce qui représente près de 17 % du parc global. Si la ville centre ne souhaite pas forcément développer le parc de logements sociaux, elle cherche par contre à améliorer les logements existants parfois vétustes et énergivores. En effet, la plupart des logements sociaux datent des années 70.

Plusieurs programmes existent pour tenter de résorber la précarité énergétique des habitants. Ce sont les bailleurs qui ont la responsabilité et la gestion des logements sociaux, dont principalement Actis et l'OPAC.

Actuellement, Actis agit surtout sur le système de chauffage, pour améliorer la performance énergétique, mais sensibilise également ses occupants à la réduction énergétique et réalise des bilans thermiques internes gratuits.

L'OPAC est en cours de réflexion sur la requalification du quartier BeauSoleil, en vue d'une possible démolition. Elle souhaite aussi agir sur la résorption de la vacance dans les logements sociaux. De plus, il faut citer le projet de rénovation sur le groupe La Liberté.

L'action consiste à travailler en étroite collaboration avec les bailleurs pour favoriser la réhabilitation des logements sociaux à Saint-Marcellin.

Descriptif du projet par étapes :

- Créer une commission sur les logements, avec tous les acteurs concernés, à savoir la régie, les bailleurs sociaux, la communauté de communes, l'AGEDEN...
- Etablir un bilan des priorités de réhabilitation
- Mettre en œuvre un programme

Objectifs globaux :

- Améliorer le confort des logements
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au chauffage
- Minimiser la facture énergétique liée aux logements

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Bailleurs sociaux, régie d'énergie, AGEDEN, Communauté de Communes

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Pour chaque groupe d'immeubles organiser en partenariat avec les des rencontres avec les habitants « au pied » de leur logement			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Réunir la Régie d'énergie et les bailleurs concernant la consommation des locataires					x	x						
En concertation avec les bailleurs établir un programme prévisionnel des travaux à entreprendre						x	x	x	x	x	x	x
Interroger la Com Com sur des aides éventuelles possibles (à inscrire dans le PLH ??)			x	x								

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de logements rénovés		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Consommation énergétique des locataires		

ACTION n° 26 – Réaliser un bilan énergétique des logements de la commune (thermographie aérienne)

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : C. Favoriser le lien social

Objectifs : Améliorer la qualité écologique et le confort de l'habitat
Sous-objectif : Inciter à la rénovation des logements privés insalubres et énergivores

Elu référent : M. Balestas

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Le parc de logements privés à Saint-Marcellin est lui aussi impacté par la précarité énergétique. Il est plutôt ancien, puisque 60 % des logements ont plus de 20 ans. En conséquence de cela, certains logements sont vétustes, et l'on compte 10 % de logements vacants. La problématique qui se pose à Saint-Marcellin est le fait que le parc privé "vétuste" joue parfois le rôle de logement social auprès de personnes non éligibles au parc public ; or les logements étant mal isolés, les ménages finissent par se paupériser à cause de leur facture énergétique.

L'une des priorités est de pouvoir identifier exactement quels logements sont les plus énergivores sur la commune, afin d'agir de façon pertinente. Actuellement des actions vont déjà dans ce sens, car la régie municipale, grâce à sa base de données sur les consommations énergétiques des logements (seulement ceux à qui elle fournit l'électricité), propose des bilans énergétiques gratuits aux habitants et leur propose des pistes d'amélioration. Actis propose aussi des bilans thermiques internes gratuits dans les logements sociaux.

Les élus souhaiteraient réaliser une thermographie aérienne, afin de visualiser cela sur cartographie et de l'utiliser ensuite à des fins pédagogiques.

Descriptif du projet par étapes :

- Etudier la possibilité de réaliser une thermographie aérienne.
- Réaliser une exposition en mairie sur le bilan de la thermographie.
- S'en servir pour inciter les habitants à rénover leurs logements.

Objectifs globaux :

- Améliorer la connaissance des déperditions énergétiques liées aux logements à Saint-Marcellin
- Sensibiliser

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, Régies municipales, service communication, bureaux d'études
 Planning / début de l'action en : En cours

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Réalisation de la thermographie aérienne				x	x	x	x	x	x	x		
Incitation des habitants (tout le long du processus)				x	x	x	x	x	x	x	x	x
Exposition								x				
Communication				x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
9 000 €		Auto-financement	100%
		Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Exposition	0	1

ACTION n° 27 – Apporter un soutien aux habitants et copropriétaires dans la réhabilitation de leur logement

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : C. Favoriser le lien social

Objectifs : Améliorer la qualité écologique et le confort de l'habitat
Sous-objectif : Inciter à la rénovation des logements privés insalubres et énergivores

Elu référent : M. Giloz

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

La commune n'a pas la compétence liée au logement ; elle revient à la communauté de communes. Celle-ci a réalisé un Plan Local de l'Habitat, permettant de prioriser les actions à mettre en œuvre en terme de logements sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. L'une des actions a été la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur un quartier de Saint-Marcellin, afin d'y rénover les logements.

Hormis cela, la ville peut néanmoins être un relais des initiatives des différents acteurs (habitants et financeurs) et soutenir techniquement ou du moins logistiquement des projets.

En effet, différentes aides et programmes existent pour aider les particuliers à réhabiliter leur logement :

- Programme "Habiter mieux" soutenu par la CCPSM = une aide à destination des propriétaires occupants modestes qui souhaitent engager des travaux de rénovation thermique.
- Programme "Faire du Sud Grésivaudan un territoire attractif et attentif à tous les habitants" issu du CDDRA = aide financière aux projets de rénovation.
- Soutien d'Actis et de l'OPAC
- Soutien de l'AGEDEN (<http://www.ageden.org/Particuliers/Centre-de-ressources/Aides-financieres>)

L'enjeu est d'arriver à mettre en lien les habitants et les acteurs susceptibles de fournir une aide. Les habitants ont proposé que la mairie soit également un relais pour effectuer des commandes groupées liées à la rénovation pour en diminuer les coûts.

Descriptif du projet par étapes :

- Créer une commission d'aide à la réhabilitation de logements, en partenariat avec les acteurs concernés
- Tester la pertinence d'être un relais auprès des habitants.
- Mettre en place un programme d'aide logistique / technique et/ou financière à la réhabilitation de logements.

Objectifs globaux :

- Réduire la précarité énergétique sur le territoire

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, CCAS, Communauté de communes, bailleurs, AGEDEN, service communication

Planning / début de l'action en : 2014

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Création de la commission						x	x					
Echanges services, partenaires						x	x	x	x	x	x	x
Mise en place du programme d'aide logistique								x	x	x	x	
Teste, retour, analyse							x		x			
Communication								x	x	x	x	x
Evaluation									x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de foyers concernés Nombre de logements réhabilités		

ACTION n° 28 – Sensibiliser les constructeurs à l'écoconstruction

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : C. Favoriser le lien social

Objectifs : Améliorer la qualité écologique et le confort de l'habitat
Sous-objectif : *Inciter à la rénovation des logements privés insalubres et énergivores*

Elu référent : M. Balestas

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Le développement de l'écoconstruction ne se fera que si les acteurs de la construction sont formés (concernant les artisans) ou sensibilisés (concernant les promoteurs). A l'échelle locale, le dispositif APLOMB, porté par le syndicat mixte du pays sud Grésivaudan (<http://aplomb.sud-gresivaudan.org/>) est un centre de ressources qui vise à sensibiliser le grand public et à dispenser des formations professionnelles à destination des artisans dans 2 domaines : rénovation du patrimoine et écoconstruction. APLOMB est membre fondateur de la Fédération des organismes de formation à l'écoconstruction sur la région Rhône-Alpes. La ville souhaite promouvoir ce dispositif localement. En outre, les élus souhaitent que les promoteurs tiennent mieux compte des critères de l'écoconstruction.

Descriptif du projet par étapes :

- Sensibiliser les promoteurs à l'écoconstruction , leur faire connaître la charte de la construction.
- Mettre les professionnels du bâtiment en lien avec les organismes de formation existants

Objectifs globaux :

- Améliorer l'efficacité énergétique des logements neufs
- Améliorer la connaissance des professionnels du bâtiment sur l'écoconstruction

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, CCAS, Communauté de communes, bailleurs, AGEDEN, service communication, APLOMB, ADEME, bailleurs sociaux

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Sensibilisation			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Pilotage			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Echanges			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Communication			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Evaluation						x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Le travail se fera en interne en grande partie.		Auto-financement Co-financement / partenaires APLOMB, ADEME	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de constructions		

ACTION n° 29 – Etudier les potentialités de la commune en terme d'énergies renouvelables dans le logement

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : C. Favoriser le lien social

Objectifs : Améliorer la qualité écologique et le confort de l'habitat
Sous-objectif : Inciter à la rénovation des logements privés insalubres et énergivores

Elu référent : M. Balestas

Pilote de l'action : Régies Municipales et services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Dans l'objectif de réduire les consommations énergétiques, la ville souhaite étudier les possibilités de production locale (sur la commune) photovoltaïque notamment, ou production d'eau chaude solaire. La ville travaille en partenariat avec la Régie municipale pour analyser des pistes par domaine et la production d'énergies.

Descriptif du projet par étapes :

- Analyse des pistes par domaine : privé public habitat social tertiaire individuel, collectif, industrie
- identification de sites pilotes en France exemple Montdidier
- Prise de participation possible de la régie dans des filiales de production d'énergies

Objectifs globaux :

- Economie d'énergies

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, Régies municipales, CCAS, bailleurs, service communication industriels
 Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Analyse des pistes par domaine : privé public habitat social tertiaire individuel, collectif, industrie	x	x	x									
Intermédiaire (assuré par la régie) des projets solaires sur la commune			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Veille avec la commune de Montdidier régie pilote			x		x		x		x		x	

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Budget d'étude général En cas de projet, financement propres par projet		Auto-financement Financement mixte Mairie-Régies Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de réalisations d'études		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Production en KW		

ACTION n° 30 – Faire connaître les associations et leurs activités

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : C. Favoriser le lien social

Objectifs : Soutenir toujours plus la vie associative et encourager le bénévolat qui concourt à l'intégration de toutes les populations et à lutter contre l'isolement des personnes.
Sous-objectif : Soutenir les associations saint-marcellinoises, vecteur de cohésion sociale

Elu référent : Mme Rey

Pilote de l'action : Service vie associative

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Dans une ville où la population tend à se renouveler rapidement, la vie associative apparaît comme un levier d'intégration des habitants.

La vie associative saint-marcellinoise est très active aujourd'hui (autour de 150 associations différentes), relayée par la mairie via des subventions, mais aussi un soutien logistique (mise à disposition de salles...). Pour promouvoir les associations, la ville réalise plusieurs actions : organisation d'un Forum des associations en septembre qui connaît un succès indéniable, édition d'un guide des associations (papier et téléchargement sur Internet).

L'idée est de continuer à promouvoir le réseau associatif, mais aussi de trouver des solutions pour connaître leurs actualités en temps réel.

Une autre idée est de diffuser un journal de type "Dahu" (Grenoble) pour les nouveaux arrivants.

Descriptif du projet par étapes :

- Pérenniser le Forum des associations et l'édition du Guide des Associations
- Mettre en place un moyen de faire connaître l'actualité des associations en temps réel.

Objectifs globaux :

- Accroître l'adhésion des habitants aux associations.
- Faciliter l'intégration des nouveaux habitants

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : service communication, service culturel, CCAS.

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Moyen d'actualité via le site internet de la ville				x	x	x	x	x	x	x	x	x
Information et accompagnement des associations				x	x							
Pérenniser le Forum des associations et le guide				x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Personnels Communication (Cote-part site internet)	5 000 € 3 000 €	Auto-financement Co-financement / partenaires	100 %

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de participants au forum des associations		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre d'associations utilisant le site pour relayer l'actualité		

Remarques sur cette action :

Services Associés : service communication, service culturel, CCAS.

Partenaires : Associations, DDCS, CRIB

ACTION n° 31 – Favoriser les échanges entre associations

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : C. Favoriser le lien social

Objectifs : Soutenir toujours plus la vie associative et encourager le bénévolat qui concourt à l'intégration de toutes les populations et à lutter contre l'isolement des personnes.

Sous-objectif : Soutenir les associations saint-marcellinoises, vecteur de cohésion sociale

Elu référent : Mme Rey

Pilote de l'action : Service vie associative

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Les habitants ayant participé aux ateliers citoyens de l'agenda 21 ont laissé entendre que les associations étaient relativement cloisonnées les unes des autres, hormis la rencontre annuelle du Forum des associations.

Or les associations ont non seulement des problématiques communes (ex : gestion, renouvellement...), mais elles répondent aussi à des besoins locaux, agissant parfois en complément de l'action municipale (ex : action sociale des Restos du cœur...). Il est donc important qu'elles puissent se réunir pour échanger, entre elles et avec la municipalité.

La nouvelle Maison des associations a été conçue dans ce sens. Mais cela ne favorise pas pour autant les rencontres inter-associatives. Les élus souhaitent apporter leur soutien à une action de mise en réseau, de liens et d'échanges entre associations et avec la ville.

Descriptif du projet par étapes :

- Réaliser une enquête des besoins des associations
- Etudier le rôle que peut jouer la ville dans ce sens
- Monter un projet de mise en réseau des associations, en s'appuyant sur les idées précitées : adhérer au réseau des maisons des associations, créer des espaces de rencontres et des échanges de pratiques et de compétences entre associations, créer des événements festifs inter-associatifs

Objectifs globaux :

- Favoriser le dynamisme associatif

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service culturel, CCAS, service communication

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
					x	x	x	x				
Réaliser une enquête des besoins				x	x							
Monter un projet de réseau							x	x				

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Personnels Prestations Communication	5 000 € 2 000 € 1 000 €	Auto-financement Co-financement / partenaires	100 %

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de retours de l'enquête		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de projets de mise en réseau		

Remarques sur cette action :

Services associés : Service culturel, CCAS, service communication.

Partenaires : DDCS, CRIB, Réseau National de la Maison des Associations

ACTION n° 32 – Développer des formations pour les membres associatifs

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : C. Favoriser le lien social

Objectifs : Soutenir toujours plus la vie associative et encourager le bénévolat qui concourt à l'intégration de toutes les populations et à lutter contre l'isolement des personnes.
Sous-objectif : Soutenir les associations saint-marcellinoises, vecteur de cohésion sociale

Elu référent : Mme Rey

Pilote de l'action : Service vie associative

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

En France actuellement, le monde associatif connaît une crise du bénévolat, se manifestant par un manque de renouvellement des dirigeants associatifs. Saint-Marcellin n'échappe pas à la règle, et qui plus est dans un contexte où la population elle-même se renouvelle. La mairie s'interroge sur le moyen de soutenir le dynamisme associatif et a fortiori le renouvellement des dirigeants associatifs. Une étude de France Bénévolat permet de montrer le lien existant entre renouvellement et formations. Aussi, une action sera engagée dans ce sens.

Parallèlement il serait intéressant de mettre en place le Passeport bénévole (<http://www.francebenevolat.org/passeport-benevoles>), permettant de valoriser l'engagement associatif dans le monde professionnel.

Descriptif du projet par étapes :

- Définir les besoins en formation des associations
- Mettre en place un programme pluriannuel de formations des dirigeants associatifs.
- Mettre en place le passeport bénévole

Objectifs globaux :

- Favoriser le renouvellement des dirigeants associatifs
- Faciliter l'implication des habitants dans une association

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet :

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
			x	x								
Diagnostic des besoins en formation			x	x								
Mise en place du programme				x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de formations		

ACTION n° 33 – Réaliser une charte associative

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : C. Favoriser le lien social

Objectifs : Soutenir toujours plus la vie associative et encourager le bénévolat qui concourt à l'intégration de toutes les populations et à lutter contre l'isolement des personnes.

Sous-objectif : Soutenir les associations saint-marcellinoises, vecteur de cohésion sociale

Elu référent : Mme Rey

Pilote de l'action : Service vie associative

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

La charte de la vie associative permettrait à la ville de se doter d'orientations ciblées en faveur du monde associatif, aux associations de définir leurs engagements, et enfin, aux deux parties de se mettre d'accord sur des valeurs communes (développement durable...).

Descriptif du projet par étapes :

- Réunir les associations lors d'un Forum extraordinaire afin de définir avec les élus les grandes lignes de la charte : valeurs, principes, engagements...
- Rédiger la charte
- Faire signer la charte aux élus et membres associatifs
- Promouvoir cette charte et la faire vivre (conditionner les subventions et les mises à disposition à sa signature).

Objectifs globaux :

- Accompagner la vie associative
- Optimiser les moyens dévolus au monde associatif

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service vie associative

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Transmission de la chartre							x	x				
Réunir les associations			x	x								
Rédiger la chartre				x	x							
Faire signer la chartre						x						
Promouvoir cette chartre							x	x				

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Concertation Communication, impression Personnels	500 € 1 000 € 3 000 €	Auto-financement Co-financement / partenaires	100 %

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre d'association participante à la concertation		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre d'associations signataires		

ACTION n° 34 – Mettre en place un plan de lutte contre les discriminations

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : C. Favoriser le lien social

Objectifs : Soutenir toujours plus la vie associative et encourager le bénévolat qui concourt à l'intégration de toutes les populations et à lutter contre l'isolement des personnes.

Sous-objectif : Développer la solidarité envers les citoyens

Elu référent : Mme Paym

Pilote de l'action : CCAS

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Le plan de lutte contre les discriminations est un collectif de professionnels, d'institutionnels et d'élus qui travaillent ensemble afin de faire évoluer les cultures professionnelles, les représentations, les pratiques, les organisations, pour repérer et contrer les logiques discriminatoires (racisme, homophobie, sexisme...).

Les discriminations peuvent être de plusieurs types : l'accès aux biens et aux services (loisirs, culture, etc.), l'accès au service public, au logement, à l'emploi, à la santé et à l'éducation.

Le plan de lutte est soutenu par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE).

La ville de Saint-Marcellin souhaite utiliser ce levier pour réduire les discriminations localement.

Descriptif du projet par étapes :

- Créer un comité de pilotage
- Définition des cibles, des thèmes et un plan d'actions pour lutter contre les discriminations
- Mettre en œuvre le dispositif.

Objectifs globaux :

- Réduire les discriminations sur le territoire communal.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : MJC, Bellevue, Lycée la saulaie, territoire Sud-Grésivaudan

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Animer un réseau d'acteurs				x	x	x	x	x	x	x	x	x
Développer et soutenir les projets inter-associatifs					x	x	x	x	x	x	x	x
Expérimenter des actions concrètes					x		x		x		x	
Communiquer autour des travaux et actions				x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Moyen constant		Auto-financement	100%
		Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de comité de pilotage		1 rencontre par trimestre
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de participants aux actions		50 personnes

ACTION n° 35 – Créer un réseau d'échanges de savoirs

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : C. Favoriser le lien social

Objectifs : Soutenir toujours plus la vie associative et encourager le bénévolat qui concourt à l'intégration de toutes les populations et à lutter contre l'isolement des personnes.

Sous-objectif : Développer la solidarité envers les citoyens

Elu référent : M. le Maire

Pilote de l'action : Service communication

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Alors que notre société est basée uniquement sur des échanges de services marchands, on voit se développer des initiatives de plus en plus nombreuses d'échanges de services de tous types et non marchands : covoiturage, couchsurfing, échanges de maisons, troc...

A Saint-Marcellin, les habitants ont proposé de tester la mise en place d'une plate-forme d'échanges de savoirs et de services, sur le mode gratuit. (Par exemple : "échange cours d'anglais contre tonte du gazon"...)

La mairie jouerait donc un rôle de médiation, via un site Internet, et du personnel.

Il s'agit donc de mettre sur pieds ce réseau.

Descriptif du projet par étapes :

- Mettre en place une commission de travail
- Créer une organisation permettant l'échange de savoirs et de services
- Faire vivre le dispositif : mise en ligne, personnel, moyens...

Objectifs globaux :

- Développer les liens sociaux
- Offrir une alternative aux services et échanges de savoir "marchands" dans une ville où les habitants ont globalement peu de moyens.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieu, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service communication, service culturel, médiathèque, CCAS, acteurs locaux, CCPSM
 Planning / début de l'action en : 2015

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Création de la commission									x			
Définition des projets										x	x	x
Animation de groupe									x	x	x	x
Communications									x	x	x	x
Evènements										x		x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre d'acteurs mobilisés		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Visibilité des projets aboutis (nombre évènements)		

ACTION n° 36 – Développer les conseils de quartiers

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : C. Favoriser le lien social

Objectifs : Soutenir toujours plus la vie associative et encourager le bénévolat qui concourt à l'intégration de toutes les populations et à lutter contre l'isolement des personnes.
Sous-objectif : Développer la solidarité envers les citoyens

Elu référent : M. le Maire

Pilote de l'action : Direction générale

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Saint-Marcellin est en pleine mutation, devenant la ville centre de tout un bassin de vie et accueillant régulièrement de nouveaux habitants.

Pour mieux accompagner ce changement et maintenir le lien étroit entre élus et administrés, la ville souhaite développer un réseau de conseillers de quartiers.

Le principe est de découper la ville en plusieurs zones qui ont des logiques propres, afin de déterminer ensuite des priorités d'actions de développement dans ces zones.

Les conseillers de quartiers pourront donc d'une part réfléchir à l'échelle de leurs quartiers, mais auront aussi la possibilité de se réunir et être consultés pour les grands projets de la ville (en votant pour des délégués, par exemple).

Les droits et devoirs des conseillers de quartier, et les contours de cette participation citoyenne seront réunis dans une charte de la participation.

L'objectif de cette action est d'organiser tout le dispositif.

Descriptif du projet par étapes :

- Créer un réseau de conseillers de quartiers via un appel à participation.
- Définir un élu référent par quartier
- Organiser une rencontre des conseillers de quartiers pour travailler sur une charte de la participation (Définir le rôle des conseillers de quartier, les droits, devoirs...)
- Rédiger la charte et définir un programme pluriannuel de travail avec les quartiers
- Mettre en place un budget participatif par quartier ?

Objectifs globaux :

- Favoriser la proximité, le dialogue, la transparence entre élus et habitants
- Anticiper les besoins des habitants en étant à leur écoute
- Mieux informer et faire adhérer les habitants aux projets de la ville

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Direction générale, Comité de direction

Planning / début de l'action en : 2014

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Nommer des élus de quartier en Conseil municipal							x					
Solliciter la population pour intégrer des habitants aux conseils et définir le nombre de membre par conseil								x				
Création de la charte du conseiller de quartier							x	x				
Mettre en place une programmation des conseils de quartier										x		

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
En interne pour la mise en place, dans l'avenir une réflexion sera conduite sur la définition éventuelle du budget par conseil de quartier		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre d'habitants impliqué		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de conseil de quartier créé		

ACTION n° 37 – Pérenniser les chantiers jeunes citoyens

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : C. Favoriser le lien social

Objectifs : Soutenir toujours plus la vie associative et encourager le bénévolat qui concourt à l'intégration de toutes les populations et à lutter contre l'isolement des personnes.

Sous-objectif : Développer la solidarité envers les citoyens

Elu référent : Mme Aloui

Pilote de l'action : Service jeunesse

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Les chantiers Jeunes Citoyens revêtent un caractère éducatif, de cohésion sociale et formateur pour les jeunes, dans une démarche citoyenne permettant au public :

- d'être acteur de ses temps libres,
- de contribuer à l'amélioration et au respect de son cadre de vie,
- d'appréhender le monde du travail,
- d'appréhender les notions d'intérêt et d'utilité collective,
- de valoriser l'action des jeunes au sein de la commune,
- de favoriser une appropriation positive de l'espace public,
- de contribuer à favoriser les liens intergénérationnels.

En 2012, ce dispositif a accueilli près de 100 jeunes qui ont réalisé plus de 1400 heures de chantiers citoyens avec un développement de plus de 60% pour l'année 2012 marquée par une mixité renforcée.

L'idée est de pérenniser ce dispositif, qui a une forte connotation développement durable.

Descriptif du projet par étapes :

- Pérenniser et développer le dispositif chantiers jeunes citoyens.
- Promouvoir ce dispositif dans son caractère développement durable.

Objectifs globaux :

- Développer la citoyenneté auprès des jeunes
- Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes
- Favoriser le lien entre mairie et jeunes

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service jeunesse, Services Techniques, CCAS, service communication

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Organisation des chantiers jeunes citoyens	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Promotion et communication	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Chèques Vacances Matériel Personnel	6600 € 2000€ 2100 €	Auto-financement OPAC Co-financement / partenaires CAF	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de jeunes accueillis		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de projets citoyens réalisés		

Remarques sur cette action :

Services partenaires : Services Techniques et CCAS

Partenaires : CAF / CCPSM / Bailleurs sociaux / DDCS / Préfecture / ANCV

ACTION n° 38 – Favoriser les activités auprès des enfants porteurs de handicaps

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : C. Favoriser le lien social

Objectifs : Soutenir toujours plus la vie associative et encourager le bénévolat qui concourt à l'intégration de toutes les populations et à lutter contre l'isolement des personnes.

Sous-objectif : Valoriser le sport et les loisirs comme vecteur éducatif et de lien social

Elu référent : Mme Pellini

Pilote de l'action : Service Scolaire

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

L'accueil d'enfants porteurs de handicap dans les centres de loisirs municipaux nécessite du personnel, des aménagements.

La ville souhaite développer cela.

Descriptif du projet par étapes :

- Diagnostiquer les besoins actuels
- Mettre en place un dispositif pour améliorer et favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap
- Promouvoir ce dispositif auprès des familles.

Objectifs globaux :

- Améliorer la qualité de vie des enfants porteurs de handicap

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service scolaire, CCAS

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015				
Mise en œuvre du dispositif							x	x	x	x	x	x	
Diagnostic des besoins				x	x								
Communication				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Difficile à estimer précisément à l'heure actuelle		Auto-financement	
		Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de structures appliquant le dispositif		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre d'enfants accueillis		

Remarques sur cette action :

Services associés : CCAS

Partenaires : CAF, DDCS, CG, CCPSM

ACTION n° 39 – Valoriser les jardins privés et organiser des rencontres liées au jardinage

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : C. Favoriser le lien social

Objectifs : Soutenir toujours plus la vie associative et encourager le bénévolat qui concourt à l'intégration de toutes les populations et à lutter contre l'isolement des personnes.
Sous-objectif : Animer la ville par le biais des jardins

Elu référent : M. Giloz

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Le jardinage, assez développé par les Saint-Marcellinois, peut être un vecteur d'animation et de cohésion sociale dans la ville.

Les habitants ont proposé que le jardinage fasse l'objet d'un évènement annuel sous forme de portes ouvertes de jardins privés et d'ateliers d'échanges de pratique ou d'informations. En outre, il existe une Journée nationale des jardins début juin, qui pourrait en être le support.

Parallèlement, actuellement, l'OPAC organise des sessions de jardinage pour planter des fleurs en pieds d'immeubles.

L'action vise à organiser cette journée et à mettre en lien tous les acteurs.

Descriptif du projet par étapes :

Fêter la "Journée des jardins" nationale début Juin, en organisant :

- des portes ouvertes des jardins particuliers et des actions en pieds d'immeubles
- des stands d'information sur le jardinage
- des échanges de pratiques inter-jardiniers

Objectifs globaux :

- Créer du lien social
- Animer la ville
- Valoriser les savoir-faire locaux en terme de jardinage

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, service communication, service vie quotidienne bailleurs, service communication

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Communication sous différentes formes			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Echanges			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Organisation des journées portes ouvertes						x				x		
Evaluations							x	x			x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Le travail s'effectuera en interne, en grande partie.		Auto-financement Co-financement / partenaires Bailleurs sociaux	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre d'habitants participants		

ACTION n° 40 – Créer et animer de nouveaux jardins collectifs

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : C. Favoriser le lien social

Objectifs : Soutenir toujours plus la vie associative et encourager le bénévolat qui concourt à l'intégration de toutes les populations et à lutter contre l'isolement des personnes.

Sous-objectif : Animer la ville par le biais des jardins

Elu référent : M. Giloz

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

La ville de Saint-Marcellin possède des jardins familiaux rue des Récolets.

Cela consiste en la location de terrains municipaux à des familles ne possédant pas de jardin individuel, pour cultiver leurs propres fruits et légumes.

Dans une optique de développement durable, les jardins familiaux en représentent un exemple : produits de saison et locaux, destinés à des familles ayant peu de revenus, activité saine et favorisant les liens sociaux...

La ville souhaite développer l'idée des jardins familiaux ou jardins partagés, par la mise à disposition de nouveaux terrains.

Le jardinage collectif pourrait aussi être soutenu par certains bailleurs sociaux, pour cultiver des parcelles en pieds d'immeubles.

Descriptif du projet par étapes :

- Etudier la faisabilité de développer les jardins collectifs (par exemple le long de la Cumane), en lien avec des groupes d'habitants motivés, des associations de quartiers, des familles...
- Définir des parcelles potentiellement utilisables pour cela.
- Créer une charte des jardins partagés (notamment du point de vue du développement durable : réduction des intrants, compostage...)
- Promouvoir le nouveau dispositif.

Objectifs globaux :

- Créer du lien social
- Favoriser l'accès des plus démunis aux jardins collectifs
- Sensibiliser aux techniques de maraîchage biologique
- Créer des loisirs "sains" pour les habitants

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, service communication, service vie quotidienne, bailleurs,
 Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
			x	x	x	x	x	x				
Etude de faisabilité, définitions			x	x	x	x	x	x				
Création de la charte			x	x								
Promotion du dispositif				x	x							
Création de jardins				x	x				x	x	x	x
Communication					x			x			x	

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Le travail s'effectuera en interne avec les services, en grande partie.		Auto-financement Co-financement / partenaires Fonds européens	En grande partie

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de jardins créés	26 jardins sur 1 site	30 jardins en 2014, Autres jardins plus tard

ACTION n° 41 – Pérenniser les échanges de services intergénérationnels

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : C. Favoriser le lien social

Objectifs : Soutenir toujours plus la vie associative et encourager le bénévolat qui concourt à l'intégration de toutes les populations et à lutter contre l'isolement des personnes.
Sous-objectif : Soutenir les initiatives intergénérationnelles

Elu référent : Mme Paym

Pilote de l'action : CCAS Autonomie

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses sur le territoire de Saint-Marcellin, ville-centre de tout le bassin Sud Grésivaudan, car elles peuvent bénéficier de logements, commerces et services (notamment l'hôpital) de proximité.

L'augmentation des personnes âgées crée aussi un accroissement des demandes de services. Les habitants préconisent de développer un système d'échange de services entre jeunes et personnes âgées, sur des menus travaux : gazon, courses, etc. Cela pourrait aussi s'intégrer dans le cadre de chantiers jeunes citoyens.

Descriptif du projet par étapes :

- Créer un dispositif d'échanges de services
 - Le faire vivre.
- A rapprocher de l'action n° 45 ? Ou 52 ?

Objectifs globaux :

- Développer les liens intergénérationnels
- Améliorer le bien-être des personnes âgées isolées.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : LETP Bellevue, bénévoles à domicile, médiathèque, Lire et faire lire

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Animer un réseau d'acteurs			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Réaliser une étude de besoin				x	x							
Proposer des actions concrètes						x	x	x	x	x	x	x
Coordonner ces actions						x	x	x	x	x	x	x
Communiquer sur le dispositif			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Moyen constant		Auto-financement	100%
		Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de comité de pilotage		1 rencontre par trimestre
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de participants inscrits dans les échanges		25

ACTION n° 42 – Développer la colocation intergénérationnelle

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : C. Favoriser le lien social

Objectifs : Soutenir toujours plus la vie associative et encourager le bénévolat qui concourt à l'intégration de toutes les populations et à lutter contre l'isolement des personnes.
Sous-objectif : Soutenir les initiatives intergénérationnelles

Elu référent : M. Cipriani

Pilote de l'action : CCAS

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

La colocation intergénérationnelle permet aux jeunes et personnes âgées de vivre sous un même toit ; en échange de services auprès des personnes âgées, les jeunes bénéficient d'un hébergement à moindre coût.

L'action consiste à étudier la faisabilité de cette action, car si les personnes âgées sont nombreuses, les jeunes célibataires en quête d'un logement temporaire le sont nettement moins.

Un test sur une période donnée pourra être réalisé, afin de juger de la pertinence du dispositif.

Descriptif du projet par étapes :

- Réaliser une étude des besoins en ce sens
- Concevoir le dispositif
- Tester le dispositif.

Objectifs globaux :

- Développer les liens intergénérationnels
- Améliorer le bien-être des personnes âgées isolées.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : DIGI, Bailleurs sociaux, LETP Bellevue, Lycée La Saulaie

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Animer un réseau de d'acteurs				x	x	x	x	x	x	x	x	x
Réaliser une étude de besoin sur la commune					x	x						
Rechercher des actions innovantes						x	x	x	x	x	x	x
Communiquer sur les dispositifs				x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Moyen constant		Auto-financement	100%
		Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de comité de pilotage		1 comité par trimestre
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de colocation		2

ACTION n° 43 – Réaliser des sessions de formations sur les éco-gestes à la maison en partenariat avec les bailleurs

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : C. Favoriser le lien social

Objectifs : Soutenir et mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'écocitoyenneté auprès de tous publics
Sous-objectif : Inciter le grand public à pratiquer des éco-gestes

Elu référent : M. Cipriani

Pilote de l'action : CCAS

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Il existe une réelle précarité à Saint-Marcellin. Les dépenses liées à l'habitat pèsent lourd dans le portefeuille des Saint-Marcellinois, souvent aux prises avec la précarité énergétique. En parallèle des travaux de rénovation des logements énergivores, la ville souhaite aussi sensibiliser les habitants aux éco-gestes simples et économiques. Dans ce cadre, les aspects écologiques et économiques tendent à se rejoindre.

Actuellement, les habitants sont peu sensibilisés au développement durable. Il existe pourtant une volonté de la mairie de pousser dans ce sens (redevance incitative des déchets, compostage collectif...). Par ailleurs, l'AGEDEN réalise une permanence par mois à Saint-Marcellin.

Parallèlement, le bailleur Actis sensibilise ses occupants aux éco-gestes liés au chauffage, et la régie municipale réalise à la demande du locataire des bilans énergétiques.

Enfin, le Conseil Général, ainsi que d'autres partenaires (la Région, ALEC...), lancent le nouveau concours des Familles à Energies Positives. (<http://isere.familles-a-energie-positive.fr/>).

L'action serait de réaliser des formations sur les éco-gestes à la maison auprès de tous publics, afin de réduire les dépenses énergétiques et liées à l'eau.

Descriptif du projet par étapes :

- Définir les cibles
- Définir un programme ; viser la réduction des dépenses énergétiques et liées à l'eau.
- Relayer localement le concours départemental des "familles à énergie positive"
- Evaluer les effets.
- Communiquer et valoriser les citoyens.
(Profiter du Forum des associations).

Objectifs globaux :

- Favoriser la prise de conscience écologique auprès des citoyens
- Permettre aux habitants de réduire leurs dépenses énergétiques et liées à l'eau
- Réduire les impacts environnementaux des ménages saint-marcellinois.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : AGEDEN, Conseil Général, Bailleurs sociaux, Service communication

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Intervention de l'AGEDEN dans le cadre d'une information collective auprès de tout public					x	x	x	x	x	x	x	x
Diffusion des permanences de l'AGEDEN sur le site de ville + com. dans les journaux			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Cibler les quartiers où les locataires ont des factures importantes		x	x	x								
Travail collectif avec les personnes ayant des factures d'électricité importantes			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Prise en charge des interventions de l'AGEDEN	A définir	Auto-financement Co-financement / partenaires Conseil Général	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Baisse des factures d'électricité		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 44 – Créer un guide des bonnes pratiques écologiques adaptées à la ville de Saint-Marcellin

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : C. Favoriser le lien social

Objectifs : Soutenir et mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'écocitoyenneté auprès de tous publics
Sous-objectif : *Inciter le grand public à pratiquer des éco-gestes*

Elu référent : M. Balestas

Pilote de l'action : Service communication

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Afin d'inciter les habitants à mieux prendre en compte le développement durable dans leur quotidien, la ville souhaiterait réaliser un guide à destination du grand public recensant les adresses (commerces, producteurs bio, professionnels de l'écoconstruction, restaurants bio), la liste des partenaires clés, les sites internet liés au développement durable, les gestes éco-citoyens, les grands évènements locaux (journée du développement durable, journée de sensibilisation sur le handicap) et nationaux liés au développement durable, les subventions existantes, les horaires des trains, les locations de vélos, la carte des pistes cyclables, et agrémenté d'un jeu pour calculer son empreinte écologique, etc.

Descriptif du projet par étapes :

- Réaliser un guide local de l'éco-citoyen saint-marcellinois, ludique et pédagogique
- Recenser les partenaires à inscrire dans le guide.
- Diffuser largement ce document.

Objectifs globaux :

- Améliorer la prise en compte du développement durable auprès des citoyens.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service communication, services techniques, Démarche qualité

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
			x	x								
Comité de pilotage			x	x								
Réalisation				x	x	x						
Diffusion					x	x						

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 45 – Organiser des balades d'observation de la faune et la flore

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : C. Favoriser le lien social

Objectifs : Soutenir et mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'écocitoyenneté auprès de tous publics
Sous-objectif : Sensibiliser le grand public à l'environnement

Elu référent : M. Balestas

Pilote de l'action : Service communication

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

L'environnement au sens de la biodiversité est souvent peu appréhendé par la population comme étant un enjeu. Pourtant, la nature nous apporte quantité de ressources pour nous nourrir, nous loger, nous soigner, etc. Or aujourd'hui, paradoxalement, nous n'avons jamais autant consommé (utilisant donc de plus en plus de ressources naturelles), et pourtant nous sommes de plus en plus déconnectés de la nature.

Pour permettre à chacun de se réapproprier la nature, et pour faire découvrir aux habitants la richesse de leur patrimoine naturel, la ville a souhaité organiser et/ou relayer des sorties nature d'observation de la faune et de la flore autour de Saint-Marcellin.

Descriptif du projet par étapes :

- Recenser les partenaires susceptibles de faire intervenir des guides pour des sorties nature
- Organiser ou relayer un planning de sorties naturalistes.

Objectifs globaux :

- Favoriser le respect de la nature
- Augmenter la prise de conscience écologique

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service communication, services techniques

Planning / début de l'action en : 2014

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Mobilisation des partenaires							x	x				
Elaboration d'un programme thématique							x					
Programmation des sorties								x		x		
Communication							x	x	x	x		

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de personnes / sorties terrain		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 46 – Organiser un évènement annuel sur l'environnement

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : C. Favoriser le lien social

Objectifs : Soutenir et mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'écocitoyenneté auprès de tous publics
Sous-objectif : Sensibiliser le grand public à l'environnement

Elu référent : M. Balestas

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Afin de mettre l'environnement à l'honneur à Saint-Marcellin, et pour animer la ville, les habitants ont proposé de créer un évènement annuel autour de l'environnement, sur le mode "fête de l'environnement". Il s'agirait de faire valoir les avancées en matière d'écologie à tous niveaux (bâtiments, espaces naturels, biodiversité, agenda 21...), sous forme de stands, conférences, sorties nature, visites de jardins ou chaudières bois sur le territoire...

Pour se distinguer de l'Albenc, il faudrait trouver un outil plus local ou une forme différente. Il serait possible de fixer cette fête durant la semaine du développement durable.

Descriptif du projet par étapes :

- Définir un projet de fête : définir la forme, le lieu, le contenu, les partenaires...
- Mettre en œuvre le projet et le pérenniser dans le temps.

Objectifs globaux :

- Augmenter la prise de conscience écologique auprès des citoyens.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, service vie quotidienne, service communication

Planning / début de l'action en : 2014

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Définition de l'évènement							x	x			x	x
Organisation de l'évènement							x	x			x	x
Communication									x	x		
Evaluation											x	

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Le travail se fera en interne avec les services, en grande partie.		Auto-financement Co-financement / partenaires Syndicat Mixte du Sud Grésivaudan	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de participants		

ACTION n° 47 – Sensibiliser les écoles à la préservation de l'environnement

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : C. Favoriser le lien social

Objectifs : Soutenir et mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'écocitoyenneté auprès de tous publics
Sous-objectif : Sensibiliser les enfants au développement durable

Elu référent : Mme Pellini

Pilote de l'action : Service scolaire

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

La ville souhaite promouvoir les principes du développement durable dans tous les domaines et auprès de tous les acteurs du territoire, et notamment les jeunes, qui sont les décideurs de demain. Alors que le collège est déjà fortement impliqué dans la démarche d'agenda 21, les élus ont souhaité que des actions pédagogiques puissent également être menées auprès des écoles : sorties nature, jeux concours, jardin pédagogique, compostage, sensibilisation au tri, etc.

Plusieurs acteurs peuvent être sollicités pour cela, parmi lesquels la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), le syndicat de rivière (des actions de sensibilisation sur la nature sont mises en place dans le cadre du contrat de rivière), le CPIE du Vercors, la FRAPNA, l'AGEDEN, les associations locales etc...

L'action consiste donc à lancer un programme de sensibilisation à l'environnement auprès les écoles.

Descriptif du projet par étapes :

- Monter un programme d'actions de sensibilisation des écoles à l'environnement
- Lancer un jeu-concours sur l'environnement (Thème à définir, comme par exemple : "créez un événement pour sensibiliser les enfants" : pique-nique collectif, pièce de théâtre, vidéo, etc.) ; le CMJ sera le juge.

Objectifs globaux :

- Accroître la prise de conscience des enfants en matière d'environnement et de développement durable

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service scolaire, service communication, service culturel

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Réalisation							x	x				
Etude des besoins pédagogiques				x	x							
Budgets Associés					x	x						

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de classes participantes		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Persistence du projet		

Remarques sur cette action :

Services associés : Service Communication, Service Culturel

Partenaires : Associations, AGEDEN, Education Nationale, Enseignants, CRDP, ...

ACTION n° 48 – Développer les produits locaux dans les cantines

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : C. Favoriser le lien social

Objectifs : Soutenir et mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'écocitoyenneté auprès de tous publics
Sous-objectif : Sensibiliser les enfants au développement durable

Elu référent : Mme Pellini

Pilote de l'action : Service scolaire

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Un circuit court est un circuit de distribution dans lequel il existe un petit nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur. La mise en place des circuits courts est devenu l'un des enjeux majeurs du développement durable, et est largement relayé dans la loi Grenelle. En effet, ils permettent d'une part de minimiser les déplacements donc les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de maintenir une agriculture locale en perte de vitesse ; enfin, ils permettent une transparence des produits, voire souvent une qualité nutritive accrue de ces produits.

Cette notion se généralise, du particulier aux collectivités, avec l'émergence des paniers AMAP (Aide au Maintien de l'Agriculture Paysanne), mais aussi avec l'introduction des produits locaux dans les cantines.

Avec le soutien du conseil général et du Syndicat Mixte du Pays Sud Grésivaudan, les élus souhaiteraient mettre en place des produits locaux au sein des cantines, en mutualisant les cuisines (cuisine du collège de Chatte, lycée, cantines).

A Saint-Marcellin, le Petit à Petit sert déjà des produits locaux issus de ses jardins : une action à développer. L'action consiste à déterminer avec les partenaires un processus adéquat, en s'interrogeant par exemple sur la pertinence d'investir dans une cuisine centrale à l'échelle de la communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin.

Descriptif du projet par étapes :

- Etudier la faisabilité de créer une cuisine centrale à l'échelle de la communauté de communes du pays de Saint-Marcellin, ou de mutualiser les cuisines entre elles
- Réunir une commission cantines-circuits courts avec les partenaires et les producteurs locaux
- Définir un projet suite à l'étude précédente (marché public ?)
- Mettre en œuvre le projet - Intégrer la notion de circuit court dans les cahiers des charges des futurs prestataires.

Objectifs globaux :

- Améliorer la qualité des repas
- Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en réduisant les intermédiaires
- Soutenir l'agriculture locale.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous

- Cohésion sociale et solidarité
 Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service scolaire
 Planning / début de l'action en : 2015

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Etude de faisabilité									x			
Commission										x		
Définition du projet										x		
Mise en œuvre												x
Communication									x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Mise en œuvre de l'étude		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

Remarques sur cette action :

Partenaires : Collège, Lycée, Conseil Général, Region, CCPSM, SMSG, Agriculteurs, Prestataires, ...

ACTION n° 49 – Accompagner les établissements scolaires primaires et secondaires dans la mise en œuvre d'agenda 21 scolaires

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : C. Favoriser le lien social

Objectifs : Soutenir et mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'écocitoyenneté auprès de tous publics
Sous-objectif : Sensibiliser les enfants au développement durable

Elu référent : Mme Pellilni

Pilote de l'action : Service scolaire

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Alors que le conseil général soutient les agendas 21 scolaires dans les collèges, dont celui de Chatte, la ville souhaiterait inciter l'ensemble des établissements scolaires à mener une telle démarche dans le primaire et secondaire (lycée). A ce titre, la ville jouerait un rôle d'intermédiaire pour le lycée, et d'animateur pour les écoles primaires.

Descriptif du projet par étapes :

- Rencontrer les directeurs d'établissements
- Monter un projet d'agenda 21 avec eux (marché public, par exemple)
- Mettre en œuvre le projet

Objectifs globaux :

- Augmenter la prise de conscience liée au développement durable auprès du public scolaire.
- Favoriser la cohérence des projets de développement durable sur le territoire (Agenda 21 scolaire, agenda 21 interne, agenda 21 territorial).

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service scolaire, Service Technique, Service Communication, Service culturel

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Mise en œuvre du projet							x	x				
Rencontrer les directeurs			x	x								
Proposer un projet					x							

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre d'écoles intéressées		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre d'actions réalisées		

Remarques sur cette action :

Services associés : Service Technique, Service Communication, Service culturel

Partenaires : Education Nationale, Enseignants, Associations.

ACTION n° 50 – Améliorer l'accès des personnes à mobilité réduite et des poussettes en ville, notamment les trottoirs

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Favoriser la mobilité douce, de façon à apaiser le trafic automobile dans le tissu urbain
Sous-objectif : Faciliter l'accessibilité des espaces publics existants

Elu référent : M. Giloz

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

La loi Handicap de 2005 fixe les droits des personnes handicapées, et notamment impose l'accessibilité généralisée des bâtiments, logements ou Etablissements Recevant du Public (ERP), et quel que soit le type de handicap.

L'accessibilité contribue à améliorer le cadre de vie de chacun. Elle bénéficie, notamment, aux personnes dites à mobilité réduite, incluant les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, et aussi les femmes enceintes, les parents qui se déplacent avec des enfants en poussette...

5 ans après le vote de cette loi, une 1ère catégorie de bâtiments avait jusqu'au 1er janvier 2010 pour présenter un diagnostic. Le schéma directeur d'accessibilité est en cours de réalisation et est porté par la Communauté de communes du pays de Saint-Marcellin. Dans ce cadre, un diagnostic en marchant a été réalisé. Par ailleurs, à Saint-Marcellin, les aménagements neufs prennent déjà en compte la réglementation. L'échéance pour rendre les bâtiments publics accessibles à tous est 2015.

La ville souhaite se mettre en conformité avec la loi.

Descriptif du projet par étapes :

- S'appuyer sur le schéma directeur d'accessibilité réalisé par la CCPSM pour définir les priorités à Saint-Marcellin. Les habitants ont cité : du rond-point de l'Europe au centre ville, Cours Vallier, dans le souterrain sous la voie ferrée / système de blocage des scooters à supprimer pour circuler.
- Réaliser les travaux selon un planning pluriannuel
- Rendre systématique l'adaptation de la voirie aux personnes à mobilité réduite sur les projets neufs.

Objectifs globaux :

- Améliorer la qualité de vie des personnes à mobilité réduite
- Etre en règle avec la loi Handicap de 2005

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, service vie quotidienne, service communication, CCPSM, CG38
 Planning / début de l'action en : 2013 (en cours)

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Poursuite des travaux en cours	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Grands travaux de requalification urbaine	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Actions ponctuelles	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Communication	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Evaluation				x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Difficilement estimable aujourd'hui à moyen terme		Auto-financement	
Projets généraux		Co-financement / partenaires	
Travaux au cas par cas		Conseil Général	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 51 – Réaliser des campagnes de sensibilisation en faveur des PMR

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Favoriser la mobilité douce, de façon à apaiser le trafic automobile dans le tissu urbain
Sous-objectif : Faciliter l'accessibilité des espaces publics existants

Elu référent : Mme Paym

Pilote de l'action : CCAS

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

A Saint-Marcellin, on compte 138 bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés (AAH), soit 4,5% de la population des 20 à 59 ans.

Si l'on compte aussi les personnes de 75 ans et plus, on atteint 17% de la population.

Afin de rendre la vie des personnes à mobilité réduite plus facile, la ville souhaite leur dédier une journée, basée à la fois sur les déplacements en ville, mais aussi sur la sensibilisation et l'échange entre citoyens.

Descriptif du projet par étapes :

- Définir une journée dédiée aux personnes à mobilité réduite et animer des ateliers : réaliser des parcours dans la ville, mener des débats...
- Créer des campagnes de sensibilisation autour du handicap

Objectifs globaux :

- Améliorer les conditions de vie des personnes à mobilité réduite
- Développer la tolérance entre citoyens.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : CCAS, territoire Sud-Grésivaudan, Aria 38, CARSAT Pôle Education pour la Santé, commission accessibilité

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Réaliser un état des lieux des actions existantes			x	x								
Animer un réseau d'acteurs (comité de pilotage)					x	x	x	x	x	x	x	x
Définir des actions concrètes en adéquation avec les besoins connus des usagers					x							
Coordonner les actions menées						x				x		
Communiquer autour des travaux et événements			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Moyen constant		Auto-financement	70
		Co-financement / partenaires CARSAT	30

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de comité de pilotage		1 rencontre par trimestre
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de personnes présentes lors des temps d'information et des événements proposés		25

ACTION n° 52 – Développer un atelier de réparation des vélos, selon un mode associatif ou atelier d'insertion

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Favoriser la mobilité douce, de façon à apaiser le trafic automobile dans le tissu urbain
Sous-objectif : Développer le vélo à Saint-Marcellin

Elu référent : Mme Rey

Pilote de l'action : Service vie associative

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Le vélo va être amené à se développer, puisque la volonté de la municipalité est de créer des pistes cyclables.

Il serait intéressant de mettre en place un atelier de réparation de vieux vélos, à l'instar du travail réalisé à la ressourcerie.

L'association PA-ISS, pôle d'activités et d'Innovation Sociales et Solidaires de Saint-Marcellin, spécialisée dans le recyclage et la fourniture de services à la personne, porte déjà le projet de ressourcerie et s'inscrit dans une logique de développement durable. (http://pa-iss.sud-gresivaudan.org/SIT_MINI_CODEENTREE/SIT_MINI_URL/)

Mais la ressourcerie actuelle n'a pas de place. Aussi il serait intéressant soit de lancer un appel à projet, soit d'animer un atelier avec des jeunes pour réparer les vieux vélos. L'action vise d'abord à étudier la faisabilité d'un tel projet.

Descriptif du projet par étapes :

- Etudier la possibilité de mettre en place un atelier de réparation.
- Mettre en œuvre le projet
- Promouvoir le projet auprès de la population.

Objectifs globaux :

- Promouvoir le vélo
- Favoriser l'insertion par l'activité économique
- Réduire les déchets

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service vie associative, services techniques

Planning / début de l'action en : 2014

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Mise en œuvre du projet									x	x	x	x
Etude de projet					x	x	x	x				

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Réalisation du projet		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de vélos réparés		

Remarques sur cette action :

Service associé : Service Technique

Partenaires : Conseil Général, Meidine, Ademe, Etat, PAISS

ACTION n° 53 – Mailler le territoire de pistes cyclables sécurisées

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Favoriser la mobilité douce, de façon à apaiser le trafic automobile dans le tissu urbain
Sous-objectif : Développer le vélo à Saint-Marcellin

Elu référent : M. Balestas

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Le vélo se développe de plus en plus en France et notamment dans les zones urbaines, souvent pour des déplacements inférieurs à 2km.

Son utilisation est donc liée à des déplacements courts du quotidien, mais le vélo est aussi pratiqué au titre des loisirs ; il représente d'ailleurs le 2ème sport pratiqué durant les vacances par les Français.

Le développement des pistes cyclables peut donc viser à la fois les trajets urbains, mais aussi des trajets interurbains pour les loisirs ou le tourisme.

Localement, un schéma des pistes cyclables a été réalisé par le SIVOM sur tout le pays de Saint-Marcellin. Il existe actuellement 230 km de pistes cyclables (à vérifier!). Par ailleurs, le conseil général prévoit aussi d'aménager les routes avec des pistes cyclables pour relier Grenoble à Valence.

La ville a mis en place un groupe de travail sur les déplacements ; il pourrait être mobilisé pour proposer des tracés de pistes cyclables.

L'action vise à créer de nouvelles pistes cyclables, en se basant sur l'ensemble des études réalisées et projets en cours, et en s'appuyant sur les habitants, usagers de leur territoire. L'idée serait aussi de relier les équipements ouverts au publics entre eux, ainsi que le gare avec le centre ville.

Descriptif du projet par étapes :

- Travailler avec le SIVOM à la mise en œuvre du schéma des pistes cyclables.

Proposition des habitants : sur le pont au-dessus de la voie ferrée, rue de la plaine (pour aller au collège et lycée), Saint-Gervais à Saint-Marcellin, Avenue de la Saulaie, autour du Champ de Mars au rond-point de l'Europe

- Relier tous les équipements publics avec des itinéraires cyclables : écoles, Diapason, piscine, mairie..

Objectifs globaux :

- Développer la pratique du vélo

- Réduire l'utilisation de la voiture, émettrice de gaz à effet de serre.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, service vie quotidienne, SIVOM, Conseil Général

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Aménagements dans le cadre des grands projets	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Aménagements ponctuels	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Communication	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Evaluation				x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Difficilement estimable aujourd'hui à moyen terme		Auto-financement	100 environ
Projets généraux		Co-financement / partenaires	
Travaux au cas par cas			

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 54 – Développer les parcs, parkings ou abris vélos gratuits dans toute la ville

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Favoriser la mobilité douce, de façon à apaiser le trafic automobile dans le tissu urbain
Sous-objectif : Développer le vélo à Saint-Marcellin

Elu référent : M. Balestas

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

En parallèle du déploiement de pistes cyclables sur le territoire du Pays de Saint-Marcellin, la ville souhaite mettre en place des moyens de stationnement des vélos : arcs, parkings fermés, abris vélos...
L'action consiste donc à identifier les endroits les plus pertinents dans la ville et à mettre en place ces dispositifs, ainsi qu'à systématiser l'installation de stationnements pour vélo lors de tout nouvel aménagement.

Descriptif du projet par étapes :

- Identifier les sites prioritaires
- Mettre en place des stationnements pour vélos
- Systématiser le déploiement de parkings vélos lors de tout nouvel aménagement.

Objectifs globaux :

- Faciliter la pratique du vélo

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, service vie quotidienne, SIVOM, service communication

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Poursuite du travail en cours	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Aménagements	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Communication	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Evaluation				x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Cette action va de pair avec les projets d'aménagement des voiries et espaces publics.		Auto-financement Co-financement / partenaires	100

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de parkings vélos		Devant chaque équipement

ACTION n° 55 – Sensibiliser les jeunes cyclistes à la sécurité

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Favoriser la mobilité douce, de façon à apaiser le trafic automobile dans le tissu urbain
Sous-objectif : Développer le vélo à Saint-Marcellin

Elu référent : M. Balestas

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

La pratique du vélo peut présenter des risques, liés aux multiples usages de la route. Cela nécessite à la fois une sécurité maximale des pistes cyclables, mais aussi une prudence et des règles de sécurité à respecter de la part des cyclistes.

Une action de sensibilisation auprès des jeunes cyclistes a déjà été menée sur le territoire, animée par la police municipale et l'intervenant départemental de sécurité routière (IDSR). Les élus souhaitent pérenniser cette initiative.

Descriptif du projet par étapes :

- Réaliser des actions de sensibilisation tout au long de l'année auprès des jeunes
- Offrir des gilets fluo et des brassards à tous les cyclistes lors de la formation.

Objectifs globaux :

- Améliorer la sécurité des cyclistes.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, service vie quotidienne, service communication, service scolaire, SIVOM, associations locales, établissements scolaires

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Poursuite de la sensibilisation			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Communication					x	x	x	x	x	x	x	x
Distribution brassards			x				x				x	

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
10 000 €		Auto-financement Co-financement / partenaires Associations locales Établissements scolaires Prévention routière	90 %

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de gilets offerts		

ACTION n° 56 – Mettre en place un minibus pour le transport en ville

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Favoriser la mobilité douce, de façon à apaiser le trafic automobile dans le tissu urbain
Sous-objectif : Développer le transport collectif

Elu référent : Mme Paym

Pilote de l'action : CCAS

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Plusieurs habitants considèrent qu'il manque de quoi se déplacer facilement en ville, hormis le transport à la demande, notamment pour les personnes sans voitures (personnes à mobilité réduite, jeunes...). Dans le cadre du nouveau plan de circulation de la ville de Saint-Marcellin, un minibus sera mis en place pour le transport en ville. Les habitants souhaiteraient également que la navette puisse circuler le samedi pour pouvoir se rendre au marché.

Descriptif du projet par étapes :

- Définir un tracé et des arrêts pour cette navette, en collaboration avec les habitants
- Mettre en place la navette.

Objectifs globaux :

- Faciliter la mobilité des personnes sans voiture.
- Réduire la place de la voiture en ville

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : CCAS, CARSAT, Aria 38, territoire Sud-Grésivaudan, Commission accessibilité

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Animer un réseau d'acteurs			x	x								
Réaliser une étude de besoin (tracé, arrêt, périodicité, public)				x	x							
Réaliser un questionnaire en direction des usagers				x	x	x						
Organiser le service (moyens humains et équipements)			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Communiquer sur le projet			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Moyen constant		Auto-financement	70%
		Co-financement / partenaires Carsat (public PA)	30%

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de questionnaires retournés		30%
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de bénéficiaires du service		100

ACTION n° 57 – Favoriser les véhicules électriques dans la ville

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Favoriser la mobilité douce, de façon à apaiser le trafic automobile dans le tissu urbain
Sous-objectif : Innover pour réduire ses émissions de GES

Elu référent : M. Balestas

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Nos modes de vie actuels nous obligent à utiliser quotidiennement la voiture. Ainsi, en France, les déplacements et les bâtiments sont quasiment à part égale les principaux émetteurs de gaz à effet de serre. Qui plus est, les déplacements en voiture et camions sont en augmentation constante. Si en milieu urbain, il est plus aisé de se passer de la voiture, en milieu rural la problématique est plus ardue car les réseaux sont aussi moins développés.

L'enjeu est avant tout d'arriver à réduire les émissions de gaz à effet de serre. On compte parmi les réponses rapides à cela le recours aux véhicules électriques.

A Saint-Marcellin, des véhicules électriques ont déjà été acquis par le service espaces verts et par la régie. L'action consiste donc à développer le mode électrique, à la fois en interne au sein des services (par exemple, en acquérant des véhicules électriques lors du remplacement des autres), mais aussi en externe, par la mise en place de bornes de rechargement grand public.

Descriptif du projet par étapes :

- Mettre en place des bornes de rechargement de véhicules électriques. Les habitants ont cité en priorité le site de la manufacture, à cause du nombre important de structures en place.
- Généraliser l'utilisation de véhicules électriques dans les services de la mairie.

Objectifs globaux :

- Augmenter la part des véhicules électriques sur le territoire
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, service vie quotidienne, associations locales, SIVOM, service communication, CCAS, La Poste, Régie Energie

Planning / début de l'action en : 2015

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Estimation des besoins									x	x	x	x
Achat de véhicules									x	x	x	x
Equipement de bornes									x	x	x	x
Evaluation											x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
25 000 € par véhicule		Auto-financement Co-financement / partenaires Régies AGEDEN	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de bornes		En fonction de l'établissement du schéma général d'équipement
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de vélos électriques		

ACTION n° 58 – Développer le covoiturage

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Favoriser la mobilité douce, de façon à apaiser le trafic automobile dans le tissu urbain
Sous-objectif : Innover pour réduire ses émissions de GES

Elu référent : M. Balestas

Pilote de l'action : Service communication

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Nos modes de vie, à savoir un habitat dispersé de plus en plus loin de nos lieux de travail, impliquent une dépendance à la voiture. Mais l'augmentation des déplacements entraîne non seulement de problèmes de congestion mais aussi de pollution. Parallèlement, l'offre fixe de transports en commun ne répond pas toujours à un besoin de flexibilité et de rapidité propres à la voiture. Par conséquent, l'on voit de plus en plus se développer des modes de transports alternatifs, type covoiturage, partage de véhicules....

En France il existe près de 200 services de covoiturage. On distingue le covoiturage d'entreprise / administration (dans le cadre de plans de déplacements) du covoiturage grand public, local ou national. L'Ademe a remarqué que le premier reste plus efficace que le deuxième, car il vise plutôt les déplacements domicile-travail, tandis que le 2ème touche plutôt à de longs trajets réalisés dans le cadre de loisirs (moins courants).

A l'échelle locale, le Pays Sud Grésivaudan a mis en ligne un site de covoiturage, dont l'utilisation reste encore limitée (<http://covoiturage.sud-gresivaudan.org/>).

Le conseil général est actif en ce sens, puisqu'il soutient d'une part le site de covoiturage du Pays, et réalise d'autre part, une étude de faisabilité en vue de la mise en place d'un éventuel système d'e-covoiturage sur Saint-Marcellin (<http://www.ecovoiturage.itinistere.fr/>).

L'action vise à promouvoir le covoiturage, en ciblant toutes les catégories précitées, mais aussi à créer les conditions pour favoriser le covoiturage (création de parkings-relais...)

Descriptif du projet par étapes :

- Promouvoir le covoiturage, notamment relayer le dispositif mis en place sur le Pays sud Grésivaudan (site de covoiturage)
- Développer des aires dédiées type parkings-relais pour favoriser le covoiturage.
- Participer à l'étude de faisabilité du conseil général pour le développement de l'e-covoiturage

Objectifs globaux :

- Réduire l'utilisation de la voiture individuelle, et par conséquent les émissions de gaz à effet de serre
- Favoriser le lien social

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service communication, services techniques, CCPSM, Conseil Général, associations
 Planning / début de l'action en : 2014

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Constitution du partenariat					x							
Promotion, communication					x	x	x	x				
Organisation et aménagement des points de rencontre								x				
Organisation des dispositifs d'échanges (web)							x	x				
Evaluation								x				

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Le travail se fera en partie en interne, avec les services. Un budget sera prévu pour les réalisations.		Auto-financement Co-financement / partenaires Conseil Général CCPSM	80 20

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre d'utilisateurs		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 59 – Créer des pédibus et des cheminements piétons autour des écoles

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Favoriser la mobilité douce, de façon à apaiser le trafic automobile dans le tissu urbain
Sous-objectif : Redonner envie aux Saint-Marcellinois de se déplacer à pieds

Elu référent : Mme Pellini

Pilote de l'action : Service scolaire

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Le pédibus est un mode de ramassage scolaire à pied. Il consiste à convoier les enfants sur le trajet domicile-école. Des groupes d'enfants se forment à des endroits déterminés et ont un horaire précis à respecter. Des parents les encadrent jusqu'à l'école, selon une ligne prédéfinie. A Saint-Marcellin, une telle initiative a été lancée dans une école. La ville souhaiterait voir se généraliser cette pratique, et aura à cette fin un rôle moteur.

Descriptif du projet par étapes :

- Inciter, développer et soutenir les actions de pédibus.

Objectifs globaux :

- Limiter le recours à un véhicule motorisé
- Favoriser la santé des écoliers, leur équilibre physique et psychique
- Faire prendre conscience aux enfants qu'ils participent à la préservation de l'environnement

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service scolaire, Service Technique, Service Communication

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Mise en œuvre							x	x	x	x	x	x
Etude			x	x								
Concertation				x	x							
Investissement dans du mobilier urbain					x	x						

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Difficile à estimer aujourd'hui		Auto-financement	
		Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de lignes créées		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre d'enfants utilisateurs		

Remarques sur cette action :

Services partenaires : Service Technique, Service Communication.

Partenaires : Education Nationale, parents d'élèves, Conseil Général, Etat,

Associations, Syndicat Mixte du Sud Grésivaudan

ACTION n° 60 – Créer des cheminements piétons intra-ville

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Favoriser la mobilité douce, de façon à apaiser le trafic automobile dans le tissu urbain
Sous-objectif : Redonner envie aux Saint-Marcellinois de se déplacer à pieds

Elu référent : M. Giloz

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Le concept de ville apaisée semble se généraliser : zones 30, cheminements piétons et cycles, foisonnent dans les nouveaux programmes urbains, afin de redonner sa place à la déambulation.

L'un des premiers arguments en faveur du mode piéton est la configuration urbaine de la ville : Saint-Marcellin est à taille humaine, relativement plate, compte déjà des espaces piétons ou places et bénéficie d'un patrimoine architectural intéressant. Par ailleurs, plusieurs personnes sont déjà des piétons : les personnes âgées, nombreuses à Saint-Marcellin, et non motorisées, les jeunes fréquentant les établissements scolaires et tout un chacun venant profiter des services, commerces et du marché.

Enfin, la population du bassin Sud Grésivaudan est fortement polarisée vers la ville centre, et est en croissance démographique constante, ce qui peut avoir pour effet un accroissement de la présence de la voiture en ville.

Le mode de déplacement piéton est donc tout à fait pertinent pour la ville.

Ainsi, en parallèle du déploiement de pistes cyclables, la ville souhaite également créer des cheminements piétons. Il s'agit donc d'identifier les trajets les plus pertinents, notamment au regard de la gare et des établissements publics, puis de déployer un programme de travaux. Il s'agit aussi de prévoir des cheminements piétons lors de tout nouvel aménagement.

Le SIVOM et le conseil général soutiennent cette action.

Descriptif du projet par étapes :

Identifier les trajets les plus pertinents à réaliser à pieds : gare-centre ville, écoles-centre ville...
Systématiser la mise en place de cheminements piétons dans tout nouvel aménagement.

Objectifs globaux :

- Réduire l'utilisation de la voiture en ville, donc les congestions et la pollution
- Favoriser la marche à pied, qui est saine
- Créer une ville agréable

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, service vie quotidienne, service communication, CG38

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Poursuite de l'identification des trajets			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Systematisation des aménagements			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Communication						x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
En lien avec l'accessibilité aux PMR		Auto-financement	80 %
		Co-financement / partenaires Conseil Général	20 %

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

Remarques sur cette action :

En lien avec l'accessibilité aux PMR

ACTION n° 61 – Piétonniser certains lieux de la ville actuellement dédiés à des parkings.

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Favoriser la mobilité douce, de façon à apaiser le trafic automobile dans le tissu urbain
Sous-objectif : Mieux encadrer la présence de la voiture en ville en s'efforçant de la réduire

Elu référent : M. Giloz

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Les habitants ont insisté pour que les 2 places principales de la ville soient piétonnes (place d'Armes et place du Champ de Mars) et se transforment en parcs fleuris avec des bancs...

L'action consiste donc à étudier la faisabilité et la pertinence de ces projets, au regard des contraintes existantes : stationnement, commerces... A défaut de ces 2 places, les habitants souhaitent que l'on étudie la possibilité d'étendre le réseau piéton dans la ville.

Descriptif du projet par étapes :

- Etudier la possibilité de rendre la place d'Armes et la place du Champ de Mars piétonnes (réaliser une enquête)
- Etudier la possibilité d'étendre le réseau piéton

Objectifs globaux :

- Etendre le réseau piéton dans la ville
- Améliorer la qualité de vie dans la ville en favorisant la déambulation

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, service vie quotidienne, service communication, SIVOM, CG38
 Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Définition des besoins			x	x								
Analyse des usages			x	x								
Etude			x	x								
Travaux			x	x								
Communication				x	x							
Evaluation					x							

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Champ de Mars et Place d'Armes : 200 000 €		Auto-financement Co-financement / partenaires	100

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 62 – Réorganiser le stationnement et faire respecter les règles en vigueur

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Favoriser la mobilité douce, de façon à apaiser le trafic automobile dans le tissu urbain
Sous-objectif : Mieux encadrer la présence de la voiture en ville en s'efforçant de la réduire

Elu référent : M. Muet

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Le plan de circulation réalisé par la ville a amené à des réflexions sur le stationnement.

Comme la ville concentre les commerces, services, loisirs et emplois, cela s'accompagne de déplacements nombreux dans la ville. Aussi, cela pose le problème du stationnement.

Alors que l'on souhaite réduire la place accordée à la voiture en ville, la mairie envisage de réorganiser son système de stationnement actuel, afin de réduire l'emprise des places de parkings. Cela permettra donc dans un premier temps d'optimiser au mieux l'espace dédié au stationnement.

Enfin, il s'agit aussi dans cette action de faire mieux respecter les règles de stationnement en vigueur, par exemple éviter le stationnement sur les trottoirs.

Descriptif du projet par étapes :

- Etudier le stationnement actuel
- Trouver des pistes pour améliorer l'emprise des places de stationnement.
- Faire respecter les règles de stationnement

Objectifs globaux :

- Réduire l'emprise des stationnements de voitures en ville
- Réduire la place de la voiture en ville

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, service vie quotidienne, police municipale, service communication
 Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Définition des besoins			x	x	x	x	x	x				
Analyse des usages			x	x	x	x	x	x				
Etude			x	x	x	x	x	x				
Travaux			x	x	x	x	x	x				
Communication			x	x	x	x	x	x				
Evaluation					x	x	x	x				

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
En lien direct avec les projets d'aménagement		Auto-financement Co-financement / partenaires	100

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de stationnement illicites		0

ACTION n° 63 – Développer les systèmes de parkings-relais en périphérie de la ville

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Favoriser la mobilité douce, de façon à apaiser le trafic automobile dans le tissu urbain
Sous-objectif : Mieux encadrer la présence de la voiture en ville en s'efforçant de la réduire

Elu référent : M. Muet

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Les parkings en périphérie de la ville ont plusieurs vocations.

D'une part, ils permettent aux habitants des communes périphériques de stationner en gare de Saint-Marcellin pour prendre le train, ce qui est déjà d'usage.

Ensuite, ils permettent aux automobilistes de ces mêmes communes de stationner en périphérie et d'utiliser soit les cheminements piétons, soit les pistes cyclables, soit la navette qui sera mise en place, pour se rendre au centre ville.

Enfin, ils permettent aussi aux covoitureurs de se retrouver pour leur trajet commun.

La ville envisage donc d'étudier la pertinence et la faisabilité de la création de parkings-relais.

Descriptif du projet par étapes :

Créer des parkings relais périphériques, relayés par un système de navette ou des cheminements piétons (Gare, parking autoroute pour covoiturage, etc.)

Objectifs globaux :

- Réduire la place de la voiture en ville
- Favoriser la marche, saine à tous points de vue

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, service communication, SNCF, Conseil Général, AREA, Région, associations

Planning / début de l'action en : 2015

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Création de parkings relais									x	x	x	x
Navette, cheminements piétons											x	x
Communication											x	x
Evaluation												x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
En fonction des projets. Des budgets seront prévus.		Auto-financement	80
		Co-financement / partenaires	20

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Comptages		Diminution du nombre de véhicules en ville

ACTION n° 64 – Améliorer la signalétique en ville

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Favoriser la mobilité douce, de façon à apaiser le trafic automobile dans le tissu urbain
Sous-objectif : Mieux encadrer la présence de la voiture en ville en s'efforçant de la réduire

Elu référent : M. Muet

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Le diagnostic du territoire a fait remonter que la signalétique en ville était insuffisante pour guider au mieux l'automobiliste : indications pour les parkings, les commerces, les zones artisanales, les établissements et équipements publics, etc. seraient donc à revoir en vue d'améliorer la fluidité du trafic.

Descriptif du projet par étapes :

- Etudier la signalétique
- Trouver des mesures pour mieux guider l'automobiliste

Objectifs globaux :

- Améliorer la fluidité du trafic, donc réduire la pollution

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, service vie quotidienne, service communication, Conseil Général
 Planning / début de l'action en : 2013 (en cours)

Principales étapes du projet	2013			2014				2015			
Mise en place d'une charte graphique	x	x	x								
Etude de la signalétique	x	x	x								
Consultation des fournisseurs				x	x	x	x	x	x	x	x
Travaux							x	x	x	x	x
Evaluation									x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Estimation : 150.000 € environ		Auto-financement	100
		Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Suppression des anciennes signalétiques		100 %

ACTION n° 65 – Intégrer la prise en compte de l'écologie dans la construction et l'aménagement urbain

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Préserver les espaces naturels et la biodiversité et sensibiliser les habitants à la richesse de leur environnement

Sous-objectif : *Maintenir un engagement fort en faveur de la biodiversité à Saint-Marcellin*

Elu référent : M. Muet

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

De plus en plus de villes tentent de créer de nouvelles formes urbaines plus innovantes et intégrant la dimension environnementale.

Les éco-quartiers sont devenus répandus, et ne sont pas exclusivement l'apanage des grandes villes. Intégration paysagère, espaces verts, zones piétonnes, jardins partagés, récupération des eaux de pluie, écoconstruction, énergies renouvelables, toitures végétalisées, jachères fleuries, nichoirs à abeilles ou oiseaux, sont autant d'exemples de la prise en compte de l'environnement à l'échelle d'un quartier.

En outre, les nouveaux projets urbains peuvent faire l'objet au préalable d'une AEU, Approche Environnementale de l'Urbanisme, permettant d'appréhender les différents impacts environnementaux d'un futur quartier (corridors écologiques, espèces rares, prise en compte des risques naturels...).

Le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Saint-Marcellin intègre déjà la dimension environnementale, à travers la préservation des espaces naturels, la prise en compte des corridors biologiques...

L'idée de cette action est d'inciter les services de la ville à systématiser la réflexion sur une approche environnementale dans l'aménagement urbain et à étudier les possibilités de mener des démarches d'éco-quartier lors de tout nouveau projet (appel à projet ministériel sur les éco-quartiers : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Palmars-national-EcoQuartier-2011.html>).

Descriptif du projet par étapes :

- Faire connaître à tous les services les enjeux écologiques de la commune (espèces rares, inventaires faune-flore, corridors écologiques).
- Inciter les urbanistes à travailler en transversalité avec les autres services, notamment les espaces verts
- Etudier la possibilité de développer de nouvelles formes urbaines intégrant mieux les problématiques environnementales, type éco-quartiers, ou AEU sur les futures zones à urbaniser

Objectifs globaux :

- Préserver l'environnement
- Préserver la biodiversité
- Améliorer la qualité de l'air
- Favoriser l'esthétique de la ville

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, service urbanisme, service communication, bureaux d'études, ADEME, Région

Planning / début de l'action en : 2014

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Grenellisation du PLU					x	x	x	x	x	x	x	x
ZAC de la Plaine					x	x	x	x	x	x	x	x
Quartier de la Gare							x	x	x	x	x	x
Divers aménagements					x	x	x	x	x	x	x	x
Communication												

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
En fonction des projets à mettre en place Des budgets seront prévus.		Auto-financement Co-financement / partenaires	100 environ

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de mesures environnementales prises en compte dans les dossiers d'urbanisme		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 66 – Développer les haies fleuries dans la ville

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Préserver les espaces naturels et la biodiversité et sensibiliser les habitants à la richesse de leur environnement

Sous-objectif : Maintenir un engagement fort en faveur de la biodiversité à Saint-Marcellin

Elu référent : M. Giloz

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Avec le remembrement, les campagnes françaises ont vu disparaître en masse les haies et rangées d'arbres, abris de toute une petite faune (oiseaux, insectes, petits rongeurs), engendrant la disparition d'une certaine biodiversité. Les territoires tentent de promouvoir à nouveau ces espaces, soit le long des routes, soit dans les espaces urbains, où l'on voit émerger des projets d'abris à abeilles, nichoirs à oiseaux, fleurs en jachère et mise en place de haies fleuries. Les trames vertes et bleues instaurées par le Grenelle en sont l'un des outils.

A Saint-Marcellin, le service espaces verts a mis en place des haies fleuries le long de l'autoroute et sur l'avenue de Romans.

L'idée est de déployer ce dispositif au sein même des espaces publics et de le promouvoir auprès des particuliers.

Descriptif du projet par étapes :

- Identifier les lieux pertinents.
- Placer des haies fleuries et des haies mixtes avec des arbustes vivaces pour favoriser les abeilles.
- Sensibiliser les habitants et apporter une aide technique pour la mise en place de haies fleuries chez les particuliers.

Objectifs globaux :

- Accroître la biodiversité
- Favoriser l'esthétique de la ville
- Améliorer la prise de conscience écologique auprès des habitants

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, service vie quotidienne, service communication, service urbanisme
 Planning / début de l'action en : 2014

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Identification					x	x	x	x	x	x	x	x
Travaux								x	x	x	x	x
Sensibilisation					x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement Co-financement / partenaires	100

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de dispositifs Nombre de lieux stratégiques		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction

ACTION n° 67 – Développer le compostage individuel et collectif

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Préserver les espaces naturels et la biodiversité et sensibiliser les habitants à la richesse de leur environnement

Sous-objectif : Améliorer la gestion des déchets

Elu référent : M. Cipriani

Pilote de l'action : CCAS

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Le compostage, s'il a toujours existé dans les zones rurales, commence à se développer aussi en ville, sous l'impulsion des collectivités et syndicats mixtes. Il permet de réduire le volume de déchets ménagers ; ce critère a d'autant plus de sens à Saint-Marcellin, depuis la mise en place de la redevance incitative.

A Saint-Marcellin, deux acteurs promeuvent le compostage collectif : l'OPAC et le SICTOM.

Actuellement, 2 quartiers en sont déjà pourvus : le Jardin du Savouret et d'Arsonval, soutenus par l'OPAC, qui projette aussi de créer un compostage de quartier à Beausoleil.

Par ailleurs, le SICTOM fournit gratuitement des composteurs aux écoles qui en font la demande ou à des foyers ou bénévoles motivés pour monter un compostage de quartier.

Une action globale liée au compostage qu'il soit individuel ou collectif est à mettre sur pied, en lien avec l'ensemble des partenaires.

Descriptif du projet par étapes :

- Définir un projet commun avec la ville, les bailleurs et le SICTOM.
- Etudier la possibilité de mettre en place des composteurs dans tous les bâtiments publics (écoles, cantines).
- Subventionner des composteurs individuels.

Objectifs globaux :

- Réduire le gisement de déchets ménagers
- Réduire la facture liée aux déchets
- Favoriser le lien social

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Bailleurs sociaux, SICTOM, service scolaire

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Demander aux bailleurs de faire une enquête auprès de leurs locataires pour connaître leurs envies sur les composteurs			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Communiquer sur les composteurs déjà mis en place (objectif atteint ?)			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Etudier la possibilité de mettre en place des composteurs dans les écoles + cantine mais également les services de la mairie			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Etudier la possibilité d'une prise en charge partiel d'un composteur individuel			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Prise en charge de composteurs individuels	A définir	Auto-financement Co-financement / partenaires Bailleurs sociaux	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de composteurs collectifs	2	Dans chaque groupe de logement
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de composteur individuel pris en charge	0	20

ACTION n° 68 – Etudier les possibilités existantes pour réduire l'incivisme lié aux déchets dans la ville

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Préserver les espaces naturels et la biodiversité et sensibiliser les habitants à la richesse de leur environnement

Sous-objectif : Améliorer la gestion des déchets

Elu référent : M. Praz

Pilote de l'action : Service communication

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

La mise en place en 2012 de la redevance incitative des déchets répond à des objectifs du Grenelle de réduire les déchets des ménages, tout en améliorant le tri. Cette mesure a entraîné à Saint-Marcellin des contestations qui se sont manifestées par des dépôts sauvages des poubelles.

L'enjeu est donc d'arriver à faire accepter ce nouveau dispositif aux habitants, et d'éviter l'incivisme qui sévit actuellement.

Il faudra donc étudier de quelle façon minimiser le problème : mettre en place une sensibilisation, expliquer de quelle façon les habitants peuvent réduire leur facture de déchets (déchetterie, tri, compostage...), ou envisager de revoir le dispositif. Ce travail se fera en collaboration avec le SICTOM.

Descriptif du projet par étapes :

- Communiquer sur le dispositif de collecte en place pour réduire les dépôts sauvages.
- Eliminer les dépôts pour garder une ville propre.
- Etudier les solutions techniques possibles pour résorber les problèmes d'incivisme.
- Sensibiliser les habitants au problème des déchets.
- Rehausser les grillages à Beausoleil.

Objectifs globaux :

- Réduire l'incivisme, apaiser la ville
- Réduire le gisement de déchets
- Permettre une compréhension des enjeux liés aux déchets par les habitants

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service communication, services techniques, service vie quotidienne, police municipale, SICTOM

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013			2014				2015				
Communication	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Création d'évènements (nettoyage de printemps)				x				x				
Sensibilisation	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Volume des dépôts sauvages		0
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de participants / évènements	2	100

ACTION n° 69 – Créer des cheminements piétons ou promenades pédagogiques dans la ville

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Préserver les espaces naturels et la biodiversité et sensibiliser les habitants à la richesse de leur environnement

Sous-objectif : Améliorer la gestion des déchets

Elu référent : M. Giloz

Pilote de l'action : Service technique

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Les modes de déplacements doux sont préconisés à Saint-Marcellin, que ce soit le vélo ou la marche à pieds. Ainsi, en complément du développement des espaces piétons dans la ville, les habitants aimeraient aussi voir se développer des circuits dédiés à la promenade dans les espaces naturels de Saint-Marcellin. La ville a un réel potentiel en ce sens : 1/3 de son territoire est en espace naturel ou agricole (à vérifier), dont des lieux emblématiques offrant une vue intéressante ou bénéficiant d'atouts environnementaux particuliers, comme la colline de Joud, la Cumane et d'autres espaces naturels remarquables (ZINEFF de l'Isère, et plus loin les Chambarans) dont certains sont aussi des corridors biologiques. Les élus souhaitent valoriser le patrimoine naturel local, et le faire connaître aux habitants. Une mare pédagogique et un circuit de promenade existent déjà sur la colline de Joud, et un projet de valorisation de la Cumane est en cours, assorti d'un sentier de promenade (soutenu par le SIVOM et le conseil général).

L'idée serait, d'une part, d'étudier la possibilité d'ouvrir de nouveaux espaces naturels intéressants au grand public, à Saint-Marcellin même ou connectés avec les espaces naturels des communes voisines, et d'autre part, de mener à bien les projets en cours.

Descriptif du projet par étapes :

- Identifier les secteurs présentant un intérêt pédagogique, les aménager et les mettre en valeur : sentiers d'interprétation...
- Améliorer le circuit de Joud
- Mettre en œuvre le projet le long de la Cumane
- Mieux marquer les sentiers pédestres, par la création d'une signalétique adaptée et des panneaux d'interprétation de la faune et de la flore.
- Créer des sentiers de VTT.

Objectifs globaux :

- Favoriser le bien-être des habitants (marche à pieds).
- Favoriser la connaissance de la nature

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, service vie quotidienne, service communication, service scolaire, services urbanisme, CCPSM, SIVOM, Conseil Général

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Identification			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Réalisation					x	x	x	x	x	x	x	x
Communication					x	x	x	x	x	x	x	x
Sensibilisation			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Evaluation									x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Des budgets seront prévus en fonction des projets.		Auto-financement	90
		Co-financement / partenaires CCPSM	10

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre (longueur de sentiers)		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction

ACTION n° 70 – Réglementer les panneaux publicitaires dans la ville

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Valoriser le paysage, composante de l'attractivité de la ville et de son identité
Sous-objectif : Résorber les points noirs paysagers

Elu référent : M. Balestas

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

La sauvegarde du paysage figure dans le projet de loi Grenelle 2, dont découle le nouveau "Décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes". Pourtant, la publicité est souvent organisée de manière anarchique et illégale et constitue souvent une pollution visuelle. A Saint-Marcellin, ce problème se pose surtout aux entrées de ville le long des routes, défigurant ainsi le paysage.

Les communes s'engagent parfois dans des règlements locaux de publicité, de façon volontaire.

Les élus souhaiteraient mieux réguler les panneaux publicitaires dans la ville, et lutter contre la publicité illégale.

Descriptif du projet par étapes :

- Définir les lieux les plus touchés (les habitants ont cité les entrées de ville).
- Etudier la possibilité de créer un règlement local de la publicité.
- Résorber les points problématiques sur le terrain.

Objectifs globaux :

- Améliorer la qualité paysagère de la ville.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service technique, service vie quotidienne, service communication, bureaux d'études
 Planning / début de l'action en : 2015

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Etat des lieux, diagnostic										x	x	x
Etudes										x	x	x
Mise en place de la réglementation												x
Surveillance												x
Evaluation												x
Communication											x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Le travail se fera en interne avec les services, en grande partie.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre panneaux illicites		0
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de panneaux conformes		100%

ACTION n° 71 – Inciter les copropriétaires à réduire les paraboles en façade

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Valoriser le paysage, composante de l'attractivité de la ville et de son identité
Sous-objectif : Résorber les points noirs paysagers

Elu référent : M. Giloz

Pilote de l'action : Service communication

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Les habitants trouvent que les paraboles en façade représentent un point noir paysager. La ville souhaite donc mettre en place une campagne de communication auprès des copropriétaires afin de réduire les paraboles.

Descriptif du projet par étapes :

- Créer une campagne de communication auprès des copropriétaires.

Objectifs globaux :

- Améliorer la qualité paysagère de la ville.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service communication, CCAS, bailleurs, gestionnaires de réseaux

Planning / début de l'action en : 2015

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Etat des lieux									x			
Ciblage des bâtiments / secteurs									x			
Etablissement de partenariat										x		
Médiation terrain											x	x
Communication									x	x	x	x
Evaluation												x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement	
		Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de paraboles		- 50%
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 72 – Mettre en valeur le patrimoine saint-marcellinois

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Valoriser le paysage, composante de l'attractivité de la ville et de son identité
Sous-objectif : Mettre en valeur les atouts de la ville

Elu référent : M. Balestas

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Saint-Marcellin est une ville historique. Le patrimoine doit être valorisé à différents titres. D'une part, pour l'identité de la ville et la mémoire de l'histoire, ensuite, pour l'esthétique de la ville donc le bien-être des habitants et enfin, pour le tourisme, bien qu'étant actuellement limité.

Saint-Marcellin compte plusieurs éléments architecturaux intéressants : remparts, ancien couvent des Ursulines, ancien couvent des Carmes, place d'Armes, hôtel de ville..., dont 2 monuments historiques. 3 circuits patrimoniaux ont été mis en place sur la ville.

Les élus souhaitent pérenniser ce travail de valorisation du patrimoine, mais aussi mieux le faire connaître auprès des citoyens et des touristes.

Descriptif du projet par étapes :

- Rénover les façades en centre-ville en uniformisant les teintes et textures
- Créer des circuits touristiques et panneaux d'interprétation du patrimoine local
- Créer une chasse aux trésors sur le patrimoine saint-marcellinois pour les enfants
- Pérenniser le City raid Andros pour les 9-13 ans.

Objectifs globaux :

- Favoriser la connaissance du patrimoine architectural local auprès des habitants
- Améliorer l'esthétique de la ville
- Préserver l'identité saint-marcellinoise

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, service urbanisme, service vie quotidienne, service communication, Groupe Remparts

Planning / début de l'action en : 2014

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Etat des lieux et diagnostic							x	x				
Programme et études								x	x			
Mise en place des actions									x	x	x	x
Communication							x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Un budget sera chiffré et prévu.		Auto-financement	90
		Co-financement / partenaires PACT	10

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Fréquentation des circuits		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de maisons rénovées au centre ville		

ACTION n° 73 – Valoriser les entrées de la ville-centre

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Valoriser le paysage, composante de l'attractivité de la ville et de son identité
Sous-objectif : Mettre en valeur les atouts de la ville

Elu référent : M. Muet

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Saint-Marcellin représente la ville centre du tout le bassin Sud Grésivaudan, mais est aussi l'une des portes d'entrée touristique du secteur.

Pourtant, cela n'apparaît pas suffisamment lorsque l'on arrive dans la ville. Qui plus est, ces entrées de ville sont marquées par la présence de zones commerciales et d'enseignes publicitaires. Les habitants et les élus souhaitent s'interroger sur la manière de mieux marquer les entrées de ville et de les embellir.

Descriptif du projet par étapes :

- Monter un projet pour mieux marquer et embellir les entrées de ville
- Réaliser les travaux appropriés

Objectifs globaux :

- Améliorer l'image de ville-centre
- Améliorer l'esthétique des entrées de ville.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, service urbanisme, service vie quotidienne, service communication, bureaux d'études, Régies municipales, Conseil Général

Planning / début de l'action en : 2013 (déjà en cours)

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Etat des lieux, diagnostic	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Programme et études	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Réalisation	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Evaluation	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Communication	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Des budgets seront alloués en fonction des projets.		Auto-financement	70
		Co-financement / partenaires Conseil Général Régies	30

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre d'entrées améliorés	3	5
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 74 – Rendre les espaces publics propices à la flânerie par des aménagements adaptés

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Valoriser le paysage, composante de l'attractivité de la ville et de son identité
Sous-objectif : Faire de l'espace urbain un lieu de vie et de rencontres

Elu référent : M. Giloz

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Plusieurs habitants vantent Saint-Marcellin comme étant une ville à taille humaine, ayant un "esprit de village", mentionnant le fait que "les gens se croisent dans la rue".

Actuellement, c'est principalement le Champ de Mars qui représente l'espace de déambulation dans la zone urbaine, ainsi que la zone piétonne.

Mais les habitants regrettent qu'il n'y ait pas plus d'aménagements pour se retrouver, passer du temps, flâner : des bancs, des squares, des parcs, des espaces de loisirs, des cheminements piétons.

L'idée est de mener une enquête auprès des habitants pour savoir quels aménagements seraient à envisager au sein de la zone urbaine, mais aussi éventuellement des animations qui permettraient de rendre la ville plus attractive.

Descriptif du projet par étapes :

- Faire un bilan des aménagements existants et une étude des besoins ou attentes : mener une enquête auprès des habitants
- Mettre en œuvre les projets

Objectifs globaux :

- Améliorer la qualité de vie en ville
- Favoriser les liens sociaux dans la ville

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, service urbanisme, service vie quotidienne, service communication, bureaux d'études

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013			2014			2015					
Identification des lieux		x	x	x								
Diagnostic			x	x	x							
Programme et études						x	x	x				
Travaux								x	x	x	x	x
Evaluation									x	x	x	x
Sensibilisation			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Des budgets seront alloués en fonction des projets.		Auto-financement Co-financement / partenaires	100

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Fréquentation de lieux identifiés		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction

ACTION n° 75 – Réaliser une étude des espaces de jeux pour enfants dans la ville

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Valoriser le paysage, composante de l'attractivité de la ville et de son identité
Sous-objectif : Faire de l'espace urbain un lieu de vie et de rencontres

Elu référent : Mme Aloui

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Le diagnostic a fait apparaître qu'il manquait d'espaces de jeux pour enfants dans la ville. Parallèlement à l'action précédente, une enquête sera menée pour d'une part, connaître l'avis des citoyens sur les espaces de jeux actuels et d'autre part pour savoir quelles sont les attentes dans ce sens.

Descriptif du projet par étapes :

- Faire un bilan des aménagements existants et une étude des besoins ou attentes : mener une enquête auprès des habitants
- Mettre en œuvre les projets

Objectifs globaux :

- Améliorer la qualité de vie en ville pour les familles

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service techniques, service jeunesse, service vie quotidienne

Planning / début de l'action en : En cours, 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Identification des lieux	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Diagnostic	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Programme et études	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Travaux	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Evaluation	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Sensibilisation	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Entretien	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Variable en fonction des aires de jeux.		Auto-financement Co-financement / partenaires	100

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction, fréquentation		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre d'espaces dédiés aux enfants		

ACTION n° 76 – Réaliser un parc urbain sur la place du Champ de Mars

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Valoriser le paysage, composante de l'attractivité de la ville et de son identité
Sous-objectif : Faire de l'espace urbain un lieu de vie et de rencontres

Elu référent : M. Muet

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Les habitants regrettent que la place du Champ de Mars, vaste espace public de la ville, ne soit pas mieux mis en valeur, étant principalement investi par les voitures. Ils souhaiteraient voir se déployer un parc végétalisé permettant de se retrouver et de flâner.

Il s'agit donc de lancer une étude pour la faisabilité d'un parc, d'une part, et pour le lancement d'un projet d'aménagement paysager, d'autre part.

Descriptif du projet par étapes :

- Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un parc végétalisé sur la place du Champ de Mars
- Lancer un concours pour créer le nouveau parc.

Objectifs globaux :

- Améliorer la qualité de vie en ville
- Améliorer l'esthétique urbaine.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, service urbanisme, service vie quotidienne, service jeunesse, service communication, bureaux d'études

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013			2014				2015				
Identification des lieux		x										
Diagnostic			x				x	x	x	x	x	x
Programme et études				x	x	x	x	x	x	x	x	x
Travaux de requalification							x	x	x	x	x	x
Evaluation									x	x	x	x
Sensibilisation							x	x	x	x	x	x
Entretien										x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Première tranche de travaux : 130.000 €		Auto-financement Co-financement / partenaires	100

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 77 – Aménager l'avenue de Romans, la Saulaie jusqu'à Saint-Vérand

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Valoriser le paysage, composante de l'attractivité de la ville et de son identité
Sous-objectif : Requalifier l'espace urbain

Elu référent : M. Muet

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Saint-Marcellin représente la ville-centre du tout le bassin Sud Grésivaudan, mais est aussi l'une des portes d'entrée touristique du secteur.

Pourtant, cela n'apparaît pas suffisamment lorsque l'on arrive dans la ville. Qui plus est, les traversées de ville sont marquées par la présence de zones commerciales et d'enseignes publicitaires. Les habitants et les élus souhaitent s'interroger sur la manière de mieux marquer les traversées de ville et de les embellir.

Le traitement de ces avenues doit répondre à plusieurs objectifs à la fois :

- Traitement des traversées de la ville
- Traitement des entrées de la ville
- Requalification des espaces publics
- Embellissement de la ville
- Continuités piétonnes et cyclables
- Apaisement du trafic
- Meilleure desserte des commerces (lisibilité, desserte, visibilité) et les établissements scolaires
- Affirmation de la ville-centre

Descriptif du projet par étapes :

- Finaliser des études préalables au projet
- Réaliser les travaux

Objectifs globaux :

- Préserver l'environnement
- Améliorer la qualité de l'air
- Favoriser l'esthétique de la ville

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, service urbanisme, service vie quotidienne, service jeunesse, service communication, bureaux d'études, Conseil Général, Régies Municipales

Planning / début de l'action en : 2014

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Identification des lieux					x	x	x	x	x	x	x	x
Diagnostic					x	x	x	x	x	x	x	x
Programme et études							x	x	x	x	x	x
Travaux							x	x	x	x	x	x
Evaluation										x	x	x
Sensibilisation										x	x	x
Entretien											x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
En fonction des projets		Auto-financement	70
		Co-financement / partenaires Conseil Général Régies	30

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 78 – Créer des sanitaires publics gratuits en ville

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Valoriser le paysage, composante de l'attractivité de la ville et de son identité
Sous-objectif : Requalifier l'espace urbain

Elu référent : M. Giloz

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Les habitants ont pointé du doigt le fait qu'il manque de sanitaires publics dans la ville (WC et fontaines publiques), notamment sur les lieux publics, et autour du marché.

Il s'agit donc de créer ces sanitaires dans les endroits stratégiques.

Descriptif du projet par étapes :

- Déterminer les lieux pertinents nécessitant la mise en place de sanitaires publics
- Mettre en œuvre les travaux

Objectifs globaux :

- Améliorer le bien-être des habitants

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, service vie quotidienne, service communication

Planning / début de l'action en : 2013 (action en cours)

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Identification des lieux			x									
Diagnostic			x	x								
Programme et études					x	x	x	x				
Travaux							x	x				
Evaluation								x				
Sensibilisation			x	x	x	x	x	x				
Entretien			x	x	x	x	x	x				

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
60.000 par sanitaire		Auto-financement Co-financement / partenaires	100

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de WC publics		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction

ACTION n° 79 – Aménager le site de la piscine municipale

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Valoriser le paysage, composante de l'attractivité de la ville et de son identité
Sous-objectif : Requalifier l'espace urbain

Elu référent : M. Muet

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

L'ancienne piscine municipale vient de fermer, au profit de la nouvelle piscine intercommunale. La question se pose de trouver une nouvelle vocation à ce lieu emblématique.

Les habitants ont proposé de mettre en place : des jardins partagés, un terrain de beach-volley. Il serait intéressant de monter un projet de développement durable global. Certains ont proposé de "créer un projet vecteur de cohésion sociale et de valorisation du patrimoine, par exemple : création d'une frange verte qui relie Joud à un parc sportif et arboré , et lié aussi aux coteaux via le complexe de la Saulaie".

L'action consiste à mener une réflexion à ce sujet.

Descriptif du projet par étapes :

- Lancer une réflexion autour de l'ancienne piscine municipale afin d'en déterminer sa nouvelle vocation.

Objectifs globaux :

- Valoriser les friches urbaines.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, service urbanisme, service communication, service sports et associatif, bureaux d'études, AURG, Conseil Général, ABF

Planning / début de l'action en : 2014

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Etat des lieux							x					
Diagnostic								x				
Schéma d'intention									x			
Programme										x		
Etude de faisabilité et d'opportunité											x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Des budgets seront alloués en fonction des projets.		Auto-financement	90
		Co-financement / partenaires	10

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Sans indicateur dans la mesure où il s'agit d'une étude.		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 80 – Créer un jardin à thème Parc Saint-Laurent

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : D. Construire un cadre de vie attractif

Objectifs : Valoriser le paysage, composante de l'attractivité de la ville et de son identité
Sous-objectif : Requalifier l'espace urbain

Elu référent : M. Giloz

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Aujourd'hui, la ville de Saint-Marcellin possède un jardin dit à la française sur l'espace Saint-Laurent. Ce jardin situé au plein cœur de la ville s'intègre dans les bâtiments historiques environnants (arcades, etc.) à vocation culturelle et sociale.

Il est nécessaire de pérenniser ce style de jardin à vocation d'espace de détente et de flânerie.

Descriptif du projet par étapes :

- Mener une réflexion pour créer un jardin à thème Parc Saint-Laurent, en lien avec les Petits Loups
- Mettre en œuvre le projet.

Objectifs globaux :

- Préservation du patrimoine environnemental
- Développement des déplacements en mode doux
- Valorisation du patrimoine historique
- Embellissement de la ville

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, service vie quotidienne, services scolaire, jeunesse, associations
 Planning / début de l'action en : 2015

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Etat des lieux et diagnostic									x			
Programme et étude										x		
Réalisation, travaux											x	
Communication									x	x	x	x
Concertation avec « Les Petits Loups »									x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Estimation : 150.000 € environ		Auto-financement	100
		Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction (taux)		80% de satisfaction
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 81 – Optimiser les déplacements domicile-travail et rationaliser les déplacements en interne

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Des services acteurs d'une démarche interne de développement durable

Objectifs : *Sous-objectif : Mettre en place des pratiques pour diminuer l'empreinte écologique des agents due à leurs déplacements*

Elu référent : M. Balestas

Pilote de l'action : Ressources humaines

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

La majorité des agents de la Mairie, utilisent la voiture comme moyen de transport pour leur déplacement domicile-travail, les interventions et les déplacements en formation.

La réalisation d'une plateforme d'échange permettra aux agents d'être au courant sur les trajets de leurs collègues pour un éventuel partage de la voiture.

En outre, l'action permettra aussi une optimisation des interventions dans le cas des interventions prévues d'avance.

Descriptif du projet par étapes :

- Etudier les trajets des agents domicile-travail et les trajets internes,
- Entamer une réflexion sur la façon de rationaliser ces trajets : co-voiturage, vélos, télétravail, visioconférences...
- Se baser sur l'enquête en cours.
- Mettre en place un outil informatique pour mettre en relation les covoitureurs potentiels.
- Prévoir les déplacements des agents (conférence ; formations) et mettre en relation les agents concernés.
- Planifier les missions et les interventions des agents pour optimiser leurs déplacements.

Objectifs globaux :

Mettre en place des pratiques pour diminuer l'empreinte écologique des agents due à leurs déplacements.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service finances, services techniques, CCAS, service communication

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Faire un diagnostic des pratiques actuelles					x							
Faire une étude pour organiser les trajets autrement									x			
Faire une étude de faisabilité et mettre en oeuvre										x		
Etablir un planning pour optimiser les déplacements des agents en intervention										x		
Communiquer et sensibiliser (via intranet)					x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre d'agents inscrits sur les listes de covoiturage		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Questionnaire, enquête		

ACTION n° 82 – Tester la mise à disposition de vélos auprès des agents dans le cadre de leur travail

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Des services acteurs d'une démarche interne de développement durable

Objectifs : *Sous-objectif : Mettre en place des pratiques pour diminuer l'empreinte écologique des agents due à leurs déplacements*

Elu référent : M. Balestas

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Saint-Marcellin est une ville à taille humaine. Les déplacements à vélo, pour certaines interventions des agents communaux permettraient de réduire le coût qu'engendrent les déplacements en voiture ainsi que le temps perdu dans le trafic ou pour trouver une place de parking.

Le vélo c'est économique, en termes de temps (il faut que ¼ heure pour faire 3km à vélo), d'argent et c'est bon pour la santé.

Descriptif du projet par étapes :

- Faire un test, mettre à disposition des vélos en Mairie.
- Partenariat possible avec l'association Recycl-eco pour des vélos d'occasion.
- Communiquer notamment auprès des aides à domicile.
- Mettre en place des vélos électriques.

Objectifs globaux :

Mettre en place des pratiques pour diminuer l'empreinte écologique des agents due à leurs déplacements.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Associations et entreprises

Planning / début de l'action en : 2014

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Faire un test pour en confirmer l'utilité							x	x				
Négocier avec un prestataire des vélos test							x	x				
Mettre à disposition des vélos d'occasion en mairie							x	x				
Communication							x	x				

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de vélos mis à disposition	0	4 en 2016
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre des trajets à vélo lors des déplacements	0	20 trajets par an

ACTION n° 83 – Trouver des solutions techniques et pédagogiques pour résorber le gaspillage de l'eau

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Des services acteurs d'une démarche interne de développement durable
Sous-objectif : Maîtriser la consommation de l'eau de la commune

Elu référent : M. Giloz

Pilote de l'action : Démarche qualité

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

L'eau potable est une ressource limitée. Il est impératif de la conserver et de faire attention à son gaspillage. Les fuites d'eau et les oublis de fermeture de robinets coûtent cher. Une action pédagogique, d'une part et une étude des solutions techniques d'autre part seront menées conjointement afin de pallier le problème de gaspillage de l'eau potable dans les bâtiments publics.

Descriptif du projet par étapes :

Mettre en place une action de communication auprès des agents pour les sensibiliser à la consommation d'eau dans le cadre de fuites.

Etudier les solutions techniques existantes pour pallier les oublis liés aux robinets classiques (robinets détecteurs de mouvements ou poussoirs).

Etablir un plan de renouvellement progressif de tous les robinets des bâtiments communaux

Objectifs globaux :

Maîtriser la consommation de l'eau de la commune

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Régies, service communication, services techniques

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Sensibilisation des agents sur la valeur de l'eau, le coût du gaspillage ainsi que les pertes inutiles			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Communication sur les procédures à suivre pour une intervention rapide			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Rénovation des parties hydrauliques défectueuses									x	x	x	x
Etude de l'outil technique le plus efficace					x	x	x	x				
Planification du renouvellement des robinets					x	x						
Action									x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
En interne, sauf partie technique, en attente d'estimation.		Auto-financement	100
		Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Volume d'eau consommé dans les bâtiments administratifs		Réduction de 10%
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de robinets poussoir installés		100 %

ACTION n° 84 – Mettre en place une gestion raisonnée de l'eau dans les espaces verts

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Des services acteurs d'une démarche interne de développement durable
Sous-objectif : Maîtriser la consommation de l'eau de la commune

Elu référent : M.Giloz

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

L'eau potable, est utilisée pour l'arrosage des plantes et des espaces verts. Repenser le fleurissement et l'arrosage des espaces verts permettrait d'économiser cette eau.

Descriptif du projet par étapes :

- Utiliser un arrosage raisonné des plantes et espaces verts.
- Recenser les arroseurs automatiques et veiller à ce qu'ils soient éteints en temps de pluie.
- Réparer les arroseurs défectueux.
- Repenser le fleurissement afin de réduire l'arrosage en plantant des fleurs moins demandeuses d'eau.
- Faire des programmations judicieuses et adaptées au types de végétations en plac(espaces verts et sportifs)

Objectifs globaux :

Maîtriser la consommation de l'eau de la commune

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, service vie quotidienne

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Continuation des plantations des plantes économiques en eau	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Etats des lieux des arroseurs automatiques ou pas	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Améliorer l'efficacité de l'arrosage pour moins de pertes en eau	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Programmation	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Part des végétaux économiques en eau dans les espaces verts		Augmentation
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 85 – Sensibiliser les agents sur la réduction des consommations énergétiques

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Des services acteurs d'une démarche interne de développement durable
Sous-objectif : Réaliser des économies d'énergie

Elu référent : M. Muet

Pilote de l'action : Démarche qualité

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

L'action permettra aux agents de la Mairie de prendre connaissance des dépenses de la commune en terme d'énergie (Chauffage, lumière, appareils électriques...) et de les sensibiliser à faire un effort dans les pratiques pour éviter le gaspillage quotidien.

Descriptif du projet par étapes :

Faire un suivi de facture pour montrer l'évolution des dépenses pour chaque bâtiment communal
Communiquer sur les dépenses de chaque bâtiment.

Sensibiliser les agents sur les bons gestes à pratiquer pour éviter le gaspillage de l'énergie

Objectifs globaux :

Réaliser des économies d'énergie

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services finances, services techniques, service communication, Régies

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Diagnostic des dépenses				x	x	x	x	x	x	x	x	x
Communication sur les chiffres clés				x	x	x	x	x	x	x	x	x
Sensibilisation des agents (par mail, réunion...)				x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement	100
		Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre d'outils mis en place pour le suivi des factures	0	Un outil de suivi mis en place en 2015
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre des documents transmis aux agents	0	Un à deux documents transmis aux agents en 2016

ACTION n° 86 – Trouver des systèmes pour réduire les consommations électriques liées à l'éclairage des bureaux

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Des services acteurs d'une démarche interne de développement durable
Sous-objectif : Réaliser des économies d'énergie

Elu référent : M.Giloz

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Chaque bâtiment est différent et pour chaque bâtiment la consommation de l'énergie n'est pas la même. Il s'agit de trouver un moyen adapté à chaque bureau et lieux de passage pour effectuer des économies d'énergie sans compromettre le bien être des agents.

Descriptif du projet par étapes :

- Mettre en place un plan de renouvellement progressif pour changer les néons, halogènes et ampoules dans les locaux et les remplacer par des ampoules à basse consommation d'énergie
- Orienter les bureaux de façon à utiliser au maximum la lumière naturelle
- Etudier la pertinence d'installer des détecteurs de présence dans les lieux de passage
- Réaliser les travaux adéquats

Objectifs globaux :

Réaliser des économies d'énergie

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services : finances, techniques, communication

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Mise en place un plan de renouvellement progressif pour changer les néons, halogènes et ampoules dans les locaux et les remplacer par des ampoules à basse consommation d'énergie	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Orientation des bureaux de façon à utiliser au maximum la lumière naturelle	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Faire l'état des lieux / détecteurs de présence			x	x								
Mettre le dispositif en place sur les endroits stratégiques / détecteurs de présence					x	x						

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre d'ampoules basse consommation mises en place		Augmentation
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Part des couloirs équipés en détecteurs	0	70%

ACTION n° 87 – Trouver des systèmes favorisant l'extinction des appareils électriques le soir et le week-end

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Des services acteurs d'une démarche interne de développement durable
Sous-objectif : Réaliser des économies d'énergie

Elu référent : M. Balestas

Pilote de l'action : Service informatique

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Les appareils électriques même en veille dépensent beaucoup d'électricité. Il s'agit de trouver le moyen le plus efficace pour éteindre le plus d'appareils possible pour limiter qu'ils tournent dans le vide.

Descriptif du projet par étapes :

Etat des lieux des bureaux/ appareils ayant besoin de multiprises pour les éteindre facilement.
Mettre en place des multiprises avec interrupteurs pour tous les appareils (ordinateurs, écrans d'ordinateurs, micro-ondes, imprimantes...).

Paramétrer les ordinateurs à distance pour une extinction automatique hors période de travail.

Objectifs globaux :

Réaliser des économies d'énergie

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieu, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service informatique, services techniques

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013			2014				2015				
Diagnostic des besoins/ étude des moyens efficaces		x	x	x								
Distribution de multiprises			x									
Parametrage des ordinateurs				x								

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement Co-financement / partenaires	100

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de multiprises installées dans les bureaux		Tous les bureaux équipés
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Part des agents touchés par une action de sensibilisation		100%

Remarques sur cette action :

Attention aux personnes travaillant plus tard le soir (réunions, conseils)

Cibler par service / agents.

ACTION n° 88 – Mettre en place un système efficace de tri des déchets au sein de tous les bâtiments communaux afin de les recycler

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Des services acteurs d'une démarche interne de développement durable
Sous-objectif : Améliorer la gestion des déchets en interne

Elu référent : M. Balestas

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Le tri des déchets est essentiel si nous voulons préserver les ressources naturelles. Le tri se fait à domicile mais aussi au bureau.

Descriptif du projet par étapes :

- Recenser l'ensemble des déchets à trier.
- Doter les services de poubelles de tri pour favoriser le tri des déchets en interne (alimentaires et papier)

Objectifs globaux :

Améliorer la gestion des déchets en interne

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : SICTOM, Services gestionnaires, Partenaires informatiques

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Etat des lieux	x	x										
Distribution de poubelles de tri à chaque service	x	x										
Sensibiliser les agents sur le tri			x	x								

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Le travail se fera en interne avec les services, en grande partie.		Auto-financement	100
		Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Part des services équipés en poubelles de tri		100%
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Part des agents touchés par une action de sensibilisation		100%

ACTION n° 89 – Mettre en place des solutions pour réduire l'utilisation du papier

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Des services acteurs d'une démarche interne de développement durable
Sous-objectif : Améliorer la gestion des déchets en interne

Elu référent : Mme Nava

Pilote de l'action : Service finances

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Le papier est le consommable le plus important dans les administrations (80 % du gisement global). Il y a cependant des pratiques et des gestes à mettre en place pour limiter la consommation irresponsable.

Descriptif du projet par étapes :

Mettre en avant l'application recto-verso des imprimantes
Mettre en application « papier brouillon » sur les imprimantes
Réaliser des carnets de papier brouillon
Former les agents sur l'archivage informatique.

Objectifs globaux :

Améliorer la gestion des déchets en interne

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services communication, service informatique, groupe Démarche qualité

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Sensibilisation des agents			x		x			x				x
Formation (outils informatique d'archivage)				x		x						
Paramétrer les imprimantes ainsi que les ordinateurs					x							
Réaliser des carnets de papier brouillon			x									
Evaluation					x							

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Fréquence et quantité des commandes du papier	20 cartons/ 3 semaines (en mairie)	Diminuer la fréquence et la quantité des commandes ; 20 cartons tous les 6 semaines
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Compteurs des copieurs et des imprimeurs		Réduire de 5% sur l'année

ACTION n° 90 – Trouver des partenaires permettant de donner une seconde vie aux produits

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Des services acteurs d'une démarche interne de développement durable
Sous-objectif : Améliorer la gestion des déchets en interne

Elu référent : M. Giloz

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Les déchets ne sont pas uniquement en papier, en verre ou organiques. Les appareils électroniques ou les meubles en fin de vie constituent aussi des déchets qu'il faut aussi détruire ou pas. Emmener ces derniers à la déchèterie est une solution mais leur donner une deuxième vie est encore mieux.

Descriptif du projet par étapes :

- Développer un partenariat avec la ressourcerie pour donner une seconde vie aux produits. (ou d'autres associations qui recyclent des objets en vue de réaliser des projets solidaires ou autre)

Objectifs globaux :

Améliorer la gestion des déchets en interne

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : SICTOM, services : communication, associations

Planning / début de l'action en : 2014

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Identification des produits et mobiliers							x	x				
Recherche de filières de recyclage							x	x				
Mise en place de l'enlèvement							x	x				

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de partenaires associés		2 en 2015
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 91 – Dématérialiser les informations

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Des services acteurs d'une démarche interne de développement durable
Sous-objectif : Veiller à la bonne gestion des consommables

Elu référent : Mme Nava

Pilote de l'action : Service informatique

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

La dématérialisation est une solution technique qui vise à réduire l'utilisation du papier.

Descriptif du projet par étapes :

Etudier d'abord techniquement et juridiquement la possibilité de réaliser cela. Etudier les services qui pourraient être dématérialisés (archives, payes...) et mettre le système en place.
Informatiser aussi l'état civil pour les usagers (formulaires en ligne...).

Objectifs globaux :

Réduire l'utilisation du papier.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Direction générale, service communication, Centre de gestion de la FPT

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Echanges avec la Perception	x	x										
Echanges avec la Préfecture		x	x	x	x	x						
Acquisition de scanners de production	x											
Acquisition de certificats électronique RGS**		x	x									
Acquisition de terminaux pour PVElectronique		x	x									
Evaluation				x	x	x	x	x				

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Certificats	300	Auto-financement	100
Terminaux pour PVE	1000		50
Logiciel de gestion PVE	2000		100
Terminaux pour PVE		Co-financement / partenaires ANTAI	50

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de postes dématérialisés		Augmentation
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Volume de papier consommé		Baisse

ACTION n° 92 – Réduire les consommables "à usage unique"

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Des services acteurs d'une démarche interne de développement durable
Sous-objectif : Veiller à la bonne gestion des consommables

Elu référent : Mme Rey

Pilote de l'action : Service finances

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Les lingettes, les plastiques, les cartouches, etc... sont des consommables qui, s'ils ne sont pas recyclables ou triés, finissent par être enfouis sous terre et mettent très longtemps à se décomposer. L'enjeu est de réduire ce gisement croissant de déchets, nuisible pour l'environnement.

Descriptif du projet par étapes :

Remplacer les produits jetables (gobelets, tasses...) par des tasses ou des gobelets recyclables et/ou consignés lors des réceptions.

Limiter l'usage des bouteilles en plastiques

Eviter l'utilisation des lingettes

Mettre en place un système de recyclage des cartouches d'imprimantes : étudier le circuit de recyclage des cartouches, réaliser une étude de marché, puis mettre cela en place.

Objectifs globaux :

Veiller à la bonne gestion des consommables

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service communication, secrétariat du Maire

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Sensibilisation, communication	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Evaluation				x				x				x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre des salles de pauses / réunions équipées de tasses/ verres biodégradables ou recyclables		Augmentation
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de services recourant aux cartouches recyclées	Seulement le bâtiment mairie	Tous les services communaux

ACTION n° 93 – Organiser un programme de formations sur le développement durable

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Des services acteurs d'une démarche interne de développement durable
Sous-objectif : Sensibiliser les agents à l'écocitoyenneté

Elu référent : M. Balestas

Pilote de l'action : Ressources humaines

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Le changement de pratiques en faveur d'une meilleure prise en compte du développement durable dans son quotidien comme au bureau nécessite préalablement une bonne prise compréhension des enjeux ; cela passe donc par de la formation sur l'ensemble des thèmes (énergie, eau, déchets...)

Descriptif du projet par étapes :

Définir un programme pluriannuel de formations et stages avec les ressources humaines pour sensibiliser les agents au développement durable, aux éco-gestes et à l'éco-conduite.

Objectifs globaux :

Permettre aux agents de s'approprier les gestes écologiques de base

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : CNFPT, service communication, ensemble des service municipaux

Planning / début de l'action en : 2014

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Définition des actions de formation ciblée par métiers					x							
Bilan (réforme) annuel d'activités mentionnant les besoins en formation					x							
Recensement d'organismes						x						
Planification pluriannuelle							x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement Co-financement / partenaires Mutualisation éventuelle avec d'autres collectivités du territoire	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de formations par agent		1 par an et par agent
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de participants par formation		L'ensemble des agents

ACTION n° 94 – Créer une charte des savoirs et pratiques écoresponsables

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Des services acteurs d'une démarche interne de développement durable
Sous-objectif : Sensibiliser les agents à l'écocitoyenneté

Elu référent : M. Balestas

Pilote de l'action : Groupe Démarche qualité

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Le changement de pratiques en faveur d'une meilleure prise en compte du développement durable au bureau nécessite une sensibilisation de tous au quotidien. La charte permet de recenser dans quels thèmes et quels champs

Descriptif du projet par étapes :

Définir une charte, selon le principe des règles et devoirs de chaque éco-agent en terme d'énergie, eau, déchets...mais aussi l'engagement de la mairie en faveur du développement durable.
Diffuser cette charte à tous et l'afficher dans tous les lieux publics et lors de manifestations publiques

Objectifs globaux :

Permettre aux agents de s'approprier les gestes écologiques de base

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Groupe qualité

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
			x	x								
Définition de la charte			x	x								
Diffusion de la charte					x	x						
Communication			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Rédaction : Publication :	en interne 3 000	Auto-financement Co-financement / partenaires	100

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Enquête de satisfaction		Prise de conscience
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 95 – Inscrire des slogans écologiques dans les endroits stratégiques

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Des services acteurs d'une démarche interne de développement durable
Sous-objectif : Sensibiliser les agents à l'écocitoyenneté

Elu référent : Mme. Pellini

Pilote de l'action : Service communication

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Le changement de pratiques en faveur d'une meilleure prise en compte du développement durable au bureau nécessite une sensibilisation de tous au quotidien.

Descriptif du projet par étapes :

Définir les slogans (concours avec les écoles maternelles élémentaires)
Définir les lieux
Mettre les slogans dans les lieux stratégiques.

Objectifs globaux :

Sensibiliser les agents à l'écocitoyenneté

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service communication, services techniques, service scolaire, CCAS

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Diagnostic des lieux stratégiques			x	x	x							
Création de supports				x								
Concours avec les écoles			x	x	x							
Mise en place					x							
Sensibilisation du personnel			x	x	x							

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre des lieux où le slogan est affiché		Dans tous les bâtiments communaux en 2015
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre d'agents qui ont remarqué les slogans		Slogans remarqués par 280 agents (sondage)

ACTION n° 96 – Réduire les intrants dans la gestion des espaces verts

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Des services acteurs d'une démarche interne de développement durable
Sous-objectif : Aider à la conservation de la biodiversité

Elu référent : M. Giloz

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Les intrants chimiques menacent la biodiversité. Les éliminer de la gestion des espaces vert s'avère être l'unique solution pour protéger le capital de la biodiversité.

Descriptif du projet par étapes :

- Eliminer les intrants chimiques (produits phytosanitaires)
- Mettre en place des moyens de lutte différents
- Eviter l'utilisation des engrais chimiques, mettre en place des engrais organo-minéraux.

Objectifs globaux :

Aider à la conservation de la biodiversité

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Fournisseurs, Conseil Général 38, Prestataires

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Etude	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Réalisation	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Communication	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Le pourcentage d'utilisation des engrais chimiques et produits phytosanitaires		Réduire de 100% l'utilisation des engrais chimiques sur tous les espaces verts
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 97 – Innover pour développer la biodiversité dans les espaces verts

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Des services acteurs d'une démarche interne de développement durable
Sous-objectif : Aider à la conservation de la biodiversité

Elu référent : M. Giloz

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Le service espaces verts de la mairie a mené de multiples actions visant à préserver l'environnement et la biodiversité, notamment en mettant en place des plantes mellifères, des nichoirs à oiseaux, des pièges à pigeons, en réduisant les phytosanitaires, en installant des plantes endémiques ne nécessitant pas beaucoup d'eau... En outre, les espaces verts sont en augmentation sur la ville.

Saint-Marcellin a donc été primée pour son engagement fort en faveur des espaces verts et de sa prise en compte du développement durable. L'action consiste à pérenniser le travail réalisé par le service espaces verts, en tentant d'aller plus loin.

Descriptif du projet par étapes :

- Réaliser un benchmarking des pratiques d'autres collectivités.
- Faire une étude sur les nouvelles méthodes de gestion des espaces verts.
- Faire connaître les actions innovantes du service.

Objectifs globaux :

Aider à la conservation de la biodiversité

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Fournisseurs, Conseil Général 38, Prestataires

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Faire un benchmarking des pratiques dans les autres collectivités			x	x								
Réaliser une étude sur les nouvelles pratiques innovantes			x	x								
Mettre en place des outils pour faire connaître les actions innovantes de la ville en matière d'espaces verts (article sur le site internet)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement	
		Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Mise en place d'une étude et d'un suivi des pratiques des autres collectivités		1 étude réalisé /2ans
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre d'articles sur le site sur les pratiques de la ville		4 articles/ an

ACTION n° 98 – Travailler avec les régies sur les nouvelles énergies et les nouveaux équipements respectueux de l'environnement et de la santé des habitants

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Conforter les missions des régies municipales en matière d'économie d'énergie et de qualité de l'eau

Sous-objectif : Développer la recherche des nouvelles énergies respectueuses de l'environnement

Elu référent : M. Balestas

Pilote de l'action : Services techniques et Régies Municipales

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Les énergies nouvelles sont déjà en cours de développement sur la commune, chez des particuliers soucieux de l'environnement, ainsi qu'au niveau de la commune.

La commission européenne dans son paquet énergétique, visait les 3 fois 20, c'est-à-dire réaliser d'ici 2020 3 objectifs (ayant pour base de référence l'année 1990) : - 20% de GES, 20% d'énergies renouvelables, +20% d'efficacité énergétique.

Saint-Marcellin souhaite contribuer à son niveau au développement des énergies renouvelables, en sollicitant ses partenaires. L'action consiste donc en une étude de solutions, financements, innovations dans ce domaine.

Descriptif du projet par étapes :

- Se réunir et discuter autour de cette évolution. Faire une étude sur les énergies nouvelles
- Connaître et consolider les financements existants de type ANAH, crédit d'impôts, nouvelles dispositions réglementaires à venir... pour les encourager sur la commune

Objectifs globaux :

Cette action devra permettre :

- Des économies d'énergies
- Des synergies communes interservices
- L'amélioration de l'habitat
- L'amélioration des réseaux urbains

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, Régie municipale, service communication, ANAH

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Echanges	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Action de maîtrise des dépenses en éclairage public	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Action par quartier sur produits innovants						x	x	x	x	x	x	x
Action véhicules électriques équipement bornes et acquisition							x	x	x	x	x	x
Utiliser les leviers financiers existant dans tous les domaines				x	x	x	x	x	x			
Communication				x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Côté Mairie, le travail se fera en interne avec les services, en grande partie, pour la communication.	25000	Auto-financement Co-financement / partenaires Régie : action en cours sur l'éclairage public	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de réunions par an		2/an
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
CO ₂ économisé		

ACTION n° 99 – Rénover le système de chauffage des bâtiments publics

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Conforter les missions des régies municipales en matière d'économie d'énergie et de qualité de l'eau

Sous-objectif : Développer la recherche des nouvelles énergies respectueuses de l'environnement

Elu référent : M.Muet

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

La ville de Saint-Marcellin est soucieuse de l'amélioration des bâtiments publics sous différents aspects, et notamment dans l'objectif d'amélioration du service à l'usager.

La rénovation du système de chauffage complète les actions destinées à isoler les bâtiments publics sur le plan thermique.

Cette action permettra de répondre à plusieurs objectifs à la fois ;

- Réaliser des économies d'énergies
- Améliorer les conditions de travail des agents
- Appliquer la démarche qualité
- Améliorer l'accueil des usagers.

Descriptif du projet par étapes :

- Utiliser état des lieux faits en 2006 (isolation, chauffages systèmes)
- Mettre en place une gestion intelligente des locaux notamment tertiaires.
- Remplacer les chauffages inefficaces et à la fois énergivores.

Objectifs globaux :

Développer la recherche des nouvelles énergies respectueuses de l'environnement.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Régies municipales, services techniques

Planning / début de l'action en : 2013 (en cours)

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Gestion intelligente des locaux					x	x	x	x				
Remplacement du chauffage									x	x	x	x
Reprises des dossiers d'étude disponibles en mairie	x	x	x									
Plan d'action annuel à poursuivre			x	x	x	x	x	x	x	x	x	X
Prolonger l'analyse annuelle des consommations avec les régies	x					x				x		

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Selon les projets Appui possibles des Régies Municipales, notamment sur les dossiers Gaz		Auto-financement	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de radiateurs remplacés		3 par an
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de bâtiments rénovés		1 bâtiment par an

ACTION n° 100 – Développer le chauffage urbain (chaufferie-bois)

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Conforter les missions des régies municipales en matière d'économie d'énergie et de qualité de l'eau

Sous-objectif : Développer la recherche des nouvelles énergies respectueuses de l'environnement

Elu référent : M. Giloz

Pilote de l'action : Services techniques, service urbanisme

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Dans l'objectif de réduire les consommations énergétiques, la ville souhaite imposer le chauffage urbain, dans la mesure du possible, pour toute installation neuve ou rénovées sur le réseau.

Cette action est en synergie avec

- la création d'une éventuelle nouvelle chaufferie
- la création et l'extension de nouveaux réseaux.

Descriptif du projet par étapes :

- Utiliser la capacité du chauffage urbain
- Faire un état des lieux de la demande

Objectifs globaux :

- Rendement thermique de l'installation de la chaufferie

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Régies municipales, services techniques, service urbanisme, bailleurs sociaux
 Planning / début de l'action en : 2013 (en cours)

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Identifier les potentiels nouveaux suite à l'arrêt du PLU			x	x								
Isolation du bâti social		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Veille / urbanisme				x	x	x						
Classement du réseau de chaleur			x									

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Budget des Régies Mairie : le travail se fera en interne pour assurer les interactions avec les bailleurs.		Auto-financement Co-financement / partenaires Régies municipales	100

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre d'habitats ou équipements desservis		250 kw/an
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 101 – Mettre en place un réseau de communication entre les bâtiments publics pour une télégestion centralisée

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Conforter les missions des régies municipales en matière d'économie d'énergie et de qualité de l'eau

Sous-objectif : Développer la recherche des nouvelles énergies respectueuses de l'environnement

Elu référent : M. Muet

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

L'action consiste à mettre en place un réseau pour une communication entre les bâtiments communaux permettant la télégestion notamment des équipements de production d'énergie (fibre optique essentiellement, GPRS).

Il s'agit également du partage d'informations entre les bâtiments publics et entre les services.

Cette action facilitera aussi la vidéosurveillance.

Cette action devra permettre :

- La centralisation des conduites de bâtiment
- La mise en place d'un suivi des consommations par fluide et d'une télégestion des bâtiments opérationnelle

Descriptif du projet par étapes :

- Schéma directeur d'implantation des réseau en cohérence avec les réesau de fibre optique potentiel en cohérence avec les schéma départemental
- Phase travaux en coordination avec les régies

Objectifs globaux :

- Economie d'énergies

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, Régies, prestataires

Planning / début de l'action en : 2015

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Schéma directeur de réseau fibres optiques									x	x	x	x
Installation fourreau pour fibre lors de travaux de terrassement dans un schéma directeur									x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Prévoir un budget alloué.		Auto-financement	100
		Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Etudes finalisées		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de bâtiments raccordés		

ACTION n° 102 – Continuer le suivi des consommations énergétiques pour une meilleure visibilité des bâtiments communaux énergivores

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Conforter les missions des régies municipales en matière d'économie d'énergie et de qualité de l'eau

Sous-objectif : Inclure les régies dans une démarche de développement durable

Elu référent : M.Muet

Pilote de l'action : Services finances

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Les bâtiments communaux sont énergivores.

On constate une augmentation des dépenses énergétiques sur ses bâtiments.

On assiste également à l'augmentation générale des tarifs des flux.

Il est nécessaire de pouvoir recenser les dépenses afin d'envisager des mesures destinées à réduire les coûts et les consommations.

Descriptif du projet par étapes :

Etablir un tableau de suivi des consommations par bâtiment ;

Analyser les données en mettant en évidence les bâtiments le plus énergivores

Objectifs globaux :

Inclure les régies dans une démarche de développement durable

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Régies municipales, services techniques, service finances

Planning / début de l'action en : 2013 (déjà en cours)

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Recensement des consommations	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Analyse des données			x		x		x		x		x	
Communication			x		x		x		x		x	
Evaluation de l'action				x		x		x		x		x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Mise en place d'un outil de suivi des consommations par bâtiment		1 en 2015
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Avoir un état des lieux		1 en 2015

ACTION n° 103 – Inclure dans les marchés publics des clauses environnementales et d'insertion sociale à chaque fois que cela est possible

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Adopter une politique de commande publique responsable
Sous-objectif : Favoriser les critères de développement durable dans les marchés publics

Elu référent : Mme Nava

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

L'acte d'achat peut avoir un impact significatif sur nos modes de production et le développement économique local.

Les collectivités ont donc un pouvoir important en ce sens. C'est pourquoi il est nécessaire de déterminer des critères environnementaux et sociaux dans les marchés, et de favoriser les labels dans les achats courants.

Descriptif du projet par étapes :

- Réaliser une charte des marchés publics dans laquelle puissent apparaître ces clauses. Inclure dans chaque appel d'offre les critères à respecter en matière d'insertion sociale et d'environnement.
- Informer les agents sur les nouveaux produits qui contiennent les écolabels
- Tenir compte des écolabels avant de passer une commande. Exiger des normes, par exemple.

Objectifs globaux :

Favoriser les critères de développement durable dans les marchés publics

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services municipaux, Pôle emploi, CCPSM

Planning / début de l'action en : 2014

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Création d'une charte de marché					x	x						
Diffusion auprès des agents pour mise en pratique							x	X				

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement	
		Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Création d'une grille cadre		1 en 2015
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Pourcentage des produits avec écolabels achetés		Augmentation

ACTION n° 104 – Mutualiser les commandes publiques pour réduire les déplacements liés à la livraison des produits

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Adopter une politique de commande publique responsable
Sous-objectif : Rationaliser les achats

Elu référent : Mme Nava

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

L'acte d'achat peut avoir un impact significatif sur nos modes de production et le développement économique local.

Les collectivités ont donc un pouvoir important en ce sens. C'est pourquoi il est important de connaître et de mettre en pratique une consommation responsable.

Descriptif du projet par étapes :

Grouper les commandes.

Objectifs globaux :

Favoriser les critères de développement durable dans les marchés publics

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services municipaux

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Recensement des produits et des besoins	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement	
		Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de commandes passées par an		Réduire de 10% le nb des commandes passées par an
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 105 – Améliorer la concertation avec les habitants sur les différents projets de la commune

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Enrichir le dispositif participatif dans l'action communale
Sous-objectif : Développer le dispositif participatif sur la commune

Elu référent : M. Praz

Pilote de l'action : Direction générale des services

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

La concertation est présente sur la commune à travers des dispositifs existants : Groupe PLD, Groupe remparts, réunions d'agenda 21, réunions de quartiers... Le site Internet est aussi un outil de concertation important.

Il s'agit d'optimiser ces dispositifs, de les pérenniser, de les faire vivre dans le temps. Il s'agit aussi de développer et innover dans ce sens.

Descriptif du projet par étapes :

- Pérenniser les instances en place
- Evaluer les dispositifs existants
- Créer d'autres dispositifs, après étude : conseil des aînés, web 2.0.

Objectifs globaux :

Développer le dispositif participatif sur la commune

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Direction générale, bureaux d'études

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Programmer les réunions de quartier	x											
Prise en compte des remarques, travail en interne et avec un bureau d'études + validation des élus		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Présentation des solutions aux habitants pour ajustement du programme		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Réalisation			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Travail en interne, pour les réalisations une enveloppe budgétaire est prévue chaque année pour ce type d'intervention.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de connexions sur le site		100 connexions externes par an
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de réunions de quartier		

ACTION n° 106 – Moderniser et mettre à jour le site internet sur les informations concernant les projets de la ville

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Enrichir le dispositif participatif dans l'action communale
Sous-objectif : Développer le dispositif participatif sur la commune

Elu référent : M.Praz

Pilote de l'action : Service communication

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

L'action vise à améliorer la lisibilité des actions communales sur Internet, via une amélioration du visuel et du mode de fonctionnement global pour renseigner le site (actualités).

Descriptif du projet par étapes :

Relooker le site internet pour le moderniser
Mettre en place une méthodologie pour que le site soit à jour : informations de tous les services
Mise en place du système.

Objectifs globaux :

Apporter une meilleure lisibilité de l'action communale auprès des administrés

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services municipaux, bureaux d'études

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
		x	x									
Refonte du site internet		x	x									
Formation			x									
Gestion partagée de pages ciblées			x	x	x	x	x	x				
Alimentation de contenus (textes et images)			x	x	x	x	x	x				
Evaluation					x	x	x	x				

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
25.000 €		Auto-financement	100
		Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de contributions		Mises à jours régulières à moins de 3 jours
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de connexions		Tripler

ACTION n° 107 – Interroger les usagers sur la qualité du service public

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Enrichir le dispositif participatif dans l'action communale
Sous-objectif : Evaluer la qualité des services publics

Elu référent : M. Balestas

Pilote de l'action : Direction générale

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Dans un contexte de ville centre en pleine mutation, il est nécessaire de pouvoir faire valoir des services adaptés et modernes aux usagers. Aussi, la ville souhaite solliciter l'opinion de tous pour améliorer le service public, mais aussi constituer des groupes d'usagers permettant d'être au plus proche des préoccupations des habitants.

Descriptif du projet par étapes :

Evaluer la qualité des services au public

Mettre en place des sondages de satisfaction en Mairie et sur le net pour permettre aux usagers de s'exprimer sur les différents projets et services rendus par la ville.

Mettre en place des comités d'usagers.

Objectifs globaux :

Rendre le service public efficace et rapide

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services municipaux, bureaux d'études

Planning / début de l'action en : 2014

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Missionner un bureau d'étude							x					
Mettre en place une procédure d'évaluation								x				
Réaliser l'évaluation										x		
Proposer des ajustements permettant d'améliorer la qualité du service public											x	
Evaluation des ajustements												

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Compte tenu des coûts des bureaux d'études à ce jour, il sera nécessaire de prévoir entre 10 à 20 000 € pour cette mission. Travail en interne avec les services ; de plus, prévoir si nécessaire un budget lié à des aménagements éventuels.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Pourcentage de satisfaction des usagers		60% en 2016
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Réévaluer la satisfaction 6 à 12 mois après les ajustements.		80%

ACTION n° 108 – Accueillir les nouveaux arrivants et rédiger une charte de l'agent pour favoriser leur intégration en mairie

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Evaluer les pratiques dans une démarche de qualité
Sous-objectif : *Rendre le service public efficace et rapide*

Elu référent : M.Praz

Pilote de l'action : Ressources humaines

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

L'enjeu est à la fois d'intégrer au mieux les agents par la mise en place d'une organisation partagée par tous, mais aussi de favoriser les liens entre tous les agents déjà en place, en créant des occasions de rencontres et de valorisation des uns et des autres.

Descriptif du projet par étapes :

- 1° Charte : fourniture (dans la mesure du possible), sens du service public, règlement interne, les bases, déontologie,, etc.
- 2° Accueil global en Mairie, à améliorer : DD, projet de la ville, etc. communiquer sur le livret d'accueil (métiers), expliciter la notion d'accueil, présenter la personne, organiser des journées d'intégration (pour plusieurs arrivants pour optimiser, dans la mesure du possible).
- 3° Accueil « fonctionnel » par services, « tutelle », personne référente, parrainage ;
- 4° Organiser des événements pour se regrouper durant l'année : repas, réunions, accueil de courtoisie
- 5° Alimenter l'intranet : Créer un trombinoscope et une rubrique valorisant l'"agent du mois".

Objectifs globaux :

Rendre le service public efficace et rapide

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Ressources humaines, Groupe démarche Qualité, Comité de direction, agents

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Création de la charte participative			x	x								
Accueil global en Mairie				x	x	x	x	x	x	x	x	x
Accueil « fonctionnel » par services				x	x	x	x	x	x	x	x	x
Organisation des évènements de courtoisie				x		x		x		x		x
Alimenter l'intranet				x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement	
		Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de réunions d'accueil organisées		Pérenniser et augmenter
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre d'évènements de courtoisie		

ACTION n° 109 – Favoriser les bonnes conditions de travail des agents

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Evaluer les pratiques dans une démarche de qualité
Sous-objectif : Favoriser l'épanouissement des agents au travail

Elu référent : M. Balestas

Pilote de l'action : Ressources humaines

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Le confort dans le travail passe aussi par les postures, l'environnement de travail, le mobilier. L'idée est d'optimiser et de rechercher le bien-être pour tous afin de travailler dans des conditions agréables.

Descriptif du projet par étapes :

Mener une étude sur les conditions de travail actuelles et mettre en place des mesures pour y répondre : postures, organisation des bureaux dans l'espace...

Questionnaire, audite sur les risques psycho-sociaux, les conditions de travail, visites de postes.

Pérenniser le travail des assistants de préventions, RPS, ACFI, etc.

Objectifs globaux :

Améliorer les conditions de travail pour le bien-être des agents

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Comité de direction, ACFI, Groupe démarche Qualité

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Mise à jour du document unique sur la diminution de la cotation des risques par métiers	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Questionnaire « bien-être au travail » (RPS)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Visites des postes de travail	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre total de risques		0 %
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Retour questionnaire		

ACTION n° 110 – Créer une plateforme libre d'expression des agents

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Evaluer les pratiques dans une démarche de qualité
Sous-objectif : Favoriser l'épanouissement des agents au travail

Elu référent : M.Praz

Pilote de l'action : Ressources humaines

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

La ville souhaite mettre en place une libre expression des agents conforme à sa politique de management humain et social.

L'objectif est de fédérer l'ensemble des agents et de garantir une cohésion et une culture « d'entreprise » commune dans le but de la satisfaction des usagers.

Descriptif du projet par étapes :

Enquête sur les besoins en ce sens : boîte à idées, murs à post-its, forum de discussion sur l'intranet...
Innover et mettre en place l'idée.

Objectifs globaux :

Améliorer les conditions de travail pour le bien-être des agents

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Comité de direction, ACFI, Groupe démarche Qualité, service communication

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Règlement intérieur relatif à la liberté d'expression (déontologie)							x	x				
Création d'une boîte à idées								x	x			
Forum d'expression intranet			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Retours de l'expression des agents			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Evaluation							x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de connexions intranet		1 en 2015
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de retours d'expressions		10 idées par mois

ACTION n° 111 – Rendre possible la formation aux agents tout au long de leur vie

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Evaluer les pratiques dans une démarche de qualité
Sous-objectif : Favoriser l'épanouissement des agents au travail

Elu référent : M.Praz

Pilote de l'action : Ressources humaines

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

La formation est un droit pour tous conformément au principe d'adaptabilité de l'agent aux mutations socio-économiques et technologiques.

Elle a le mérite d'exister, mais nécessite d'être développée.
L'idée est de promouvoir la formation continue des agents.

Descriptif du projet par étapes :

Communiquer régulièrement sur ce qui est réalisé.

Permettre à tous les agents d'avoir l'information sur leurs droits en matière de formation afin de pouvoir évoluer en compétences et de s'adapter aux mutations liées au métier ou socio-économiques.

Objectifs globaux :

Améliorer les conditions de travail pour le bien-être des agents
Adaptation à l'évolution de leurs postes

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Comité de direction, ACFI, Groupe démarche Qualité, assistants de prévention (CHS)

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Recensement des besoins en formation liée aux métiers, aux besoins de la collectivité et aux attentes des agents	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Recherche de prestataires (métrise des coups)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Planification pluriannuelle	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Bilan de satisfaction à l'issue de chaque formation		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Le delta entre les besoins de la collectivité et les demandes des agents		0

ACTION n° 112 – Rendre lisible les différents services et bâtiments de la ville par une signalétique adaptée et attractive

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Evaluer les pratiques dans une démarche de qualité
Sous-objectif : Revoir l'accessibilité des différents services et les rendre accueillants pour tous

Elu référent : M.Praz

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

La mairie de Saint-Marcellin souhaite répondre à l'objectif général « administration exemplaire ». Une des stratégies consiste à poursuivre le développement du service envers l'utilisateur. La lisibilité des services municipaux fait parti de l'accueil des usagers. Cette action est destinée à permettre un repérage plus facile et adéquat des bâtiments et services municipaux.

Descriptif du projet par étapes :

- Uniformiser l'affichage (charte graphique-logo de la ville) sur chaque bâtiment de la ville.
- Pose de signalétique adaptée : extérieure et interne aux bâtiments

Objectifs globaux :

Revoir l'accessibilité des différents services et les rendre accueillants pour tous, en répondant aux exigences réglementaires.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Service communication, services techniques, bureaux d'études

Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015				
Etablissement de la charte graphique			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Pose de signalétique					x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne avec les services, en grande partie.		Auto-financement Co-financement / partenaires	100

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre des bâtiments de la mairie indiqués par des panneaux	moins de 5	Tous les bâtiments de la ville
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 113 – Mettre aux normes l'accessibilité des différents services et bureaux conformément à la loi

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Evaluer les pratiques dans une démarche de qualité
Sous-objectif : Revoir l'accessibilité des différents services et les rendre accueillants pour tous

Elu référent : M.Sylvestre

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

La mairie de Saint-Marcellin souhaite répondre à l'objectif général « administration exemplaire ». Une des stratégies consiste à poursuivre le développement du service envers l'utilisateur. La mise aux normes de l'accessibilité des services municipaux fait parti de l'accueil des usagers.

Descriptif du projet par étapes :

Faire un diagnostic
Mettre aux normes l'accessibilité des bureaux le plus rapidement possible

Objectifs globaux :

Revoir l'accessibilité des différents services et les rendre accueillants pour tous

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, gestionnaire du bâti, CCPSM

Planning / début de l'action en : 2013 (en cours)

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Finalisation du diagnostic au cas par cas	x	x	x	x								
Poursuite des travaux	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Au cas par cas		Auto-financement	90
		Co-financement / partenaires Etat, Conseil général, Région	10

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de services rendus accessibles aux PMR		Tous les services
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Pourcentage de satisfaction		100% des usagers satisfaits par l'accessibilité en 2016

ACTION n° 114 – Réaménager les espaces d'accueil pour assurer aux usagers un accueil adapté et confidentiel

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Evaluer les pratiques dans une démarche de qualité
Sous-objectif : Revoir l'accessibilité des différents services et les rendre accueillants pour tous

Elu référent : M. Muet

Pilote de l'action : Direction générale

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

L'enjeu est d'améliorer et de moderniser l'accueil en mairie.

Descriptif du projet par étapes :

Réflexion globale à mettre en place : évaluer les pratiques, rechercher des solutions, rechercher des outils accessibles financièrement, etc.

Objectifs globaux :

Revoir l'accessibilité des différents services et les rendre accueillants pour tous

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Direction générale, Service ressources humaines, Services techniques

Planning / début de l'action en : 2014

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Evaluer les accueils concernés					x							
Missionner un bureau d'études si nécessaire ou un architecte						x						
Réaliser un APD							x					
Faire toutes les démarches administratives (marché)								x	x			
Réaliser les ravaux										x		

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
A ce jour sans le travail préalable cela est difficilement quantifiable.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Satisfaction des agents		90%
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité
Satisfaction des usagers via un questionnaire		80%

ACTION n° 115 – Fixer des réunions périodiques entre les agents du groupe Démarche Qualité

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Evaluer les pratiques dans une démarche de qualité
Sous-objectif : Pérenniser le travail du groupe Démarche qualité pour un meilleur suivi des projets

Elu référent : M. Balestas

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Pour que l'agenda 21 interne se poursuive dans sa phase de mise en œuvre et pour pérenniser l'instance du Groupe Qualité, il sera nécessaire de mener des réunions périodiques pour faire le point des actions en cours.

Descriptif du projet par étapes :

1 réunion du Groupe qualité tous les 2 mois.

Objectifs globaux :

Suivre le projet d'agenda 21 interne.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, groupe Démarche qualité, ensemble des services municipaux
 Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
Réunions techniques et d'évaluation	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Réunions de pilotage	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Réunions du comité de direction	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Réunions d'information	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Pas de budget alloué, le travail se fera en interne avec les services.		Auto-financement Co-financement / partenaires	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Nombre de réunions		
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

ACTION n° 116 – Organiser un programme et des indicateurs d'évaluation des différents projets

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe : E. Etre une administration exemplaire

Objectifs : Evaluer les pratiques dans une démarche de qualité
Sous-objectif : Engager une démarche d'évaluation

Elu référent : M. Balestas

Pilote de l'action : Services techniques

2 - LE PROJET :

Contexte de l'action :

Afin de faire vivre l'agenda 21 durant sa phase de mise en œuvre et pour permettre de l'évaluer, il s'agit de créer les conditions pour cela.

Ensuite, il est important de pouvoir échanger sur l'avancée progressive du projet avec les porteurs de projets, les élus et les habitants de façon régulière, dans un souci de transparence.

Descriptif du projet par étapes :

- Créer un tableau de bord de pilotage
- Créer des indicateurs stratégiques et de suivi des actions
- Créer un dispositif d'évaluation
- Mener 1 réunion annuelle avec le comité de pilotage, le comité de direction, le conseil municipal, le Groupe Qualité.
- Créer une réunion publique par an.

Objectifs globaux :

Suivre le projet d'agenda 21, évaluer le projet et rendre compte aux acteurs.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pilotage du projet : Services techniques, groupe démarche qualité, ensemble des services municipaux, RAEE
 Planning / début de l'action en : 2013

Principales étapes du projet	2013				2014				2015			
	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Réunions techniques	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Réunions avec le groupe démarche qualité		x				x				x		
Réunions de pilotage		x				x				x		
Réunions du comité de direction			x				x				x	
Commission urbanisme-environnement-travaux-sécurité				x				x				x
Conseil municipal				x				x				x

Budget et financement :

Budget global estimé par postes	Euros	Proposition de plan de financement	%
Le travail se fera en interne avec les services (en grande partie).		Auto-financement Co-financement / partenaires FEDER	

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Objectif souhaité
Correspondance aux indicateurs		100 %
Indicateur 2	Etat actuel	Objectif souhaité

